

FILE COPY

**DOCUMENT DE BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT**

DOCUMENT A USAGE INTERNE

Rapport No. 329-MOR

EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES DU MAROC

VOLUME I

Rapport Général

7 février 1974

**Région Europe, Moyen-Orient et Afrique du Nord
Département des Programmes II**

**TRADUCTION NON-OFFICIELLE
A TITRE D'INFORMATION**

Ce rapport a été préparé à l'usage exclusif du personnel du Groupe de la Banque et à des fins officielles seulement. Il ne peut être publié, cité ou évoqué sans l'autorisation du Groupe de la Banque, lequel ne garantit en aucune manière son exactitude ou son caractère exhaustif.

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
<u>SECTION III - POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT SECTORIEL ET REGIONAL..</u>	71
I. Politiques agricoles	71
Faits récents	71
Objectifs et stratégie du Troisième Plan	76
Perspectives du Troisième Plan	77
Réforme agraire	81
II. Politiques industrielles	89
Les industries extractives	89
L'industrie manufacturière	91
III. Tourisme	98
Le Deuxième Plan (1968-72)	98
Rôle de l'Etat	99
Incidence économique	100
Le Troisième Plan (1973-77)	100
IV. Autres secteurs économiques	103
Transports	103
Adduction d'eau	106
Energie	107
V. Mesures sociales et politiques de développement régional	111
Population et emploi	111
Politique de l'enseignement	115
Développement régional	120
Développement urbain	124

Le présent rapport a été préparé par une mission économique qui a séjourné au Maroc en septembre 1973. Appartenaient à la mission: MM. Christian Mérat (chef de mission), Johan de Leede (économiste), Jacques Argoullon (spécialiste, agriculture), Keith Griffin (spécialiste, réforme agraire), Bruno Contini (économiste industriel), Jean-François Bauer (spécialiste, tourisme), Jean-Louis Biancarelli (spécialiste, tourisme), Michael Carter (chargé de prêts), et François Ferrandi (chargé de prêts).

RESUME ET CONCLUSIONS

Evolutions Economiques Récentes

1. Pendant le deuxième Plan quinquennal (1968-72), le Maroc a réussi à accélérer le rythme de la croissance réelle du PIB qui a atteint 5,6% par an, et, simultanément à renforcer la situation des paiements extérieurs qui ont dégagé un surplus à partir de 1969; bien que la croissance du PIB ait été aidée par des conditions climatiques en général favorables et de bonnes récoltes, ces résultats représentent une amélioration certaine par rapport à ceux de la décennie précédente pendant laquelle la balance des paiements ne cessa d'être préoccupante, et le taux de croissance du PIB ne dépassa guère celui de la population. L'économie marocaine a connu une évolution économique soutenue pendant tout le quinquennat 1968-72, avec toutefois une tendance au ralentissement en 1971 et 1972 et un déplacement de l'origine de cette croissance en cours de période. De 1967 à 1970, les principaux déterminants de la croissance furent les exportations, le tourisme et l'investissement des entreprises publiques et du secteur privé, qui ont cru rapidement; une importante accumulation de stocks eut lieu à la suite de la récolte exceptionnelle de céréales en 1968. En 1971-72, l'investissement des entreprises publiques diminua car le programme d'expansion de l'Office Chérifien des Phosphates (OCP) touchait à sa fin, et les investisseurs privés adoptèrent une attitude réservée dans le contexte événementiel qu'a connu le pays et dans l'attente de nouvelles mesures d'encouragement à l'investissement. Les exportations et le tourisme restèrent les seuls points forts de l'économie durant les deux dernières années du Plan; conjugués aux dépenses courantes de l'Etat, ces deux facteurs continuèrent de soutenir la croissance du PIB. L'investissement de l'Etat n'a guère cru après 1968 et porta principalement sur les barrages pour l'irrigation, les transports et les entreprises publiques. La consommation privée a cru pendant toute la période du Plan, à un taux supérieur à celui du PIB en 1968-70, mais bien inférieur en 1971-72; la consommation par tête d'habitant a augmenté au taux annuel moyen de 2% en termes réels.

2. L'augmentation de demande qui fut engendrée par l'accroissement de revenus dérivés des bonnes récoltes, des exportations, du tourisme et de l'investissement, fut satisfaite par des augmentations de la production qui ont été réparties de manière relativement égale entre les divers secteurs économiques. Le rythme de la croissance agricole a atteint près de 6% en moyenne par an et fut donc légèrement plus rapide que celui du PIB par suite de conditions climatiques favorables trois années sur cinq et des bonnes récoltes de céréales qui en ont résulté, et également en raison des progrès accomplis par les cultures irriguées et dans l'usage de techniques modernes. Les mines, l'énergie et le tourisme ont aussi cru plus rapidement que le PIB. Les industries manufacturières, qui comprennent un important artisanat, la construction et les services, ont connu des rythmes d'expansion d'environ 5% l'an. Les différences entre taux de croissance sectoriels étant faibles, la composition sectorielle du PIB n'a pas beaucoup changé. En 1972, les services, y compris les transports, étaient le secteur le plus important (36% du PIB) suivi de près par l'agriculture (27%); l'industrie et les administrations représentaient chacune 12% du PIB.

3. La croissance de l'investissement et de la production entraîna un accroissement rapide des importations jusqu'en 1970, portant principalement sur les biens d'équipement, les produits semi-finis et les matières premières. Les importations ont ralenti en 1971 et 1972, leur rythme annuel de croissance tombant en dessous de 2%, essentiellement en raison de la faiblesse de l'investissement, et aussi des possibilités de tirage sur stocks. Simultanément, les recettes d'exportation et du tourisme ont cru aux rythmes élevés de 8% par an en 1968-70 et 11% en 1970-71. De plus, les transferts des travailleurs marocains en Europe ont plus que triplé entre 1967 et 1972. En conséquence, la balance des paiements a enregistré des surplus annuels à partir de 1969. Les avoirs extérieurs nets du Maroc sont passés de 90 millions de dollars US à la fin de 1968 à 280 millions à la fin de 1972 -- l'équivalent de 3,5 mois d'importations (biens et services non-facteurs) en 1972. Ces résultats ont été obtenus en dépit d'une hausse des prix à l'exportation, en moyenne de 1,5% par an, et d'une baisse des prix à l'importation, en moyenne d'environ 2,0% par an, pendant le quinquennat du Plan, soit une détérioration des termes de l'échange de 16%.

4. Les entrées nettes de capitaux extérieurs sont passées de 460 millions de dirhams en 1967 à 661 millions de dirhams en 1970, mais ont décliné en 1971 et surtout en 1972. La plus grande partie de ces entrées s'est faite sous la forme de prêts et dons officiels; les entrées nettes de capitaux privés furent en moyenne inférieures à 80 millions de dirhams par an en 1968-72 par suite des contrôles stricts sur l'emprunt extérieur privé. Etant donné les conditions privilégiées des emprunts officiels, le service de la dette extérieure est resté de faible importance; il représentait 11,7% des exportations (biens et services non-facteurs) en 1972.

5. Une prudence marquée dans la politique fiscale et monétaire a contribué au renforcement de la balance des paiements et au maintien de la stabilité des prix durant le deuxième Plan. Pendant les trois premières années du Plan, une série de mesures fiscales et une croissance modérée des dépenses courantes élevèrent le surplus budgétaire courant de 360 millions de dirhams en 1967 à 520 millions de dirhams en 1970, ce qui permit à l'Etat de consentir un effort d'investissement croissant. Toutefois, ces tendances favorables ne se poursuivirent pas en 1971-72; les recettes courantes furent limitées par l'insuffisance des résultats obtenus dans les domaines des recettes douanières et des transferts des entreprises publiques, alors que simultanément les dépenses courantes furent enflées par une augmentation des traitements et salaires publics en 1971; le volume de l'investissement de l'Etat n'a plus dépassé celui atteint en 1970. L'évolution des recettes et dépenses, et les montants croissants d'emprunts intérieur et extérieur ont permis à l'Etat de ne faire appel au concours de la Banque du Maroc que dans une proportion mesurée. Simultanément, la politique de crédit à l'économie, qui fut restrictive pendant les trois premières années du Plan, a fait l'objet d'une libéralisation progressive durant les deux dernières années, lorsque la balance des paiements était en nette amélioration. La discipline budgétaire conjuguée à la prudence monétaire ont contribué au maintien de

la stabilité des prix et du renforcement de la situation des paiements extérieurs. L'indice des prix de détail à Casablanca n'a cru que de 2,5% par an pendant la période du Plan, ce taux moyen ayant été dépassé en 1971 et 1972.

6. La création d'emplois nouveaux par l'expansion économique n'a pas permis de mettre au travail toute la population active pendant le deuxième Plan, en dépit de l'émigration vers l'Europe -- 123.500 départs furent enregistrés officiellement en 1968-72 -- et du programme de la Promotion Nationale. Le taux de chômage est resté à environ 9% de la population active; il est resté très élevé dans les grands centres urbains, allant de 12,5% à Rabat-Salé à 16% à Casablanca. La croissance de l'agriculture et de l'industrie modernes n'ont fourni que relativement peu d'emplois nouveaux, car dans une certaine mesure la mécanisation de leurs méthodes de production étaient encouragées par le traitement de faveur accordé aux importations de biens d'équipement. Le problème du sous-emploi en agriculture et dans les services, qui fournissent un moyen de subsistance aux trois-quarts de la population marocaine, a conservé des dimensions importantes.

7. La répartition des fruits de l'expansion économique a été inégale en dépit des quelques mesures qui furent prises pour l'améliorer. Décrivant les évolutions connues durant les années soixante, le troisième Plan prend note de l'écart grandissant entre les revenus des ruraux et des citadins, des agriculteurs traditionnels et modernes, et des riches et des pauvres. De plus, le niveau moyen de consommation réelle d'environ un tiers des ménages ruraux a baissé lentement, principalement à cause du surpeuplement des régions les plus déshéritées où les agriculteurs pauvres tirent leurs moyens de subsistance de quelques arpents de céréales et de l'élevage. La comparaison des enquêtes de consommation menées en 1959/60 et en 1970/71 confirme cette conclusion, quoique les résultats des enquêtes doivent encore faire l'objet de redressements afin de les rendre strictement comparables. Suivant l'étendue des redressements à apporter, il se peut qu'il y ait eu stagnation ou légère diminution de consommation réelle en ce qui concerne environ 15% supplémentaires des ménages ruraux et 20% des ménages urbains. La concentration des moyens de production, en particulier de la structure foncière, a probablement été l'un des facteurs les plus importants qui rendent compte de ces évolutions dans les écarts et les niveaux de revenus.

8. L'expansion économique passée a été localisée surtout à Casablanca, Rabat et sur la plaine côtière du Nord Ouest, ce qui s'est traduit par la part importante que ces régions ont acquise dans les grandeurs nationales concernant l'irrigation, la pêche maritime, l'industrie, le commerce extérieur et les services modernes. La production des autres régions a cru plus lentement, sauf peut-être celle de la région d'Agadir où le tourisme international a été attiré et où l'irrigation a été développée. Les écarts de développement entre régions ont probablement cru malgré les programmes de dépenses publiques en faveur des régions les plus déshéritées du pays (dans le Rif, travaux de la Promotion Nationale, etc.).

9. L'économie marocaine a donc connu pendant le deuxième Plan des évolutions satisfaisantes dans les domaines en particulier de la production, des exportations et du financement, mais il reste de sérieux problèmes auxquels il conviendra d'apporter des solutions durant le troisième Plan. Il sera nécessaire de relancer l'investissement privé et d'augmenter le volume de l'épargne privée. Il sera également nécessaire d'augmenter l'emploi en zones urbaines et d'améliorer les conditions de vie d'une large proportion de la population urbaine qui vit dans des conditions inférieures à la norme. Surtout, il sera essentiel d'accroître les moyens de production des agriculteurs les moins favorisés du Maroc dans les zones d'agriculture en sec. Dans la perspective du long terme, il faudra apporter un début de solution au problème des écarts de revenus. Les propositions que le Gouvernement a formulées pour s'attaquer à ces problèmes, sont contenues dans le troisième Plan quinquennal (1973-77).

La Conjoncture en 1973

10. La période du troisième Plan a démarré en 1973 par une sécheresse qui a réduit la récolte céréalière et forcé de nombreux agriculteurs dans le Sud du pays à vendre leurs animaux à bas prix. De plus, l'investissement de l'Etat a baissé d'environ 10%, car en raison d'un retard de six mois dans la publication du Plan, les administrations n'ont pas démarré à temps leurs nouveaux programmes. De même, la reprise des investissements privés a attendu la publication des nouvelles mesures d'encouragement privés en août 1973. Les exportations et le tourisme qui ont continué d'être les points forts de la conjoncture, ont été avec les transferts des travailleurs en Europe à l'origine d'une augmentation supplémentaire des réserves. Toutefois, la croissance du PIB n'a sans doute pas été supérieure à 2% en 1973. Depuis juillet 1973, la pénurie de produits agricoles et l'inflation des prix mondiaux ont été à l'origine d'une poussée des prix, qui a pesé sur le coût de la vie en zones urbaines.

Stratégie et Politiques d'Ensemble du Troisième Plan

11. L'origine des modifications de la stratégie du développement qui sont retenues dans le troisième Plan, se trouve dans un important discours à la nation que Sa Majesté le Roi a prononcé à la radio le 4 août 1971. Tout en maintenant les principales priorités économiques qui caractérisèrent les politiques de développement suivies au cours des années soixante (c'est-à-dire, l'agriculture, le tourisme, l'enseignement et la formation), le discours souligna de nouvelles orientations promettant une réduction des écarts de revenus entre riches et pauvres, une réforme de l'enseignement dans le but de mieux satisfaire les besoins de la population active, et plus d'équité dans les interventions de l'administration et dans la dispensation de la justice. Des effets ont déjà suivi. En 1971 et 1972, le Gouvernement a accéléré la distribution de terres aux agriculteurs pauvres, il a augmenté les salaires minima dans l'agriculture et l'industrie, il a relevé les traitements

et salaires publics, il a élargi le champ d'action de la sécurité sociale, il a réduit le prix du sucre et il a introduit un impôt complémentaire progressif sur le revenu des personnes physiques. En 1973, le Gouvernement a achevé la récupération des propriétés agricoles étrangères, et il a demandé aux investisseurs étrangers dans les services et plusieurs industries manufacturières d'associer des capitaux et des cadres marocains à leurs activités -- une mesure connue sous le nom de marocanisation. Il a également introduit de nouvelles mesures d'encouragement à l'investissement et aux exportations privées et il a publié le troisième Plan. Le Plan a été préparé dans le cadre des orientations esquissées dans le discours fait en 1971 par Sa Majesté le Roi.

12. Le troisième Plan a été préparé par le Secrétariat d'Etat au Plan sur la base de propositions faites par les services et organismes d'exécution, et en consultation avec eux. Il fut approuvé officiellement en juillet 1973, bien que sa date de démarrage soit le 1er janvier 1973. Le Plan n'est qu'indicatif en ce qui concerne le secteur privé, et la stratégie du développement qu'il propose se fie largement à l'initiative privée pour assurer le progrès des principaux secteurs de l'économie. Le Plan met principalement l'accent sur l'investissement de l'Etat, et des entreprises publiques et semi-publiques.

13. Les principaux objectifs du Plan sont en premier lieu d'atteindre un taux annuel de croissance réelle du PIB de 7,5% entre 1973 et 1977, grâce d'abord à une croissance rapide des exportations et des investissements, et en deuxième lieu d'améliorer la répartition des fruits de l'expansion à travers la redistribution des terres en agriculture, la marocanisation des affaires dans l'industrie et les services, l'introduction d'impôts à taux progressifs, les augmentations de dépenses budgétaires en faveur des services sociaux et de l'habitat à bon marché, le contrôle des prix des produits alimentaires de grande consommation (blé, sucre, produits laitiers, et huile alimentaire) et les programmes spéciaux au bénéfice des pauvres dans les régions rurales les plus déshéritées. Une mesure raisonnable de stabilité monétaire et financière figure aussi parmi les objectifs du Plan. Toutefois, notant que les politiques fiscale et monétaire passées ont peut-être été plutôt restrictives dans le souci de renforcer les finances de l'Etat et la balance des paiements, le Plan suggère que soient adoptées une politique fiscale plus expansionniste et une politique de crédit au secteur privé plus libérale que durant le deuxième Plan. Le Plan accepte l'hypothèse dans un tel contexte, d'une augmentation des prix intérieurs d'environ 5% par an en 1973-77. Le Plan n'envisage aucun problème quant à la balance des paiements, car il prévoit que les réserves continueront à croître par suite de l'expansion rapide des exportations et de l'augmentation attendue des concours extérieurs. En dépit de l'accélération de l'expansion économique, de la continuation de l'émigration et du programme élargi de Promotion Nationale, le Plan reconnaît que le chômage continuera probablement d'augmenter en raison du taux de croissance élevé de la population en âge de travailler.

estime que les importations augmenteront de 13,5% par an à prix constants en 1973-77. Le déficit de la balance des paiements courants atteindrait dans cette hypothèse 255 millions de dollars US durant la période du Plan.

18. Le Plan escompte un accroissement des concours extérieurs privés. Il prévoit des entrées brutes de 350 millions de dollars US en 1973-77, entièrement sous la forme d'investissement direct, qui seraient deux fois plus élevées qu'en 1968-72. Il est douteux qu'un doublement soit possible uniquement sous forme d'investissement direct à cause de l'incertitude qui subsiste dans les milieux étrangers quant à la portée des mesures de marocanisation et du climat général entourant l'investissement. Un concours de cet ordre de grandeur serait toutefois possible si l'on permettait qu'une partie se fasse sous forme de crédits privés quitte à assouplir les contrôles en vigueur sur l'emprunt extérieur privé. Le Maroc pourrait se permettre un niveau accru d'endettement extérieur privé, quoiqu'il convienne d'en conserver le contrôle.

19. Quant aux concours extérieurs publics, le Plan prévoit des entrées brutes totalisant environ 1.250 millions de dollars US en 1973-77, qui seraient réparties entre les dons (15%), les prêts officiels (57%) et les crédits commerciaux garantis par l'Etat (28%). Les dons se situeront probablement à un montant inférieur à la prévision du Plan puisqu'on n'a pas encore trouvé d'alternative pour remplacer l'aide alimentaire des Etats-Unis. Les prêts officiels qui, d'après le Plan, devraient augmenter de 148% par rapport au montant obtenu en 1968-72, resteront sans doute eux aussi inférieurs au niveau prévu, en particulier parce qu'il ne semble pas y avoir assez de projets susceptibles d'un tel financement. Toutefois, les crédits commerciaux, qui sont utilisés principalement au financement de l'investissement des entreprises publiques, dépasseront sans doute les montants prévus et compenseront dans une large mesure l'insuffisance des dons et des prêts officiels. Dans le présent rapport, l'hypothèse retenue est que les entrées brutes de capitaux publics atteindront environ 1.150 millions de dollars US, ce qui correspond à un montant d'engagements de l'ordre de 1.200 millions de dollars US. Le Gouvernement devra faire des efforts spéciaux pour accélérer la préparation des projets, en particulier de ceux qui peuvent être financés par des prêts officiels. Les sources officielles de financement extérieur devront également faire l'effort nécessaire d'augmentation de leurs concours et d'aide technique au Gouvernement dans la préparation des projets.

20. Dans l'hypothèse des paiements extérieurs retenue ci-dessus, le service de la dette extérieure publique passerait de 11,7% des exportations (biens et services non facteurs) en 1972 à 7,4% en 1977, ce déclin étant dû pour une large part à l'augmentation des prix à l'exportation. A ce niveau, il représenterait une charge très supportable sur la balance des paiements. Tenant compte des mouvements à court terme et des obligations qui résultent des mesures récentes de reprise des terres et de marocanisation, les avoirs extérieurs nets du Maroc atteindraient environ 850 millions de dollars US à la fin de 1977, soit un peu moins de quatre mois

d'importations (biens et services non facteurs).

21. Toutefois, au delà de 1977, des projections faites à titre d'essai par la mission démontrent que si les exportations, les importations et les concours extérieurs continuent suivant les tendances de 1973-77, les réserves déclineront et la croissance du service de la dette du Maroc accélérerait. Il serait possible de maintenir les réserves à un niveau approprié et d'alléger la charge de la dette publique, grâce à une augmentation de la part des prêts officiels à conditions privilégiées dans l'emprunt extérieur, une accélération de la croissance des exportations au delà du rythme rapide prévu pour 1973-77 et un effort d'épargne accru. Il est à prévoir que le Gouvernement poursuivra ces objectifs, et il est certainement possible de relever encore le taux d'épargne nationale. Toutefois, un accroissement supplémentaire de l'emprunt à des conditions privilégiées et une accélération des exportations dépendront au moins autant de facteurs extérieurs que des propres efforts du Maroc. S'il n'est pas possible d'y parvenir, ou bien le Maroc sera entraîné à encourir une lourde charge de la dette extérieure dans les années 1980, ou bien il devra vers la fin des années 1970 ralentir le rythme de l'activité économique pour réduire le besoin de concours extérieurs. Alors que le Maroc peut se permettre de recourir à l'emprunt extérieur pour les montants indiqués dans les paragraphes précédents, les perspectives à long terme de la balance des paiements et de la charge de la dette publique suggèrent qu'une partie des nouveaux concours devra comporter des conditions privilégiées.

22. L'investissement de l'Etat est inscrit dans le troisième Plan pour un montant de 11.200 millions de dirhams en 1973-77, soit un doublement par rapport aux réalisations du deuxième Plan. Les orientations sociales du Plan se retrouvent dans la part consacrée aux secteurs sociaux (l'enseignement, la santé et l'urbanisme, y compris l'habitat à bon marché) qui passe à 23% du total au lieu de 11% dans le deuxième Plan. Parmi les secteurs économiques, l'agriculture continue de recevoir la priorité la plus élevée avec près de la moitié des investissements prévus dans ces secteurs. Dans le secteur agricole, le montant prévu pour la construction des barrages est de 30% inférieur à celui du deuxième Plan; par contre, les montants prévus pour l'investissement immédiatement productif dans l'agriculture irriguée et en sec, l'élevage et les forêts sont en très forte hausse. Sans doute, y aura-t-il des difficultés considérables au stade de la réalisation dans les nouveaux secteurs prioritaires, en raison des contraintes de personnel et d'organisation. Dans l'ensemble, il se peut que les réalisations restent d'environ 15% inférieures aux prévisions du Plan, ce qui représenterait un montant total d'environ 9,6 milliards de dirhams.

23. Le financement de ce montant ne poserait pas de problème sérieux dans le cadre des perspectives de croissance et de balance des paiements indiquées ci-dessus. Toutefois, il faudra augmenter les recettes fiscales de manière substantielle, grâce surtout à des améliorations dans l'administration et la progressivité de l'impôt pour en

augmenter l'équité et le rendement. L'emprunt intérieur devraient faire moins appel à la réglementation. En outre, afin de prendre en compte l'inflation des prix et pour améliorer les circuits d'épargne et d'investissement privés, il sera nécessaire de procéder à un relèvement et à un assouplissement de la structure des taux d'intérêt, suivant les propositions faites dans une étude récente de la banque centrale. A cette occasion, les conditions débitrices des organismes financiers spécialisés devront être harmonisées avec celles des banques commerciales. Pour encourager l'épargne financière dans une situation d'inflation des prix, il faudrait permettre un relèvement des taux servis sur dépôts à terme et du rendement des autres placements financiers.

24. Les conséquences des prévisions globales sur les politiques de développement sectorielles, sociales et régionales sont importantes. Les modifications requises dans ces politiques font l'objet d'une présentation sommaire dans les paragraphes qui suivent.

Principales Politiques de Développement Sectoriel

25. L'agriculture marocaine, dont l'expansion s'effectue essentiellement à l'initiative de l'Etat, devra apporter une contribution majeure à la réalisation des objectifs économiques et sociaux du Plan. Dans le cadre d'une stratégie nouvelle qui met l'accent sur les investissements productifs, le troisième Plan ne prévoit la construction que de deux barrages; par contre, les dépenses prévues pour le développement des cultures irriguées dans les périmètres sont de 50% supérieures à celles du deuxième Plan, et les montants alloués à l'amélioration de la culture en sec, de l'élevage et des actions d'accompagnement sont de 100% supérieurs. La valeur ajoutée dans l'agriculture devrait augmenter de 18% durant la période du Plan, et l'agriculture fournirait près d'un tiers de l'accroissement prévu des exportations. La nouvelle répartition de l'investissement et une augmentation de 600% des dépenses afférentes à la distribution de terres aux agriculteurs pauvres devraient permettre une amélioration de la répartition des fruits de l'expansion en faveur des habitants les plus défavorisés des zones rurales.

26. Des difficultés d'exécution seront sans doute rencontrées, surtout dans le cas des interventions en vue d'améliorer l'agriculture en sec. La récupération, récemment, des dernières propriétés agricoles étrangères a placé un lourd fardeau sur les services agricoles qui doivent maintenant gérer ces fermes, et il est à craindre que la ponction sur le personnel de ces services soit de nature à compromettre l'effort prévu de mise en valeur. Le Ministère de l'agriculture s'efforce de mettre en place des modalités provisoires de gestion des fermes récupérées en vue de minimiser les effets de cette ponction. De même, l'exécution du programme d'élevage demandera des efforts acharnés de la part de la nouvelle Direction qui a reçu la charge du secteur, et des experts étrangers recrutés pour remédier au manque de personnel. Si aucune difficulté particulière n'est prévue pour les actions d'accompagnement, il semble que des améliorations devraient être apportées à l'orga-

nisation et la gestion des stations de recherches de sorte à pouvoir faire face à des fléaux naturels toujours possibles. Ces remarques soulignent la nécessité impérieuse de mesures énergiques de formation des techniciens dont l'agriculture a besoin.

27. Indépendamment de la réalisation du programme d'investissement agricole, la réalisation des objectifs du Plan suppose la mise en application d'une politique des prix, des exportations et du crédit appropriée. Les prix de soutien des céréales, des betteraves sucrières et des graines de tournesol ont été augmentés de manière substantielle récemment, ce qui devrait stimuler la production en remplacement des importations de ces denrées. Il faudra agir d'autre part sur les obstacles d'ordre administratifs à l'exportation des fruits et légumes; une approche intégrée des administrations paraît désirable pour faciliter la production, la transformation, le transport et la commercialisation de ces produits qui ont dans l'ensemble d'excellentes perspectives d'exportation. L'action de la Caisse Nationale de Crédit Agricole devra s'étendre aussi vite que le permettront les disponibilités en cadres, en particulier dans les domaines du crédit à la paysannerie traditionnelle et de la petite irrigation. Dans ce but, la Caisse devra porter ses efforts sur l'accroissement de la collecte des dépôts et sur l'obtention de crédits extérieurs pour augmenter ses ressources.

28. Le troisième Plan prévoit la distribution de 395.000 ha de terres appartenant à des étrangers, à des collectivités, et à l'Etat au profit d'agriculteurs pauvres dans le cadre du programme de réforme agraire. Les dernières fermes possédées et gérées par des étrangers ont été récupérées en 1973. L'exécution du programme de distribution de terres à des agriculteurs, qui sont d'après les textes en vigueur rassemblées en coopératives, est un processus administratif complexe faisant appel à un personnel nombreux, ce qui impose une stricte limite sur le rythme de distribution. De ce point de vue, il conviendrait de mettre à l'étude un système plus simple. De plus, afin d'accroître le nombre de bénéficiaires, il faudrait envisager d'assouplir les conditions fixant la taille minimum des lots distribués, notamment dans les zones irriguées. Même si l'objectif de distribution du Plan est atteint, l'effet sur la structure foncière restera faible. Vers la fin de 1977, la réforme agraire n'aura touché que 5% environ des agriculteurs pauvres (ceux qui ont 2 ha ou moins). D'autres mesures sont prévues pour atténuer le problème de la pauvreté rurale (par exemple, les actions en faveur du développement des cultures en sec et de l'élevage, la Promotion Nationale, et les mesures globales dont l'effet est indirect). Toutefois, il semble qu'à long terme, une solution d'ampleur à ce problème devra passer par une transformation plus profonde des structures foncières.

29. Durant le troisième Plan, les orientations que devront prendre les industries manufacturières sont d'accélérer leur croissance, tout en se tournant vers l'exportation, de dépasser le stade du simple montage, et d'accroître leur efficacité pour devenir concurrentielles. Ces orientations sont nécessaires, non seulement dans le but d'atteindre les

objectifs d'exportation du Plan, mais aussi parce que les possibilités de substitution des importations les plus faciles ont en général été épuisées; donc, les nouvelles industries devront exporter une partie de leur production pour réaliser des économies d'échelle. Les industries manufacturières devront également absorber une proportion croissante de la population active, en particulier les industries fortement créatrices d'emplois qui sont tournées vers l'exportation. Le Gouvernement a publié en 1973 de nouvelles mesures d'encouragement à l'investissement et aux exportations industriels ainsi qu'une liste de sous-secteurs dans lesquels les investisseurs étrangers doivent s'associer à des marocains (marocanisation). Le Gouvernement se doit maintenant de mettre en oeuvre ces mesures de la manière la plus efficace, en particulier par l'élimination de la confusion qui semble régner dans les milieux d'affaires étrangers quant à l'automacité des mesures d'encouragement et la portée des mesures de marocanisation. Un assouplissement des mesures réglementaires pesant sur les activités industrielles (par exemple, les contrôles des importations, des prix et des changes) serait également désirable. Proche de l'Europe et des Etats-Unis, le Maroc possède ou peut se doter des atouts (ressources naturelles, main-d'oeuvre, cadres de direction et esprit d'entreprise) qui devraient lui permettre de suivre la voie prise par un petit nombre de pays en voie de développement qui ont connu une industrialisation rapide. Enfin, il serait désirable de reprendre et de poursuivre les études du potentiel industriel de la région du Nord-Est, fondé sur l'utilisation du gaz naturel en provenance d'Algérie pour l'exploitation des ressources minières et agricoles **de la région.**

30. Le secteur minier, qui est dominé par le phosphate, mais produit aussi un éventail d'autres minéraux, devrait, d'après le Plan, accroître sa production et ses exportations à un rythme rapide. L'Office Chérifien des Phosphates (OCP) et ses filiales (Maroc Chimie et Maroc Phosphore) ont un ambitieux programme d'expansion d'extraction et de transformation du phosphate qui semble être bien assis. Le Bureau de Recherches et de Participations Minières (BRPM) sera le principal agent d'exécution des nouvelles mesures d'encouragement à l'investissement et des prises de participation de l'Etat. Compte tenu de la compétence du BRPM, des mesures d'encouragement et de l'évolution probable des prix mondiaux, les perspectives de développement des minéraux autres que le phosphate sont également brillantes.

31. Les arrivées de touristes sont depuis quelques années en progression rapide, alors que l'investissement dans le secteur touristique a été plus lent à cause de plusieurs facteurs, dont les plus importants sont sans doute le manque de terrains équipés pour la construction d'hôtels, le retard pris dans la publication de nouvelles mesures d'encouragement, et la nécessité de renforcer la gestion du secteur. Le Plan s'attend à ce que le rythme des arrivées continue de croître et prévoit un montant important d'investissement dans la construction d'hôtels (55.000 **chambres**) en 1973-77, alors que 15.800 chambres ont été construites en 1968-72). Le Gouvernement a publié de nouvelles mesures d'encouragement aux investissements touristiques privés qui sont généreux, mais représentent une charge budgétaire moins lourde que les mesures précédentes. Il s'agit

maintenant de s'attacher à augmenter rapidement la fourniture de terrains équipés. Il faudrait sans doute revoir les raisons qui justifient le maintien de la ristourne d'intérêt sur prêts CIH, car elle ramène le taux exigé des emprunteurs du CIH à un niveau (4,5%) très bas par rapport aux taux débiteurs applicables aux autres secteurs, et par rapport à l'inflation des prix.

Politiques de Développement Social et Régional

32. La croissance de la population du Maroc est rapide. Durant les années soixante, la population totale a cru au taux annuel de 2,6% mais si l'on exclut les étrangers, ce taux a été de 2,9% en dépit de l'émigration. Un programme de planification familiale dynamique serait nécessaire pour réduire la natalité qui est très forte, et ainsi limiter le taux de croissance de la population. Le contrôle des naissances serait souhaitable non seulement pour préparer un avenir meilleur aux générations futures, mais aussi pour permettre aux femmes les plus pauvres de limiter la taille de leurs familles maintenant. Cependant, le programme de planification familiale fut modeste durant le deuxième Plan et il est encore plus modeste dans le troisième.

33. Par suite du nombre élevé de naissances passées, la croissance annuelle de la population en âge de travailler va passer de 2% durant les années soixante à 4% durant les années soixante-dix. L'accélération de l'expansion économique, l'augmentation du programme de Promotion Nationale, la poursuite de l'émigration et l'orientation de l'investissement nouveau en faveur de l'emploi ne suffiront pas à créer un nombre d'emplois suffisant pendant le troisième Plan. Le chômage et le sous-emploi continueront d'être des problèmes préoccupants pour le Maroc, et de rendre difficile la réalisation des objectifs sociaux du Plan. Dans ce contexte, il sera donc essentiel de suivre strictement les prévisions d'investissements prévues au Plan qui favorisent l'emploi (en particulier l'investissement dans la mise en valeur agricole et dans les industries de transformation pour l'exportation), d'exécuter le programme de Promotion Nationale, et de poursuivre la politique d'émigration.

34. Le programme d'enseignement prévu pour 1973-77 comporte deux volets, dont le premier est l'expansion et l'amélioration du système en existence, et le second, la mise à l'étude d'un projet de réforme fondamentale pour le long terme. Compte tenu des faibles taux de scolarisation et d'alphabétisme, le Plan prévoit de porter les dépenses d'enseignement de 4,2% du PIB en 1970 à 6,4% en moyenne pendant le quinquennat 1973-77. Néanmoins, cet effort financier laisserait subsister dans le pays un déséquilibre entre la formation et les besoins. Les principaux projets susceptibles d'un financement extérieur comprennent le nouveau complexe universitaire de Casablanca, une vingtaine de nouvelles écoles secondaires, deux centres de formation pédagogique et des équipements pour l'enseignement primaire. On continuera de faire appel à des professeurs étrangers, en nombre décroissant, dans l'enseignement secondaire et supérieur et dans l'enseignement para-scolaire.

35. L'expansion économique passée qui a été localisée surtout à Casablanca, Rabat et dans les provinces côtières du Nord-Ouest, a connu un élargissement des écarts de développement entre régions, de sorte que l'orientation régionale du troisième Plan est particulièrement utile. Cette orientation conduit les auteurs du Plan à prescrire des efforts spéciaux pour le développement des moyens de production dans les régions déshéritées. Le Gouvernement a mis en place un certain nombre d'organes de développement régional pendant le deuxième Plan, et les encouragements fiscaux à l'investissement privé sont plus importants dans les régions déshéritées que dans le reste du pays. De plus, les principales recommandations du troisième Plan sont de donner plus de poids à l'équilibre régional dans la localisation des grands investissements, de réduire les disparités régionales quant aux services sociaux et d'utiliser les nouveaux organismes régionaux pour coordonner et suivre l'exécution du Plan. Les collectivités locales ont, sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur, préparé des programmes quinquennaux pour les investissements financés sur subventions et parts locales des impôts nationaux. Un fonds de développement régional de 300 millions de dirhams (75 millions de dollars US) a été créé pour le financement de projets régionaux. Le Plan prévoit encore un certain nombre d'études relatives au développement régional et une réforme des finances locales qui permettrait d'augmenter les ressources et l'autonomie des collectivités locales. En plus de ces mesures, le Gouvernement devrait entreprendre la collecte des données nécessaires à la détermination du niveau de développement socio-économique par province et, si possible, par cercle. Ceci permettrait de mesurer plus exactement les besoins locaux et d'établir des critères de localisation de l'investissement et des services publics, en particulier l'enseignement et la santé.

36. Le logement et les services urbains ont pris un retard grandissant par rapport à la croissance des centres urbains. A la fin du deuxième Plan, en 1972, une proportion importante de la population urbaine vivait dans des zones qui étaient dépourvues de la plupart des services qui sont essentiels dans un environnement urbain, et les médinas étaient sérieusement surpeuplées. Cette situation était accompagnée d'un chômage important. En contraste radical avec le passé, le troisième Plan propose un programme très important d'habitat à bon marché et d'équipement progressif des zones urbaines où l'habitat est inférieur à la norme; le montant de l'investissement public prévu est de plus de 3 milliards de dirhams (environ 750 millions de dollars US) en 1973-77. Il propose également un nouveau cadre institutionnel pour la mise en oeuvre de ce programme. Bien que le Gouvernement ait commencé à prendre les mesures réglementaires requises en 1973, on peut craindre que le manque de personnel et la jeunesse des organismes ne conduisent à des réalisations bien en-dessous des objectifs du Plan. Néanmoins, le programme représentera un effort déterminé d'amélioration de la situation des familles disposant de revenus peu élevés dans les zones urbaines, et un effort de mobilisation de leurs ressources puisque le Plan prévoit la récupération d'une part majoritaire de l'investissement public à travers le remboursement étalé dans le temps de la part des bénéficiaires. De plus, le programme aura un fort effet d'entraînement sur l'industrie et la construction, et sera créateur de nombreux emplois.

Section I. CADRE GENERAL ET EVOLUTION RECENTE

I. CADRE POLITIQUE ET SOCIAL

1. L'économie marocaine a connu, durant le quinquennat 1968-72, une évolution satisfaisante dans l'ensemble. La croissance économique a accéléré et le revenu (PIB) par tête a cru de près de 3% par an, alors que durant la décennie qui a suivi l'indépendance en 1956, la croissance économique avait tout juste dépassé en pourcentage celle de la population. Le Maroc doit une partie importante de cette amélioration au fait que des conditions climatiques favorables ont permis de bonnes récoltes de céréales pendant trois années sur cinq. De plus, la demande extérieure pour les principales exportations du Maroc a été très soutenue surtout vers la fin du quinquennat, et le tourisme a connu des accroissements rapides en raison principalement de la proximité de l'Europe.
2. Cependant, ces facteurs externes n'expliquent sûrement pas à eux seuls comment le Maroc fut capable d'améliorer son rythme de croissance économique. La réponse doit être recherchée à l'intérieur du pays, parmi les données naturelles, politiques et sociales ainsi que les politiques qui ont permis au pays de mobiliser ses ressources de façon plus efficace. Le rôle des politiques économique et financière sera examiné dans les chapitres qui suivent. Ici on traitera surtout des données de base qui apparaissent essentielles à la compréhension des développements économiques passés. Cette analyse est présentée dans le but d'identifier les forces et les faiblesses qui continueront vraisemblablement de jouer un rôle important dans l'effort que doit consentir le Maroc pour surmonter les obstacles à son développement économique et social.
3. Des ressources naturelles abondantes confèrent au Maroc un potentiel considérable de croissance. Le pays est doté de ressources minérales variées: des gisements importants de phosphate, charbon et pierre à chaux, et des ressources pétrolières encore modestes sont exploités depuis de nombreuses années; le pays produit aussi du minerai de fer (dont il existe des réserves importantes, mais de teneur relativement faible), du manganèse et du plomb. A l'ouest et au nord du pays la pluviométrie dépasse normalement 400 mm par an, qui toutefois sont concentrés durant les mois d'hiver, et les sols sont en général suffisamment fertiles pour permettre une agriculture intensive. Cependant, une grande partie du pays, au sud et à l'est des montagnes de l'Atlas, est arrosée de façon très insuffisante et pour cette raison ne convient pas aux activités agricoles de type intensif. Plusieurs rivières importantes descendent

de l'Atlas et du Rif vers les plaines côtières de l'ouest et du nord, où elles fournissent de l'eau pour la consommation et l'irrigation. Le climat tempéré en raison de la proximité de l'océan Atlantique, avec un ensoleillement assuré durant les mois d'été, l'attrait naturel des paysages et des plages et l'unique héritage culturel et architectural du Maroc, font ensemble du Maroc un endroit particulièrement favorable au développement du tourisme international.

4. Ces avantages naturels sont dans une large mesure rehaussés par les caractéristiques du peuple marocain. La main-d'oeuvre est abondante, disciplinée et travailleuse. De plus en plus, elle comprend des travailleurs qui reviennent d'Europe avec des qualifications professionnelles précieuses. Le fait que cette main-d'oeuvre ait accepté un décalage entre la croissance de ses revenus et celle de sa productivité a beaucoup aidé le Maroc à maintenir l'avantage comparatif de ses coûts sur les marchés internationaux et la stabilité remarquable de ses prix sur le marché intérieur. Un groupe encore petit d'entrepreneurs et de cadres est apparu à l'abri fourni par les mesures de protection industrielle et de marocanisation; il commence à former une base solide pour la croissance du secteur privé. Une longue tradition faite de sens des affaires et de travail acharné existe dans les secteurs du commerce intérieur et de l'artisanat, et trouve son origine dans certaines parties du pays.

5. L'administration, qui de tradition est prestigieuse, habituée au commandement et compétente, a su attirer des cadres de valeur capables de formuler et d'exécuter des programmes et des politiques de développement. Toutefois, elle manque encore des échelons intermédiaires qui seraient indispensables pour soutenir l'effort des cadres de décision. De plus, l'administration a subi des pertes au profit des secteurs privé et semi-public qui offrent des rémunérations plus attrayantes.

6. La politique économique du Maroc veut que le processus de croissance à long terme repose principalement sur l'initiative privée. L'Etat encourage par ses interventions le développement de l'entreprise privée; bien qu'une importance croissante ait été attachée à la planification du développement, celle-ci reste un moyen d'encadrer l'activité économique générale et de contrôler les dépenses d'investissement de l'Etat, mais elle ne fixe pas d'objectifs quantitatifs au secteur privé. Toutefois, l'Etat peut entreprendre des interventions directes de production dans les secteurs où il estime que l'initiative privée est encore insuffisante ou qu'elle n'est pas authentiquement marocaine. Souvent, les interventions de l'Etat semblent être empreintes de paternalisme et de dirigisme dans les secteurs où il intervient directement qui vont de la culture irriguée à la gestion hôtelière. La forme et la portée de

ces interventions, qui à l'origine paraissent justifiées, ne sont pas modifiées au gré des circonstances, et, avec le temps, elles peuvent constituer des entraves à l'initiative privée. Un effort de libéralisation de l'économie a été consenti dans le domaine du commerce extérieur depuis 1970 et celui de l'encouragement à l'investissement et à l'exportation depuis août 1973. Le gouvernement envisage également d'aménager la structure des taux d'intérêt dans le sens d'une plus grande souplesse.

7. Les objectifs à long terme du Maroc comportent également des orientations sociales de plus en plus prononcées. Toutefois, le Maroc a choisi la voie de changements progressifs plutôt que radicaux parce qu'il estime que le coût de ces derniers dépasserait le montant des ressources disponibles. Les orientations sociales se sont accentuées au cours de ces dernières années. Un effort d'amélioration des structures foncières a été consenti, surtout à partir de 1969, grâce à la redistribution à des fermiers pauvres et des travailleurs sans terre, des terres agricoles détenues précédemment par des étrangers. Un effort a également été fait pour accroître la participation de marocains dans la propriété et la gestion des banques et autres entreprises privées. Ces efforts ont culminé avec deux décisions majeures prises en 1973. La première, un dahir du 2 mars 1973, a achevé la reprise des terres agricoles détenues par des étrangers en vue de leur redistribution ultérieure à des paysans marocains. La seconde, un dahir du 7 mai 1973, a demandé aux investisseurs étrangers dans les activités de services et dans plusieurs sous-secteurs industriels d'associer des capitaux et des cadres marocains à leurs activités. Bien que ces mesures puissent avoir un effet négatif temporaire et limité sur la production et l'investissement, elles représentent probablement des étapes nécessaires dans le processus du développement économique et social du Maroc.

8. L'atmosphère d'incertitude qui a prévalu sur la scène politique en 1971 et 1972 et a affecté de manière négative le climat d'investissement est maintenant largement dissipée. Toutefois, une poussée des prix durant la deuxième moitié de 1973 pourrait amener une hausse du coût de la vie dans les villes au cours des mois à venir. Les problèmes économiques et sociaux fondamentaux du pays -- croissance rapide de la population, chômage et inégalité des revenus, insuffisance des revenus en milieu rural et croissance des bidonvilles -- requerront une attention grandissante en vue d'assurer le maintien d'un climat social stable.

9. Le Maroc entretient des relations spéciales avec la Communauté Economique Européenne (CEE) vers laquelle se dirige la plus grande partie de son commerce extérieur et où environ 265.000 travailleurs marocains ont trouvé un emploi. L'Accord d'Association de 1969 ne couvrait que les relations commerciales; alors que le Maroc a bénéficié de conditions

avantageuses pour ses exportations industrielles vers la CEE, ses exportations de produits agricoles "sensibles" ont été restreintes. L'accord actuel prendra fin en 1974 et un nouvel accord est en cours de négociation. Le Gouvernement marocain recherche une amélioration des avantages commerciaux obtenus lors du premier accord; en outre, le nouvel accord sera étendu à l'aide économique et il comprendra des dispositions valables pour l'ensemble de la Communauté sur les conditions d'emploi des travailleurs marocains dans les pays de la CEE, ainsi que sur leur accès aux services de formation professionnelle et de sécurité sociale.

II. DEVELOPPEMENTS ECONOMIQUES RECENTS

Croissance Economique et Principaux Déterminants.

10. La croissance du PIB a atteint un rythme satisfaisant de 5,6% en termes réels durant le quinquennat 1968-72, dépassant ainsi les prévisions du deuxième plan (4,3%). Ce rythme de croissance représente également une amélioration marquée par rapport aux réalisations de la décennie qui a suivi l'indépendance en 1956, pendant laquelle la croissance économique a tout juste dépassé en pourcentage celle de la population estimée à 2,6% l'an entraînant une quasi-stagnation du revenu par tête. Durant la période 1968-72 les gains par tête ont été de presque 3% par an.

11. La croissance économique fut aidée dans une large mesure par les conditions climatiques qui permirent de bonnes récoltes en 1968, 1971 et 1972. En outre, les exportations marocaines ont bénéficié d'une demande extérieure soutenue durant la plus grande partie du quinquennat; les principaux postes concernés furent les phosphates, les fruits et légumes frais, les conserves alimentaires, les produits manufacturés et surtout le tourisme. L'investissement privé connut aussi une période d'expansion rapide durant les trois premières années du Plan. Finalement, les transferts des ouvriers marocains en Europe sont passés de 2,6% du PIB en 1967 à 3,8% en 1972, et ont fourni un appoint important à la croissance du produit et de l'épargne nationaux. La consommation des administrations a cru un peu plus rapidement que le PIB, en particulier à la suite d'une hausse générale des traitements et salaires des fonctionnaires en 1971.

12. Bien que toute la période du Plan ait été caractérisée par une croissance soutenue du PIB, avec une tendance au ralentissement durant les deux dernières années, les déterminants de cette croissance ont changé de manière significative (Tableau 1). En 1968-70, les principaux déterminants furent les exportations et l'investissement qui

connurent une hausse rapide; de plus, une forte accumulation de stocks se produisit à la suite de la récolte exceptionnelle de 1968. En 1971-72, les investissements privés ralentirent considérablement en prix courants et diminuèrent légèrement en termes réels; les stocks furent diminués pour la consommation et la production. Les exportations devinrent alors le principal déterminant en 1971-72; avec la consommation des administrations elles ont continué de soutenir la croissance du PIB. La consommation privée a cru durant toute la période 1968-72, à un taux légèrement supérieur à celui du PIB en 1968-70, mais beaucoup plus faible en 1971-72.

Tableau 1. EVOLUTION DES RESSOURCES ET EMPLOIS ¹
(Prix courants; taux annuels en pour cent)

Rubriques	1968-70	1971-72	1968-72
Produit intérieur brut	7,6	9,0	8,2
Importations	11,3	1,9	7,4
<u>Ressources = emplois</u>	<u>8,3</u>	<u>7,6</u>	<u>8,0</u>
Exportations	8,0	10,9	9,2
Consommation	8,1	7,9	8,0
(Privée)	(8,0)	(7,8)	(7,9)
(Administrations)	(9,0)	(8,3)	(8,7)
Formation brute de de capital fixe	11,3	1,1	7,2
(Privée)	(23,5)	(2,2)	(14,5)
(Administrations)	(2,5)	(0,0)	(1,5)
Stocks	<u>2</u>	<u>2</u>	<u>2</u>
<u>Pour mémoire:</u>			
Prix (déflateur du PIB)	2,3	3,9	2,5

¹ Les emplois à prix constants ne sont pas disponibles; le produit intérieur brut et la consommation comprennent les salaires versés par les administrations.

² Les stocks s'élevèrent à 30 en 1967, -60 en 1970 et -70 en 1972.

13. Les augmentations de demande extérieure et intérieure ont été satisfaites grâce à des accroissements de production rendus possibles par l'esprit d'entreprise et la disponibilité de main-d'oeuvre. Cependant, la production n'aurait pas pu croître autant qu'elle l'a fait sans des disponibilités suffisantes en devises qui financèrent durant les trois premières années du Plan un accroissement rapide des importations, qui a

porté surtout sur les biens d'équipement et les demi-produits. De cette manière, l'accroissement de la demande n'a pas entraîné des hausses de prix intérieurs importantes.

Tableau 2. EVOLUTION DE L'EPARGNE ET DU DEFICIT EXTERIEUR
(Prix courants)

Rubriques	1967	1970	1972	Moyenne 1968-72
Epargne nationale brute en pour cent du PNB	10,8	10,8	13,4	12,7
Administrations	2,9	3,3	2,8	3,0
Privée <u>1</u>	7,9	7,5	10,6	9,7
Epargne nationale brute en pour cent de l'investissement	76,7	69,7	102,2	90,6
Administrations	27,8	43,3	44,1	43,6
Privée <u>1</u>	149,3	94,8	155,0	136,5
Déficit extérieur en pour cent du: <u>2</u>				
PIB	2,5	4,7	0,7	2,4
Investissement	18,0	30,3	5,6	17,0

1 Elément équilibrant les comptes de la nation; il comprend l'épargne des entreprises publiques et semi-publiques.

2 Le déficit extérieur est égal à la différence entre importations et exportations (biens et facteurs non services) elle-même égale à la différence entre le PIB d'une part, et la consommation et l'investissement d'autre part.

14. La majeure partie des investissements bruts a été financée par l'épargne nationale brute durant la période du Second Plan (Tableau 2). L'épargne nationale a dépassé l'investissement en 1968 lorsque les revenus résultant de l'abondante récolte de céréales ne furent pas immédiatement dépensés, et en 1972 lorsque l'investissement diminua de 1,1% en prix courants. En moyenne, l'épargne nationale a financé 91% de l'investissement durant la période du Plan. Deux facteurs importants ont influencé cette évolution; ce furent les augmentations de l'épargne réalisée par l'Office Chérifien des Phosphates (OCP) et la croissance continue des transferts des travailleurs marocains à l'étranger. Les administrations

n'ont fourni que 24 pour cent de l'épargne nationale brute; cette part a cru jusqu'en 1970 et décliné ensuite en raison du ralentissement des rentrées fiscales et de l'accroissement simultané des traitements et salaires des fonctionnaires en 1971. Le déficit extérieur -- importations nettes de biens et services non facteurs -- est resté faible (2,4 pour cent du PIB en 1968-72), et il a été en grande partie couvert par le revenu net des services de facteurs (qui comprennent les transferts des travailleurs) et les transferts courants nets reçus de l'étranger.

15. L'élément de faiblesse dans la croissance de l'économie a été l'accroissement modeste de l'investissement des administrations durant tout le quinquennat, et du secteur privé et des entreprises publiques pendant les deux dernières années. En 1971 et 1972, cette croissance en prix courants a correspondu à une faible baisse en termes réels, si l'on tient compte de l'augmentation des prix des équipements importés incorporés dans ces investissements. Les investissements privés et semi-publics, qui avaient cru très rapidement jusqu'en 1970, ralentirent nettement en 1971 et 1972, en raison notamment du contexte évènementiel sur le plan politique, et de la réduction de l'investissement des entreprises publiques, en particulier de l'OCP qui a réalisé la majeure partie de son programme d'expansion pendant les trois premières années du Plan. Avec l'avantage du recul, il semble bien que le gouvernement n'aurait guère pu faire plus qu'il n'a fait pour activer la lente croissance de l'investissement privé et semi-public pendant les deux dernières années du Plan. Par contre, un net accroissement des investissements des administrations aurait été justifié pour compenser cette évolution, et n'aurait pas été financièrement imprudent, compte tenu de la situation confortable de la balance des paiements durant ces deux années.

16. La valeur ajoutée par le secteur agricole a cru en 1968-72 à un rythme annuel légèrement supérieur (5,9 pour cent) à celui du PIB total (5,6 pour cent), ce qui s'explique en partie par l'effet des conditions climatiques en général bonnes sur la production agricole. Les industries manufacturières, qui comprennent un sous-secteur artisanal important, ont cru à un peu plus de 5 pour cent l'an, tandis que la construction et les services augmentèrent d'environ 5 pour cent l'an. Les autres secteurs ont connu un rythme de croissance moins rapide que celui du PIB. Toutefois, le tourisme a fait des progrès très rapides. La composition sectorielle du PIB n'a pas changé de façon notable durant le Second Plan étant donné le peu de différence parmi les rythmes de croissance sectoriels. En 1972, les services (autres que ceux des administrations, mais y compris les transports) étaient le secteur principal avec 36 pour cent du PIB suivi de près par l'agriculture avec 27 pour cent. L'industrie manufacturière et les administrations représentaient 12 pour cent chacun du PIB.

17. La conjoncture en 1973 a été dominée par la continuation du rythme rapide des exportations de phosphates, fruits et légumes, produits manufacturés et services touristiques qui ont été les seuls moteurs de la croissance économiques. Les investissements totaux ont probablement stagnés, ou ont été en faible baisse, puisque l'investissement de l'Etat a baissé, et celui du secteur privé a marqué le pas en début d'année. Le déclin de l'investissement de l'Etat est dû principalement au délai de six mois dans la publication du troisième plan quinquennal (1973-77). Depuis la mi-1973 les investissements privés semblaient être sur le point de reprendre, la situation politique étant plus stable et de nouvelles mesures d'encouragement ayant été publiées. Une sécheresse au début de l'année a réduit la récolte de céréales et a contraint les agriculteurs du sud du pays à abattre ou à vendre à prix réduits un grand nombre de leurs animaux, ce qui a freiné la croissance du PIB. Bien que la demande d'importation ait repris probablement pour reconstituer les stocks de céréales et d'autres produits en réponse à un certain accroissement des activités non-agricoles, on ne s'attend pas à ce que la croissance du PIB ait dépassé 2% en termes réels en 1973.

18. Une certaine concentration de la croissance économique passée à pris place à Casablanca, Rabat et dans la plaine côtière du nord-ouest, correspondant en partie à la croissance des industries manufacturières, du commerce extérieur et des services publics. La production dans les autres régions a probablement augmenté plus lentement, sauf dans la région d'Agadir où le tourisme international est attiré et où l'irrigation a été développée. Les disparités régionales semblent s'être accrues malgré les programmes de dépenses publiques en faveur des régions défavorisées.

Balance des Paiements

19. Après une décennie de politique commerciale orientée essentiellement vers la substitution des importations, le Maroc a embrassé une stratégie orientée davantage vers les exportations durant la période du Second Plan. Des investissements importants dans l'extraction des phosphates pour l'exportation, des efforts de commercialisation accrus par l'Office du Commerce Extérieur (OCE) en Europe, l'introduction d'encouragements à l'exportation des produits manufacturés et aux investissements dans les installations de tourisme internationales et une politique officielle d'émigration reflètent l'accent qui de plus en plus a été mis sur le besoin de gagner plutôt que sur celui d'épargner des devises étrangères. La part des exportations (y compris les services non-facteurs) dans le PIB a cru de 20,6% en 1967 à 21,6% en 1972. Les détails sont donnés dans le Tableau 3.

Tableau 3. BALANCE DES PAIEMENTS
(millions de dirhams)

Rubriques	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Exportations de marchandises	2.146	2.278	2.450	2.463	2.518	2.947
Importations de de marchandises	-2.431	-2.587	-2.641	3.156	-3.211	3.253
Déficit commercial	<u>-285</u>	<u>-309</u>	<u>-191</u>	<u>-693</u>	<u>-693</u>	<u>-306</u>
Recettes du tourisme	400	450	450	682	760	893
Recettes des travailleurs	208	200	302	317	480	640
Revenu du capital privé (net)	-128	-138	-135	-151	-149	-148
Intérêt sur la dette publique	-84	-129	-130	-132	-161	-176
Autres services (nets)	-639	-625	-806	-889	-781	-880
Services nets	<u>-243</u>	<u>-242</u>	<u>-155</u>	<u>-173</u>	<u>149</u>	<u>329</u>
Transferts courants nets	63	96	147	135	151	113
Balance courante	<u>-465</u>	<u>-455</u>	<u>-199</u>	<u>-731</u>	<u>-393</u>	<u>136</u>
Capital privé (net)	47	40	47	106	121	72
Dons	115	166	134	100	92	80
Emprunts publics	443	492	423	660	756	509
moins: Amortisation	-145	-259	-225	-205	-317	-361
Capital net	<u>460</u>	<u>439</u>	<u>379</u>	<u>661</u>	<u>652</u>	<u>300</u>
Balance de base	-5	-16	180	-70	259	436
Mouvements à court terme	-88	-123	-76	174	40	-151
Attributions de DTS	-	-	-	77	61	61
Mouvements des réserves	-93	-139	104	181	360	346

Source: Tableau 3.6 de l'annexe statistique

20. Les exportations de marchandises ont augmenté de 8,2% par an en volume durant la période 1968-72, et de 6,6% en valeur, seulement, car les prix obtenus à l'exportation ont diminué, surtout dans le cas du phosphate dont la valeur unitaire est passée de 58 dirhams la tonne en 1967 à 50 dirhams en 1972, et dans le cas de plusieurs produits agricoles tels que les agrumes. Le phosphate et les produits dérivés, qui représentaient près de 25% des exportations de marchandises en 1972 ont cru en valeur de 4,3% par an et ont représenté près de 17% de la croissance des exportations durant la période 1968-72. Environ 40% de la valeur des exportations en 1972 était constituée de produits alimentaires frais et transformés, commercialisés à l'étranger par l'OCE. Parmi ceux-ci, la valeur des exportations d'agrumes a oscillé autour des 400 millions de dirhams face à la concurrence sévère de l'Espagne et des autres producteurs méditerranéens sur les marchés européens; les autres produits alimentaires frais et transformés ont connu une évolution croissante mais les difficultés de production dans ce secteur ont restreint les ventes malgré une demande extérieure assez soutenue. Parmi les autres exportations, les minéraux autres que le phosphate ont stagné en raison de l'épuisement progressif des gisements exploités, alors que les produits manufacturés ont cru rapidement de 179 millions de dirhams en 1967 à 427 millions de dirhams en 1972, faisant plus que doubler en 5 ans. Les produits du cuir, les engrais, les textiles, les tapis, et l'électronique et les vêtements produits sous contrats de sous-traitance furent les facteurs principaux de ce développement.

21. La croissance rapide de l'investissement et de la production durant les trois premières années de la période du Second Plan fut accompagnée par un accroissement rapide des importations de marchandises au taux moyen annuel de 9,8% de 1967 à 1970. Les combustibles, les matières premières, les produits semi-finis et les biens d'équipement industriel et agricole ont fourni la plus grande part de cette augmentation. L'importation des biens de consommation a cru plus lentement, principalement parce que l'offre intérieure de céréales était ample et que la production nationale de sucre était en augmentation. La croissance des importations de marchandises ralentit fortement en 1971 (1,8%) et en 1972 (1,2%). Ce ralentissement a été la conséquence du rythme léthargique de l'investissement pendant les deux dernières années du Plan; les importations de biens d'équipement ont diminué du maximum de 833 millions de dirhams atteint en 1970 à 710 millions de dirhams en 1972. La valeur des importations a été augmentée en raison de l'accroissement des prix à l'importation estimé à environ 2% l'an durant la période 1968-72.

22. Une des raisons de l'amélioration des paiements extérieurs pendant le deuxième Plan a été l'accroissement des recettes nettes sur les services. Les recettes du tourisme ont plus que doublé, grâce aux

investissements importants faits dans des installations touristiques et la proximité du Maroc avec l'Europe. Les transferts des travailleurs ont plus que triplé en raison du nombre croissant de travailleurs marocains en Europe, des augmentations de salaires qu'ils ont obtenues, et des mesures prises pour les encourager à rapatrier leur épargne.

23. Le déficit commercial qui augmenta d'abord jusqu'à environ 700 millions de dirhams en 1970 et 1971, a diminué jusqu'à 306 millions de dirhams en 1972 sous l'effet combiné des croissances rapide des exportations et bien plus lente des importations. Le déficit commercial a été en partie compensé par les recettes nettes sur services qui ont enregistré un surplus en 1972, pour la première fois depuis bien des années.

24. Après un démarrage lent durant les deux premières années du Plan, les entrées nettes de capitaux étrangers atteignirent un montant maximum de 661 millions de dirhams en 1970 et déclinèrent nettement jusqu'à 300 millions de dirhams en 1972. Tenant compte des mouvements de capitaux à court terme et des attributions de DTS, le Maroc a enregistré un accroissement continu de réserves extérieures depuis 1969. En 1972, le surplus en compte courant a permis d'augmenter le niveau des réserves malgré une réduction des entrées de capitaux. Les avoirs extérieurs nets du Maroc atteignirent le niveau record de 1.301 millions de dirhams à la fin de 1972; ce qui équivalait à 3,5 mois d'importations (biens et services non-facteurs) durant l'année 1972.

25. Les déboursements bruts sur emprunts extérieurs officiels se sont élevés en moyenne à 568 millions de dirhams par an durant la période 1968-72. Toutefois, l'amortissement de la dette publique extérieure a cru pendant cette période et les entrées nettes de capitaux officiels n'ont été en moyenne que de 295 millions de dirhams par an. A ces entrées nettes, il faut ajouter les dons officiels en capital, d'un montant annuel moyen de 114 millions de dirhams; ces recettes ont diminué au cours des années du Plan car les Etats-Unis ont cessé d'accorder leurs dons alimentaires vers la fin du Plan. Les entrées nettes de capitaux officiels (prêts et dons) ont été en moyenne de 409 millions de dirhams par an en 1968-72. En comparaison, les entrées nettes de capitaux privés ont été faibles, en moyenne seulement 77 millions de dirhams par an en 1968-72. Les entrées brutes ont été quelque peu supérieures, s'élevant en moyenne à 125 millions de dirhams l'an. La plus grande partie de ces entrées (74%) a été sous forme d'investissements directs, qui ont augmenté nettement durant la période du Plan en partie à cause des mesures prises par le gouvernement quant aux investissements étrangers. Les entrées au titre d'emprunts privés ont été

extrêmement faibles, parce que la réglementation des changes a limité sévèrement ces types d'emprunts. Au total, les entrées brutes de capitaux privés n'ont représenté que 14% environ des investissements privés en 1968-72. Toutefois, il y avait au Maroc une masse considérable de capitaux privés étrangers, héritage du passé colonial et des mesures de reprise adoptées depuis l'indépendance. La réglementation officielle ne permet pas à ces capitaux de quitter le pays; certains sont en comptes bloqués investis pour une faible part en bons du Trésor.

26. Grâce aux conditions favorables obtenues pour les prêts officiels et au faible montant des emprunts extérieurs privés, les paiements au titre du service de la dette extérieure sont restés faibles. Le service de la dette publique a augmenté de 196 millions de dirhams en 1967 à 409 millions de dirhams en 1972. Le coefficient du service de la dette publique par rapport aux exportations (biens et services non-facteurs) s'est porté de 7% en 1967 à 11,7% en 1972.

27. En 1973, la tendance à la croissance rapide des exportations de marchandises a continué; les résultats pour la première moitié de l'année ont été de 25% supérieurs à ceux de la première moitié de 1972. En même temps, les importations ont repris en partie pour reconstituer les stocks amenuisés de céréales et d'autres marchandises et peut-être aussi en réponse à une demande en reprise de la part de l'investissement; les importations de biens d'équipement industriel ont commencé à croître fortement durant la première moitié de 1973. Malgré la croissance des importations, la balance en compte courant est restée en surplus, amenant les réserves en devises à un niveau voisin de 1.800 millions de dirhams à la fin de septembre 1973. Toutefois, les mesures prises en 1973 pour achever la reprise des terres détenues par des étrangers et le transfert à des marocains de la propriété des entreprises de services et de plusieurs industries ont créé des obligations d'indemnisation en devises pour l'avenir. Le Maroc s'est mis d'accord avec la France pour permettre aux fermiers français de transférer à l'étranger le produit de la vente de leurs récoltes de 1973-74, de leurs animaux et de leur matériel. Les autres indemnisations et obligations de transfert sont en voie de négociations avec les pays et les individus en cause.

Politiques Fiscale et Monétaire

28. Pendant le deuxième Plan, l'Etat a poursuivi la politique de discipline budgétaire qui débuta en 1965 dans le cadre d'efforts qui ont porté leurs fruits en vue d'affermir la situation financière du pays, tant intérieure qu'extérieure. Les principaux instruments de cette politique, utilisés pour influencer les tendances budgétaires qui apparaissent au Tableau 4, ont été les suivantes:

- une série de mesures destinées à accroître les recettes fiscales;
- une limitation des dépenses courantes afin de maintenir l'épargne budgétaire à un niveau raisonnable, et également un effort insuffisant d'investissement;
- un accroissement des emprunts à long terme auprès des sources extérieures officielles pour le financement de l'investissement; et
- un recours limité aux avances de la banque centrale et aux autres financements expansionnistes.

Grâce à l'utilisation de ces instruments, l'Etat a réussi à mobiliser les ressources nécessaires pour entreprendre un volume total d'investissements en 1968-72 qui dépassa légèrement l'objectif modéré du deuxième Plan et ceci sans concours excessifs du système bancaire. Toutefois, le rapport entre l'investissement de l'Etat et le PNB a diminué de 8,0% en 1967 à 5,9% en 1972. De la même manière, la part de l'investissement de l'Etat dans l'investissement total paraît avoir été également en déclin, de 57% à 45% en 1972.

Tableau 4. EVOLUTION DES COMPTES DU TRESOR
(millions de dirhams)

Rubriques	1967	1970	1972	1973 ¹
Recettes courantes	2.459	3.271	3.408	3.917
Dépenses courantes	-1.964	-2.542	-2.925	-3.353
Charge de l'intérêt	-139	-213	-264	-287
Surplus courant	356	516	219	277
Investissement	-1.074	-1.145	-1.189	-1.050
Amortisation de la dette	-53	-111	-158	-175
Divers ²	-78	21	25	19
Déficit global	-849	-719	-1.103	-929
<u>Financement</u>	849	719	1.103	929
Emprunts extérieurs à long terme	186	270	419	250
Autres emprunts ³	201	299	371	300
Avances de la banque centrale	303	170	226	349
Autres ressources ⁴	159	-20	87	30
<u>Pour cent du PNB</u>				
Recettes courantes	18,3	19,4	16,8	18,2
Dépenses courantes	14,6	15,1	14,4	15,6
Investissement	8,0	6,8	5,9	4,9

¹ Prévisions des services du Trésor qui excluent la charge, estimée à 160 millions de dirhams, au cas où l'Etat décidera de subventionner le prix des céréales.

² Opérations extra-budgétaires et opérations à régulariser.

³ Emprunts intérieurs et emprunts extérieurs à court et moyen termes.

⁴ Dépôts au Trésor et au Compte de Chèques Postaux

Source: Tableau 5.1 de l'annexe statistique.

29. L'orientation principale de la politique fiscale durant le deuxième Plan a été d'accroître les recettes fiscales, et de ce point de vue, elle a assez bien réussi (Tableau 5). Toutefois, les accroissements de recettes ont été obtenus essentiellement par des mesures isolées et spécifiques, telles que des changements dans le taux des impôts et des améliorations dans l'administration des impôts, plutôt que par une croissance automatique des recettes amenée par la croissance des activités économiques. Les mesures qui ont été prises ont frappé principalement la consommation, la production et les transactions intérieures de sorte que la répartition des recettes a montré le poids croissant des impôts indirects et des droits d'enregistrement. Durant la période du Plan, la plus grande partie de l'augmentation des recettes d'impôts provint de ces sources, quoique le prix imposé du sucre ait été diminué de 18% en septembre 1971. Les rentrées fiscales ont aussi continué à dépendre fortement de la taxation du commerce à l'importation. C'est pourquoi la relation entre recettes fiscales et PNB qui augmenta de 13,1% en 1967 à 15,5% en 1970, est retombée à 14,1% en 1972, lorsque les importations ont marqué le pas.

30. Le gouvernement est conscient de ce problème. Il a décidé en 1972 d'entamer une réforme de la fiscalité qui, poursuivie sur un certain nombre d'années, la rendra plus progressive et plus équitable. La première étape fut l'introduction d'un impôt complémentaire sur le revenu global des personnes physiques en janvier 1972. Le nouvel impôt est venu s'ajouter aux impôts cédulaires existants. Avec des taux s'échelonnant de 3 à 30%, il était initialement limité à environ 30.000 contribuables à revenu élevé. Il n'a cependant eu encore qu'un effet marginal sur les recettes de l'impôt sur le revenu à cause de difficultés administratives. Aux impôts de l'Etat, viennent s'ajouter ceux des collectivités locales et les contributions à la sécurité sociale qui représentaient environ 4% du PNB en 1972.

Tableau 5. RECETTES COURANTES DE L'ETAT
(Taux et parts en pour cent)

Rubriques	Taux de croissance annuel			Composition 1972
	1968-70	1971-72	1973 <u>1</u>	
Impôts directs	10,0	4,6	18,5	23,4
Droits de douane	8,1	-3,2	14,2	16,5
Impôts indirects	21,3	5,2	2,9	36,9
Droits d'enregistrement	18,6	5,1	15,2	7,2
Recettes de l'impôt	14,3	4,5	10,6	84,0
Monopoles et entreprises				
<u>2</u>	-4,3	-16,5	36,4	9,8
Autres recettes courantes	1,4	3,7	40,3	6,2
Autres recettes	-2,7	-9,5	37,9	16,0
Recettes courantes	7,4	2,1	14,9	100,0
<u>Elasticité par rapport</u>				
<u>au PNB</u>				
Recettes de l'impôt	1,8	0,5	1,8	
Recettes courantes	0,9	0,2	2,5	

1 Basés sur les estimations du Trésor pour 1973.

2 Y compris les recettes des opérations sur le sucre et de l'administration postale.

Source: Tableaux 5.1 et 5.2.

31. La croissance des recettes fiscales par rapport au PNB a été accompagnée d'une diminution des autres recettes (non fiscales) de 5,3% du PNB à 2,7% en 1972. Ce déclin eut lieu d'abord parce que l'OCP n'a pas effectué de transferts au Trésor les trois dernières années de la période du Plan, et parce que les opérations sur le sucre ont cessé de dégager un surplus après la réduction du prix du sucre en 1971. De plus, les transferts des autres entreprises et monopoles publics et les autres recettes non-fiscales progressèrent moins vite que les recettes fiscales. En ce qui concerne les entreprises publiques, l'auto-financement des investissements qu'elles ont pratiqué a certainement limité les montants disponibles pour transfert à l'Etat. Les résultats médiocres des recettes non-fiscales ralentirent d'une manière marquée la croissance des recettes courantes de l'Etat. La plus grande partie de l'accroissement de recettes durant la période du Plan provint des impôts indirects (69%) et des droits d'enregistrement (12%), ce qui est indésirable du point de vue de l'amélioration de la structure des recettes de l'Etat quant à leur rendement et à leur équité.

32. Les dépenses courantes de l'Etat ont suivi une évolution sensiblement parallèle à celle des recettes pendant le quinquennat du Plan. Lorsque, durant les trois premières années du Plan, la croissance des recettes courantes fut relativement bonne, la croissance des dépenses courantes put être aussi rapide que celle du PNB. La classification par fonction dans le Tableau 6 montre que les dépenses de personnel et surtout les subventions ont cru le plus rapidement. Lorsqu'en 1971 et 1972 les recettes augmentèrent plus lentement, les dépenses courantes furent restreintes plus sévèrement. Toutefois, une augmentation générale de 15% des traitements et salaires de base fut accordée aux employés du secteur public le 1er juillet 1973 (la première après plusieurs années de blocage). Et, les dépenses courantes ralentirent de façon moins prononcée que les recettes, l'effort d'épargne portant sur les gros travaux d'entretien et les subventions. La charge de l'intérêt sur la dette publique a continué de croître rapidement durant toute la période, diminuant le surplus disponible pour les investissements; toutefois, elle représentait un fardeau aisément supportable sur les recettes courantes (8% en 1972).

Tableau 6. DEPENSES COURANTES DE L'ETAT
(Taux et parts en pour cent)

Rubriques	Taux de croissance annuel			Composition en 1972
	1968-70	1971-72	1973 Δ	
<u>Dépenses classées par fonction</u>				
Personnel	8,4	9,6	9,7	70,1
Matériel	6,6	3,7	44,8	21,7
Gros travaux d'entretien	4,3	-6,5	2,7	1,3
Subventions et divers	35,8	-4,5	-2,8	4,9
Pouvoirs publics	7,3	13,0	86,7	2,1
<u>Dépenses classées par secteurs économiques</u>				
Education	11,9	13,2	1,8	31,1
Forces de sécurité	8,5	8,4	7,0	31,2
Agriculture	5,2	6,6	6,1	7,1
Autres services économiques	2,9	3,0	8,5	4,8
Autres services sociaux	2,6	5,1	4,2	9,2
Non classées	13,1	1,6	69,1	16,6
<u>Dépenses courantes totales</u>	<u>9,0</u>	<u>7,3</u>	<u>14,6</u>	<u>100,0</u>
Charge de l'intérêt	15,3	11,3	8,7	9,0
<u>Elasticité par rapport au PNB</u>				
Personnel	1,0	9,0	1,6	
Dépenses courantes	1,1	0,8	2,4	
Charge de l'intérêt	1,9	1,2	1,5	

Δ Prévisions du Trésor.

Source: Tableaux 5.1 et 5.3 de l'annexe statistique.

33. Les taux de croissance des dépenses par secteur économique du Tableau 6 reflètent l'ordre de priorité suivi par le gouvernement à l'intérieur des limites imposées par les plafonds budgétaires. Les montants alloués à l'enseignement, qui reçut la première priorité, ont cru le plus rapidement, et ont atteint 31 pour cent des dépenses courantes en 1972. Ceux alloués aux forces de sécurité ont représenté le même pourcentage des dépenses courantes en 1972. Y compris les investissements, les dépenses d'enseignement ont représenté 5 pour cent du PNB en 1972, et celles consacrées à la sécurité 4,9 pour cent. L'agriculture est venue au troisième rang, loin derrière l'enseignement et la sécurité. Les autres services économiques et sociaux ont cru très lentement par comparaison.

34. L'Etat fit un sérieux effort pour accroître ses investissements durant la période du deuxième Plan. Le montant annuel moyen des investissements est passé d'environ 700 millions de dirhams durant le Plan triennal (1965-67) à environ 1.100 millions de dirhams durant le deuxième Plan quinquennal (1968-72). Après élimination de l'effet de la hausse des prix, ceci laisse un accroissement d'environ 40% en termes réels. Cependant, ainsi qu'il apparaît au Tableau 4, l'investissement ralentit après 1970 lorsque l'effort d'épargne budgétaire commença à être compromis par la faible croissance des recettes et l'augmentation des traitements et salaires du secteur public. Le rapport entre les investissements de l'Etat et le PNB diminua de 8% en 1967 à 7% en 1970 et environ 6% en 1972. Il se peut de plus que la faiblesse des moyens disponibles pour l'exécution des projets ait été une cause supplémentaire de ce ralentissement; toutefois, des données plus détaillées devraient être rassemblées pour confirmer cette hypothèse.

Tableau 7. DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'ETAT
(Millions de dirhams; Parts en pour cent)

Secteur	Montant annuel moyen		Composition en 1968-72
	1965-67	1968-72	
<u>Secteurs Economiques</u>	520	883	78,8
Barrages	31	180	16,0
Irrigation	104	142	12,7
Autre agriculture	90	148	13,2
Transport et communications	102	155	13,8
Autres services économiques	57	105	9,3
Transferts	135	154	13,8
<u>Secteurs sociaux</u>	75	119	10,7
Education	33	74	6,6
Autres	43	46	4,1
<u>Administration et sécurité</u>	76	119	10,5
Total (Budget) $\frac{1}{1}$	672	1.121	100,0
Total (Trésor) $\frac{1}{1}$	744	1.085	96,8

$\frac{1}{1}$ Les totaux (Trésor) établis sur la base des paiements diffèrent des totaux (Budget) établis sur la base des crédits engagés en raison de délais entre les premiers et les seconds.

Source: Tableaux 5.1 et 5.5 de l'annexe statistique.

35. La composition par secteur des dépenses d'investissement de l'Etat en 1968-72 indique l'importance de la participation de l'Etat aux investissements productifs, soit directement, soit par l'intermédiaire de transferts (Tableau 7). Près de 80% des dépenses d'investissement ont été consacrées aux secteurs économiques durant cette période, avec l'accent mis sur les barrages et l'irrigation (29%). Dans une certaine mesure, ceci a été compensé par l'accroissement important de dépenses classées sous la rubrique "autre agriculture" qui comprend l'agriculture en sec, l'élevage et les forêts. Néanmoins, l'agriculture irriguée fut particulièrement favorisée. Une importante augmentation apparaît également en ce qui concerne les "autres services économiques"; elle a été presque entièrement dû aux investissements de l'Etat dans le tourisme (hôtels et infrastructure) et dans le complexe chimique de Safi. Les transferts aux entreprises publiques

n'ont pas augmenté beaucoup parce qu'a été suivie une politique de financement des investissements des entreprises publiques par l'emprunt, en particulier par recours à des prêts officiels étrangers, et par l'auto-financement. Par rapport aux secteurs économiques, les secteurs sociaux n'ont bénéficié que d'une faible part des investissements; ceci est dû en partie au fait que les besoins d'investissements de certains secteurs sociaux étaient relativement faibles, en partie parce que l'Etat partage la charge de ces secteurs avec les collectivités locales et finalement parce qu'il n'y avait pas suffisamment de ressources pour satisfaire tous les besoins dans ces secteurs. Avec l'augmentation des ressources et de la capacité du secteur privé d'entreprendre une plus grande partie des investissements productifs, l'équilibre entre l'économique et le social dans les investissements de l'Etat devrait pouvoir s'améliorer.

36. Le financement des investissements de l'Etat durant le deuxième Plan a été assuré sans recours excessif au système bancaire. Ceci a été possible d'abord parce que l'épargne budgétaire était importante (34% des investissements totaux en 1968-72), et ensuite parce que l'Etat a recherché et obtenu des concours extérieurs croissants sous forme de prêts officiels. Les déboursements sur prêts extérieurs à moyen et long termes qui s'élevaient à 12% des investissements de l'Etat en 1967 en représentaient 35% en 1972 et furent en moyenne de 32% pour la période 1968-72. Enfin, un modeste début de placement d'obligations du Trésor auprès des épargnants a eu lieu. Toutefois, les formules de souscription forcée aux bons du Trésor ont conservé un rôle dominant pour les placements à long et moyen termes, et les planchers d'effets publics auxquels sont astreintes les banques ont eu un effet similaire quant aux placements à court terme. La plus grande part de l'augmentation globale des emprunts intérieurs a donc été obtenue grâce aux mesures réglementaires plutôt que par un aménagement des conditions offertes aux épargnants souscrivant volontairement. Ceci permit évidemment à l'Etat d'emprunter à bon compte et de maintenir la charge de l'intérêt sur la dette publique intérieure à un faible niveau. Cependant, le rôle trop important des mesures réglementaires dans les placements du Trésor a peu contribué au développement du marché financier.

37. Les finances des collectivités locales et surtout des entreprises publiques ne peuvent pas être analysées d'une manière approfondie par suite de l'insuffisance des données 1/. Les recettes de

1/ Il faut souligner les sérieuses faiblesses des rapports financiers faits à l'Etat par les collectivités locales et surtout par les entreprises publiques. Bien qu'un ministère ou un autre exerce la tutelle de leurs activités, les collectivités et les entreprises rendent des comptes qui ne sont compilés ni systématiquement, ni à temps et qui ne sont pas comparables. De plus, le registre des participations de l'Etat dans les entreprises n'est pas complet. C'est pourquoi il est impossible de consolider les comptes du secteur public. Le gouvernement devrait au plus tôt définir et mettre en oeuvre les procédures nécessaires à la centralisation et à l'analyse des comptes des collectivités locales et des entreprises publiques, dans des délais suffisamment brefs et avec des détails suffisamment complets. Ces comptes et cette centralisation sont essentiels non seulement pour l'analyse, mais aussi pour le contrôle financier et l'établissement des budgets.

l'ensemble des collectivités locales (Tableau 5.7) s'élevaient jusqu'en 1970 à environ 10% des recettes courantes de l'Etat, reflet de leur rôle relativement mineur. Environ la moitié de leurs dépenses totales et la plus grande partie de leurs investissements étaient financés par des transferts de l'Etat. Les changements importants survenus dans ces proportions en 1971 et 1972 sont dus à des modifications dans les règles comptables s'appliquant aux relations entre collectivités locales et entreprises rattachées, ainsi qu'entre les collectivités locales et l'Etat. Les règlements en vigueur ne donnent que peu d'autonomie financière aux collectivités locales; le Ministère de l'Intérieur contrôle strictement leurs opérations financières. Alors que les collectivités locales ont des assemblées élues pour leur gestion, elles restent soumises à une tutelle financière étroite de la part de l'Etat.

38. Les investissements et l'épargne brute des principales entreprises publiques figurent aux Tableaux 5.8 et 5.9. Après avoir augmenté durant les trois premières années de la période du deuxième Plan, les investissements de ces entreprises diminuèrent en 1971-72. L'OCP a représenté 26% des investissements totaux de ces entreprises durant le quinquennat; l'Office National d'Electricité (ONE), 15%; et les sociétés sucrières, 12%. L'épargne dégagée par l'OCP a influencé fortement l'épargne totale de ces entreprises, qui a financé environ 85% de leurs investissements. L'OCP, l'CNCF et les sucreries ont dégagé des montants d'épargne dépassant leurs investissements. Bien que des informations complètes et détaillées fassent défaut, il semble que les entreprises publiques ont géré leurs affaires d'une manière plutôt conservatrice. La plupart d'entre elles, à l'exception de l'OCP, ont leurs prix de vente et leurs tarifs fixés par le gouvernement.

39. La discipline budgétaire de l'Etat a été accompagnée par une politique de crédit prudente de la part des autorités monétaires, et ceci a contribué également au renforcement de la situation financière du Maroc durant la période du deuxième Plan. Pendant les trois premières années du quinquennat, les crédits bancaires à l'économie furent limités et les émissions nouvelles de monnaie ont trouvé leur origine principalement dans l'augmentation des concours fournis au Trésor pour le financement des dépenses d'investissement de l'Etat (Tableau 8). En 1971 et 1972, tenant compte de l'amélioration de la balance des paiements et de la léthargie des investissements privés, les autorités monétaires entreprirent un relâchement du contrôle des crédits bancaires à l'économie. Ceci fut réalisé au début à l'intérieur des limites quantitatives imposées aux crédits bancaires, et à partir du 1er juillet 1972 les autorités décidèrent d'abolir les contrôles quantitatifs et d'utiliser plutôt des moyens indirects de contrôle des liquidités bancaires (coefficient de réserve, coefficient de retenue des crédits à moyen terme, planchers d'effets publics et fiches de réescompte). A la

suite de ces mesures, les crédits à l'économie se sont alors conjugués au renforcement des avoirs extérieurs nets dans la création de nouvelles liquidités alors que les créances sur le Trésor ont joué un rôle moins important. La politique monétaire fut donc restrictive lorsque c'était nécessaire pour atteindre l'objectif primordial du renforcement de la situation extérieure. Elle fut assouplie dans une mesure considérable lorsque cet objectif commença à être atteint dans la seconde moitié de la période du Plan. Durant toute la période cependant, la croissance de la quasi-monnaie fut freinée principalement par la fixation à un niveau bas des taux d'intérêt payés par les banques sur les dépôts à terme. La quasi-monnaie qui s'élevait à 5,8% des disponibilités monétaires en 1967 ne représentait encore que 6,9% en 1972.

Tableau 8. VARIATIONS DES EMPLOIS ET RESSOURCES BANCAIRES
(millions de dirhams)

Rubrique	1968-70	1971-72
<u>Emplois</u>		
Avoirs extérieurs net	143	703
Créances sur le Trésor	1.040	621
Crédits à l'économie	418	776
<u>Ressources</u>		
Disponibilités monétaires	1.402	1.795
Quasi-monnaie	154	139
Divers (net)	45	166

Source: Tableau 6.1 de l'annexe statistique

40. Un degré remarquable de stabilité des prix fut obtenu par le moyen de ces politiques fiscale et monétaire. L'indice des prix de détail de Casablanca n'augmenta que de 2,5% par an en moyenne durant la période du Plan, avec toutefois des taux plus élevés que cette moyenne en 1971 et 1972. Cet indice souffre de nombreux défauts et il semble qu'il a sous-estimé l'augmentation du niveau des prix d'environ 1,5%

à 2% 1/. Un nouvel indice est en cours de préparation et sera publié prochainement.

41. D'après les prévisions du Trésor établies en septembre 1973 (Tableaux 4, 5 et 6), les résultats budgétaires de 1973 indiqueraient une amélioration par rapport à ceux de 1972. Les recettes courantes atteindraient de nouveau 18% du PNB principalement à cause de rentrées soutenues des impôts directs, de l'augmentation des recettes douanières liées à la hausse des importations et de la reprise des transferts de l'OCP. Les dépenses courantes augmenteraient rapidement également (plus de 11%), mais moins rapidement que les recettes courantes. Il y aurait lieu de s'inquiéter toutefois d'une nouvelle diminution des dépenses d'investissements, le résultat semble-t-il du retard de six mois avec lequel le troisième Plan quinquennal (1973-77) a été publié, ce qui conduit la plupart des services et organismes à retarder le démarrage de leurs nouveaux programmes d'investissement. Le déficit budgétaire global passerait de 1,1 milliard de dirhams en 1972 à 0,9 milliard de dirhams en 1973, mais étant donné que les déboursements sur prêts extérieurs à long terme fléchiraient nettement, les concours de la banque centrale au Trésor augmenteraient de 226 millions de dirhams en 1972 à environ 350 millions de dirhams en 1973. Toutefois, par suite de la mauvaise récolte de céréales en 1973, le gouvernement a dû importer de fortes quantités de céréales (on estime qu'il faudra importer 1 million de tonnes de blé entre juillet 1973 et juin 1974). Ces importations ont été effectuées aux conditions du marché, étant donné que les livraisons des Etats-Unis au titre de la loi PL480 ont diminué sensiblement. Comme les prix à l'importation étaient beaucoup plus élevés que les prix intérieurs, le gouvernement envisageait de couvrir la différence par des subventions dont le coût était évalué à 160 millions de dirhams pour l'exercice 1973; cette dépense accroîtrait le déficit budgétaire, et par voie de conséquence les avances de la banque centrale.

42. Durant la seconde moitié de 1973, les prix de détail se mirent à augmenter à un taux rapide (peut-être 6 à 8% par an). Cette augmentation a été due à la faiblesse de l'offre de produits alimentaires provoquée

1/ Cette possibilité semble confirmée par la comparaison des taux de croissance annuelle du PIB à prix constants (5,6%), du PIB à prix courants (8,2%) et des disponibilités monétaires, y compris la quasi-monnaie (12,1%) durant la période 1967-72. Au Maroc l'indice des prix de détail de Casablanca est utilisé pour calculer le PIB à prix courants à partir du PIB total à prix constants, qui est calculé de façon indépendante. La différence entre la croissance annuelle du PIB à prix courants et celle des disponibilités monétaires est trop grande (3,6%), particulièrement si on remarque que la croissance de la quasi-monnaie fut freinée par des taux d'intérêt stables et bas payés par les banques sur les dépôts à terme.

par la sécheresse durant la première partie de l'année, et à l'augmentation des prix à l'exportation et à l'importation. La politique de crédit au secteur privé est restée libérale, et la balance des paiements a continué à s'améliorer.

Population et Emploi

43. La population du Maroc a connu une croissance rapide; de plus, elle est de plus en plus jeune et urbanisée. Entre les recensements de 1960 et 1971, elle est passée de 11,6 millions à 15,4 millions, augmentant au taux moyen de 2,6% l'an malgré les départs en nombres croissants des travailleurs marocains en Europe et des expatriés qui vivaient dans le pays 1/. Le taux de croissance naturel de la population a été estimé à 2,9% l'an durant la décennie passée. Durant cette période la population a également rajeuni; le nombre des enfants et adolescents dans les classes d'âge de 0 à 19 ans a augmenté plus rapidement que la population totale à un rythme moyen annuel de 3,4%, passant de 5,9 millions (51% de la population totale) en 1960 à 8,4 millions (56%) en 1971. Finalement, la population s'est urbanisée; la population urbaine a cru au rythme annuel de 4,2%, passant de 3,4 millions (29% de la population totale) en 1960 à 5,4 millions (35%) en 1971. La population urbaine était concentrée dans 5 grands centres -- Casablanca, Fez, Marrakech, Rabat-Salé et Tanger -- qui représentaient la moitié de la population urbaine.

44. La croissance de la population fut accompagnée d'importantes migrations internes. En premier lieu, il y a eu une émigration rurale vers les villes qui a atteint en moyenne environ 80.000 personnes par an durant les années soixante. Toutefois, la croissance des 5 centres urbains principaux fut plus lente que celle des villes plus petites, indiquant que les migrants ruraux préféraient ces dernières. Ce phénomène est important du point de vue du développement régional et des collectivités locales, et il mériterait une analyse détaillée. En deuxième lieu, les diverses régions ont connu des rythmes de croissance très différents (Tableau 1.16), reflets sans doute de rythmes de progrès économique et social différents. Alors que les régions du centre et du nord-ouest du pays enregistraient les taux de croissance de population les plus élevés coïncidant avec leur progrès économique plus rapide, celles du sud et de l'est qui étaient en retard économiquement n'ont pas connu une croissance rapide de leur population. Six provinces qui comptaient 34% de la population totale en 1971 (Rabat-Salé, Casablanca, Beni-Mellal, Nador, Khouribga et Kenitra) ont eu un taux de croissance démographique plus élevé que la

1/ Le Tableau 1.15 de l'annexe statistique montre que les départs annuels de travailleurs marocains, principalement vers la France, sont passés de 10.800 en 1963-65 à 29.100 en 1970-72 (moyenne de 3 ans); le nombre de travailleurs marocains en Europe est estimé à environ 265.000 en 1972. Le Tableau 1.1 indique que le nombre des étrangers et des Israélites vivant au Maroc a décliné de 558.000 en 1960 à 143.000 en 1971.

moyenne nationale. Les 15 autres provinces ont enregistré une émigration nette qui fut causée principalement par des facteurs économiques, bien que d'autres facteurs aient également joué un rôle. Par exemple, le manque de débouchés économiques explique probablement les taux élevés d'émigration qu'ont connus les provinces d'Oujda, de Tetouan, d'El Jadida, d'Ouarzazate et de Ksar-es Souk. Les gens de Settat ont probablement été attirés par Casablanca qui est tout proche. A Agadir la tradition d'émigration vers d'autres parties du Maroc et à l'étranger a continué malgré le développement rapide du tourisme international et de l'agriculture irriguée. Il convient de souligner que les cercles, qui ne subirent pas d'émigration rurale nette, ont été ceux qui ont connu un développement agricole intensif par l'irrigation, en partie pour l'exportation.

45. Les taux de fécondité ont probablement décliné quelque peu durant les années soixante, puisque la proportion des enfants en dessous de 10 ans a diminué de 35% de la population totale en 1960 à 32,4% en 1971. Leur nombre n'a augmenté que de 1,7% l'an. La baisse de fécondité a été en grande partie spontanée, à la suite de changements d'attitude sur le plan individuel. Elle a probablement été causée aussi par le programme de planification des familles qui fut lancé lors du deuxième Plan, bien que le programme soit resté bien en deça des objectifs choisis. Le programme dont on avait estimé le coût à 18 millions de dirhams, visait à réduire le taux brut de naissance de 50 pour mille à 45 pour mille durant la période du Plan. Ses objectifs quantitatifs comprenaient l'insertion de 500.000 stérilets, la distribution de pilules à 100.000 femmes et d'autres moyens contraceptifs à 100.000 autres. En fait, les insertions de stérilets au titre du programme n'ont atteint que le chiffre de 68.500. Le programme a souffert d'un manque de personnel et d'installations, et en 1972 le Centre National de la Planification Familiale prévu n'avait pas été établi; le programme avait simplement été ajouté aux autres fonctions du Ministère de la Santé Publique. Cependant, d'après les enquêtes menées en 1967 et 1968, il n'y avait pas d'idées préconçues contre le contrôle des naissances parmi la majorité des marocains et des marocaines. L'enquête a découvert que, dans les zones rurales, une femme sur six et un homme sur dix n'avaient pas entendu parler du programme officiel, ce qui promettait un champ d'action considérable pour une campagne d'information et d'éducation.

46. D'après les recensements de la population de 1960 et de 1971, l'emploi a cru au rythme annuel de 1,9% pendant les années soixante, alors que la population dans les classes d'âge de 15 à 64 ans a augmenté de 2% l'an. La création d'emplois s'est élevée à 680.000 et l'augmentation de la population active a été de 725.000 (Tableau 9). Le chômage a donc cru de 45.000 en chiffres absolus et diminué légèrement par rapport à la population active, de 9,3% en 1960 à 8,8% en 1971. Le programme de création d'emplois mis en place sous le nom de Promotion Nationale en 1961 a joué un rôle

important dans la lutte contre le chômage puisqu'il a procuré 22% des emplois nouveaux pendant la période séparant les deux recensements. Toutefois, la diminution du taux de participation des hommes, de 50% en 1960 à 44,5% en 1971, a joué un rôle encore plus important; si cette diminution n'avait pas eu lieu environ 420.000 hommes de plus auraient été à la recherche d'un emploi en 1971 (Tableau 1.6). D'un autre côté, le taux de participation des femmes a augmenté, ce qui, dans la même hypothèse, représentait environ 265.000 femmes de plus dans la population active en 1971. La gravité du problème du chômage a probablement été plus grande que les statistiques ci-dessus ne l'indiquent, car les recensements ont été effectués en juillet, à une époque proche du maximum saisonnier d'activité dans les zones urbaines et rurales. De plus, les chiffres d'ensemble recouvrent des variations profondes par groupe d'âge et par zone géographique. Le chômage fut particulièrement important parmi les jeunes et dans les cinq grands centres urbains, allant de 12,5% à Rabat-Salé à 16% à Casablanca (Tableau 1.12). On constata également un sous-emploi important dans l'agriculture et la construction, en partie à cause de la nature saisonnière de ces occupations, et dans les services; une enquête du Bureau International du Travail a montré que 25% de la population active était occupée moins de 6 mois par an, et 5% moins de trois mois. Il est donc probable que le manque d'emplois à plein temps ait été un facteur important dans le déclin des taux de participation masculins, bien que l'allongement de l'enseignement ait aussi été un facteur dans le cas des jeunes gens.

Tableau 9. CROISSANCE ET REPARTITION DE L'EMPLOI

Secteur	Croissance, 1961-71		Répartition, 1971	
	Milliers	Pour cent	Milliers	Pour cent
Agriculture	150	10,7	1.988	49,9
Industrie ¹ / ₂	110	15,2	598	15,0
Services ² / ₂	198	27,3	779	19,6
Administrations	72	9,9	266	6,7
Promotion Nationale ³ / ₃	150	20,7	-	-
Emploi	680	93,8	3.631	91,2
Chômage	45	6,2	349	8,8
Population active ⁴ / ₄	725	100,0	3.980	100,0
Population de 15 à 64 ans	1.469	-	7.450	-

¹/₂ Y compris mines, industries manufacturières, énergie et construction.

²/₂ Y compris transports, commerce et autres services privés.

³/₃ L'emploi créé par la Promotion Nationale, qui n'est pas indiqué séparément dans le recensement de 1971, est inclue dans le secteur de l'industrie.

⁴/₄ Définition de l'ONU: la population active comprend une partie des enfants de moins de 15 ans mais ne comprend pas la plupart des femmes dans les zones rurales.

47. La création d'emplois a varié selon les divers secteurs de l'économie. La croissance de l'emploi a été particulièrement lente en agriculture (0,8% l'an). Etant donné que la production agricole a cru au rythme annuel d'environ 3,5% durant la même période, ceci implique une croissance de la valeur ajoutée par travailleur agricole d'environ 2,8% l'an. Ce rythme élevé reflète probablement la mécanisation croissante des opérations de culture telles que labours d'automne et moisson des céréales, ainsi qu'une résorption probable du sous-emploi rural par la Promotion Nationale. L'emploi dans l'industrie au sens large (y compris les mines, les industries manufacturières, l'énergie, la construction et la Promotion Nationale) a cru au rythme de 5,3% l'an; les méthodes fortement créatrices d'emplois de la Promotion Nationale ont compensé les méthodes capitalistiques des mines, des industries manufacturières et de l'énergie de sorte que la valeur ajoutée par travailleur dans l'industrie n'a pas cru. Après le secteur industriel (y compris la Promotion Nationale) les services privés ont créé le plus d'emplois durant les années soixante; l'emploi dans ce secteur a cru au taux annuel de 2,7%, un taux un peu plus faible que la valeur ajoutée. L'emploi dans les administrations a cru au rythme de 2,9% l'an; ce taux plutôt faible reflète la politique de discipline budgétaire, et peut-être plus encore le fait que la Promotion Nationale a constitué un moyen de réduire l'embauche de main-d'oeuvre par l'administration pour l'exécution de petits travaux publics. L'emploi par catégorie professionnelle (Tableau 1.9) indique qu'en 1971 une forte proportion des travailleurs ayant un emploi (41%) étaient des salariés, tandis que 34% étaient des travailleurs indépendants, principalement fermiers, petits artisans et commerçants.

Répartition de la Richesse et des Revenus

48. L'attention portée aux effets de la politique de développement du Maroc sur la distribution des fruits de la croissance économique entre les couches sociales a été intermittente jusqu'à la fin des années soixante. Comme dans la plupart des pays en voie de développement à cette époque, l'attention des milieux officiels était centrée principalement sur les progrès d'ensemble du revenu national et sur les politiques nécessaires pour accélérer la croissance économique afin de relever les moyennes nationales de revenu et de consommation. Les principales priorités du deuxième Plan étaient, comme antérieurement durant cette décennie, l'agriculture, le tourisme, l'éducation et la formation des cadres; ces secteurs et les progrès qu'ils allaient faire retenaient le plus l'attention en vue d'accélérer la croissance économique. Néanmoins, diverses actions de l'Etat ont été suivies d'effets favorables sur la répartition des revenus. Par exemple, l'accent mis sur le développement de l'agriculture était en même temps un

moyen de réduire les disparités entre zones rurales et urbaines. De la même manière, l'Etat mit l'accent sur les mesures en faveur de l'emploi, telles que la Promotion Nationale, sur l'amélioration des services sociaux, sur des programmes de développement spécifique pour des régions défavorisées telles que le Rif, et sur des projets d'équipement au profit des communautés rurales. Finalement, il y eut la redistribution d'une partie des terres agricoles appartenant à des étrangers qui ont été récupérées par étape; ce programme est décrit en détail dans la section agricole ci-après. Par contre, il y eut aussi des politiques économiques telles que l'accent mis sur les barrages, les mesures d'encouragement favorisant les industries utilisatrices d'équipements importés et le maintien de bas prix pour des produits agricoles de grande consommation dont les effets sur la répartition des revenus ont probablement été défavorables. La nécessité d'attacher davantage d'importance aux effets des politiques de développement sur la distribution des fruits de l'expansion fut reconnue officiellement vers la fin des années soixante, et le gouvernement s'est mis à prendre des mesures en ce sens depuis 1969.

49. Cependant, ces mesures n'ont pas encore pris leur plein effet, et l'expansion économique des années soixante a été accompagnée d'un creusement des disparités de revenus, et aussi d'une lente dégradation de la situation réelle d'environ un tiers de la population rurale. La comparaison des résultats des enquêtes de consommation menées en 1959/60 et 1970/71 prête son appui à une telle conclusion, bien qu'il faille reconnaître que cette comparaison révèle des tendances légèrement exagérées et que des redressements seraient nécessaires pour rendre les résultats comparables.

1/ Commentant sur ces résultats, le document du troisième Plan note l'accroissement de la disparité entre les ruraux et citadins, entre les agriculteurs traditionnels et modernes et entre les riches et les pauvres. Selon l'importance des redressements à apporter aux résultats des enquêtes, il se peut qu'une détérioration ait été le fait également de 15 pour cent supplémentaires de la population rurale et de 20 pour cent inférieurs de la population urbaine.

1/ Le principal problème rencontré lors de la comparaison des résultats des deux enquêtes provient du fait que les étrangers et les Israélites étaient exclus des résultats de 1959/60, mais inclus dans ceux de 1970/71. Ceci conduit à une sur-estimation de la tendance des disparités entre niveaux de consommation et à une sous-estimation des progrès réalisés par les groupes dont la consommation est la plus faible. Toutefois, les étrangers et les Israélites représentaient une très faible portion de la population totale en 1970/71 (environ 1%) comparée à celle de 1959/60 (près de 5%), de sorte que l'exagération des tendances n'est probablement pas très grande. Un autre problème majeur provient du fait que les résultats de l'enquête sont en prix courants; en termes réels l'évolution de la situation des consommateurs ruraux a probablement été meilleure qu'il paraît car les prix augmentèrent probablement moins dans les villages que dans les villes et parce que les ruraux consommèrent une plus grande proportion de produits de base ayant connu de faibles hausses de prix que ne le firent les citadins. De nouveau, cependant, l'exagération due aux prix est probablement faible.

50. Les principaux facteurs qui pourraient rendre compte de ces évolutions de revenus ne peuvent être isolés avec précision. Cependant, il semble que la concentration des biens de production, en particulier de la terre, entre les mains d'un petit nombre ait été une source majeure des différences croissantes entre couches sociales. Par exemple, les données disponibles indiquent qu'un cinquième des ménages ruraux n'avaient pas de terre, et en plus près de la moitié avaient moins de deux hectares chacun au début des années soixante (Tableau 7.4). Un second facteur d'importance a probablement été le taux de croissance insuffisant de la production et de l'emploi par rapport aux accroissements de population active, particulièrement dans les régions les plus deshéritées du pays (sud et est); dans ces zones, les travailleurs excédentaires, leurs familles et leurs animaux, ont surchargé une terre insuffisamment fertile, ou sont partis rejoindre les rangs des chômeurs urbains. Ceci indique que par ses investissements, ses politiques et ses moyens en personnel, le gouvernement n'a pas mis suffisamment l'accent sur l'accroissement de la capacité de production des agriculteurs les moins favorisés du Maroc.

Remarques Finales

51. Le Maroc a donc terminé le deuxième Plan avec des réalisations satisfaisantes sur les plans de la production, des exportations et des financements, mais aussi avec quelques sérieuses difficultés qui devront être affrontées durant la période du troisième Plan. Il faudra encourager fortement la reprise de l'investissement privé et accroître le faible volume de l'épargne privée. Il faudra aussi augmenter l'emploi urbain et améliorer les conditions de vie d'une grande partie de la population urbaine qui vit dans des quartiers d'habitation inférieurs à la norme. Par dessus tout, il sera nécessaire d'accroître la capacité productive des agriculteurs les moins favorisés du Maroc dans les zones en sec. A plus long terme, il faudra commencer à attaquer le problème de l'inégalité croissante des revenus. Les propositions du gouvernement, quant aux actions qu'il entend mener pendant la période 1973-77, sont contenues dans le troisième Plan quinquennal qui fait l'objet des sections qui suivent. Comme on l'a noté, le Plan débuta en 1973 avec une mauvaise récolte de céréales due aux conditions climatiques, mais également avec une situation financière solide aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, malgré la récente poussée des prix.

Section II. TROISIEME PLAN QUINQUENNAL (1973-77)
STRATEGIE ET POLITIQUE D'ENSEMBLE

52. Les nouvelles orientations de la politique de développement qui sont proposées dans le Troisième Plan Quinquennal (1973-77) trouvent leur origine dans un discours important que Sa Majesté le Roi adressa par radio à la nation le 4 août 1971. Le discours maintint les principales priorités qui caractérisaient la politique de développement que le Maroc a suivie dans les années soixante: à savoir, l'agriculture, le tourisme, l'éducation et la formation des cadres. De plus d'importance, toutefois, ont été les nouvelles orientations que le discours a tracées; le discours fait appel à une réduction des différences de richesse et de revenus entre riches et pauvres, à une réforme de l'enseignement afin de mieux satisfaire les besoins de la population active du pays, et à plus d'équité dans les actions du Gouvernement et dans l'administration de la justice. Comme on l'a noté dans la section précédente, des mesures ont déjà été prises en conformité avec ces nouvelles orientations; les principales peuvent être brièvement rappelées. En 1971 et 1972, le Gouvernement a augmenté les traitements et salaires du secteur public, a augmenté les salaires minima dans l'agriculture et dans l'industrie, a réduit le prix du sucre, a élargi le champ d'application des mesures de sécurité sociale, a accéléré la distribution des terres récupérées aux membres de nouvelles coopératives et a introduit un impôt complémentaire progressif sur le revenu. En 1973, le Gouvernement a achevé la reprise des terres agricoles appartenant à des étrangers en vue de leur distribution ultérieurement à des agriculteurs marocains, il a imposé aux investisseurs étrangers dans les services et plusieurs sous-secteurs industriels l'obligation de partager la propriété et la gestion de leurs affaires avec des marocains dans le cadre de la "marocanisation", et il a distribué le capital de deux sucreries aux agriculteurs qui travaillent pour ces sucreries et a associé les travailleurs aux bénéficiaires. A peu près au même moment, le Gouvernement a introduit de nouvelles mesures en vue d'encourager les investissements et les exportations privés et il a publié le troisième Plan quinquennal. Ce Plan fut préparé dans le cadre des directives générales contenues dans le discours de 1971 de Sa Majesté.

I. ORIENTATIONS GENERALES

53. Le Troisième Plan fut préparé par le Secrétariat d'Etat au Plan sur la base des propositions faites par les ministères et organismes d'exécution et en consultation avec eux. Il fut approuvé officiellement en juillet 1973, bien que sa date de démarrage soit le 1er janvier 1973. Durant sa visite au Maroc en septembre la mission de la BIRD reçut une version qui, bien qu'approuvée, avait besoin d'être corrigée pour en améliorer la présentation et pour assurer la cohérence des données fournies dans les chapitres généraux et sectoriels. La version du Plan à laquelle ces corrections ont été apportées, n'était pas disponible quand la mission

a rédigé son rapport; il est donc possible qu'il y ait quelques divergences entre le document du Plan et le présent rapport.

54. Le Plan n'a qu'une valeur indicative en ce qui concerne les évolutions prévues du secteur privé; car c'est en grande partie l'initiative privée qui devra faire progresser les principaux secteurs économiques. Le contenu macroéconomique du Plan doit donc servir de cadre de référence uniforme aux différents ministères et organismes chargés de la planification et des politiques sectorielles. Le Plan met l'accent surtout sur les investissements du secteur public, pour lesquels le Secrétariat d'Etat au Plan exerce avec le Ministère des Finances et les ministères et organismes d'exécution une fonction budgétaire.

Principaux Objectifs du Plan

55. Les deux principaux objectifs du Plan peuvent être résumés ainsi:

- une croissance annuelle réelle du PIB de 7,5% pendant les quatre années 1974-77, à partir de l'estimation faite pour 1973, grâce surtout à une croissance rapide des exportations et à une forte augmentation des investissements; et
- une répartition plus équitable des fruits de cette expansion par les moyens de la distribution des terres récupérées dans l'agriculture, de la "marocanisation" dans l'industrie et les services, d'un système fiscal plus progressif, d'accroissements considérables de dépenses de l'Etat pour les services sociaux et l'habitat à bon marché, du contrôle des prix des produits alimentaires de grande consommation (blé, sucre, produits laitiers et huiles alimentaires), et de programmes spéciaux au profit des habitants des zones rurales les plus déshéritées.

56. Le Plan met de plus l'accent sur la nécessité de maintenir une stabilité monétaire et financière raisonnable. Cependant, estimant que les politiques fiscale et monétaire du passé avaient peut-être été trop conservatrices et trop préoccupées du souci de renforcer les paiements extérieurs, le Plan fait appel à une politique budgétaire plus expansionniste et à une politique de crédit à l'économie plus libérale que par le passé. Il prévoit que le niveau des prix intérieurs pourrait accroître d'environ 5% l'an en 1973-77 dans le cadre des perspectives fiscales et monétaires qu'il trace. Le Plan ne prévoit pas de difficultés de balance des paiements; il s'attend à ce que les avoirs extérieurs du pays continuent de croître étant donné les prévisions de croissance rapide des exportations, les transferts attendus des travailleurs marocains en Europe, les prévisions de croissance relativement lente des importations, et la nette augmentation prévue des entrées de

capitaux publics et privés. Le Plan reconnaît que le chômage augmentera cependant en termes absolus et relatifs à cause de la croissance rapide de la population active, et en dépit de l'expansion économique plus rapide, de l'émigration et du programme accru de Promotion Nationale.

57. Un certain nombre des facteurs fondamentaux qui sont nécessaires pour assurer l'objectif de croissance du Plan continueront d'être présents durant le troisième Plan. Le Maroc est doté de ressources naturelles abondantes. Il a de bons agriculteurs et des commerçants expérimentés. Un groupe encore petit, mais croissant, de promoteurs et de cadres d'entreprises existe dans les secteurs de l'industrie, du tourisme, des banques et des autres services modernes. Les hommes d'affaires et les techniciens expatriés qui peuvent contribuer au développement du Maroc par leurs ressources et leurs qualifications trouvent au Maroc une atmosphère dans l'ensemble tolérante et qui ne sera vraisemblablement que temporairement assombrie par les récentes mesures de "marocanisation". La main-d'oeuvre est abondante; les travailleurs marocains sont disciplinés et peuvent être facilement formés. Les salaires sont comparativement bas, mais la possibilité d'émigrer vers l'Europe donne du prix à certaines qualifications. Néanmoins, l'objectif de croissance du Plan représente une accélération par rapport aux réalisations du passé et il convient d'examiner la question de savoir si le Maroc sera en mesure d'utiliser pleinement son potentiel de croissance.

58. En effet, pour lever la contrainte majeure qui pèse sur l'expansion économique, il faudra que le Gouvernement consente des efforts importants et persévérants dans l'exécution du montant prévu d'investissement par l'Etat, et il faudra aussi qu'il fasse la preuve d'une grande imagination dans la conception et l'exécution des mesures qui amèneront les investisseurs privés et le secteur des entreprises publiques ou semi-publiques à faire preuve de plus de dynamisme. Comme on l'expliquera plus loin, des contraintes de personnel et d'organisation viendront probablement jouer en ce qui concerne les investissements publics dans les nouveaux secteurs prioritaires. De même, alors que certaines entreprises publiques comme l'OCP ont un personnel et une organisation qui semble devoir leur permettre d'atteindre leurs objectifs de production et d'investissement, d'autres ont encore à résoudre de sérieux problèmes. De plus, des freins à l'initiative privée existent au niveau de la réglementation administrative. Des exemples de cette situation seront notés dans les sections ci-dessous. Il suffit de mentionner ici la stricte réglementation qui s'applique aux établissements financiers et qui crée une structure rigide et complexe de taux d'intérêt relativement peu élevés, ce qui n'encourage pas l'épargne financière et conduit peut-être à une mauvaise allocation des ressources; les interventions détaillées des services agricoles au niveau de la production dans les fermes, de sorte que les agents expérimentés et rares concentrent leur action sur des surfaces relativement petites et sur un petit nombre de fermiers et de récoltes; les mesures de protection s'appliquant à certains sous-secteurs industriels qui causent des délais dans l'importation des biens d'équipement, des produits demi-finis et des matières premières; et les contrôles sur les opérations de

change et sur les prix à l'exportation qui, bien qu'administrés avec compétence, ralentissent parfois l'effort d'exportation. Le Gouvernement est conscient des problèmes ainsi posés. Il a récemment rationalisé les procédures des régimes en douane concernant les exportations et il a introduit de nouvelles mesures d'encouragement à l'investissement et à l'exportation dont l'application sera vraisemblablement en grande partie automatique. La banque centrale a récemment proposé un relèvement du niveau des taux d'intérêt, une amélioration de leur structure et l'introduction de plus de souplesse dans la politique des taux. En plus de ces premières mesures, il restera beaucoup à faire, en particulier pour moderniser la production, le transport et la commercialisation des produits alimentaires exportés et pour organiser le développement de la construction hôtelière et résidentielle. Tenant compte du temps nécessaire à l'élimination des obstacles à l'investissement et à la croissance, il paraît peu vraisemblable que l'objectif de croissance puisse être atteint. L'hypothèse qui a été retenue dans le présent rapport, est que la croissance du PIB sera aidée par le rattrapage de la production agricole après les mauvais résultats de 1973, et qu'elle atteindra en fin de période le taux prévu au Plan, ce qui représente une croissance moyenne de 7% l'an pendant les quatre années 1974-77.

59. Il est fort probable que la hausse relativement modérée des prix intérieurs prévue dans le Plan pourra être réalisée si les mesures fiscales et monétaires nécessaires sont prises (voir ci-dessous). Un faible taux d'inflation des prix a été par le passé une caractéristique essentielle de la politique économique marocaine. Toutefois, il est probable que les paiements extérieurs seront soumis à de fortes pressions vers la fin de la décennie, en raison principalement d'une demande d'importation créée par la masse croissante des investissements qui sera sans doute plus importante que prévue et à cause également de difficultés dans la mobilisation des concours extérieurs officiels. Il appartiendra donc au Gouvernement de consentir des efforts spéciaux pendant le quinquennat du Plan pour accroître la capacité de financement des importations du pays au moyen des recettes d'exportation et des emprunts extérieurs. Dans une certaine mesure les recettes en devises sont déterminées par des facteurs qui ne relèvent pas de l'action gouvernementale et qui s'avèrent plutôt prometteurs à l'heure actuelle. Cependant, dans une plus large mesure, les montants disponibles pour le financement des importations seront déterminés par politique et les actions gouvernementales. Par exemple, les fruits, légumes et poissons frais et en conserve ont de belles perspectives d'exportation mais la croissance de leur production est entravée par des problèmes à la production, la commercialisation et le transport. Des actions gouvernementales seront donc nécessaires pour résoudre ces problèmes. De même le Maroc peut attirer les montants de capitaux extérieurs nécessaires à la couverture des besoins du Plan, mais ceci dépendra, dans le cas des capitaux officiels, d'une amélioration rapide de la préparation et de l'exécution des projets susceptibles d'un concours extérieur, et dans le cas des capitaux privés, de nouvelles mesures pour faciliter l'emprunt privé extérieur. Etant donné les pressions qui

s'exerceront sur la balance des paiements si les investissements croissent aussi fortement que prévu, il sera sans doute plus difficile que le Plan ne l'envisage de maintenir les réserves de change à un niveau suffisant vers la fin de la période du Plan.

60. L'accent mis dans le Plan sur la répartition des fruits de la croissance est certainement justifié dans les circonstances qui prévalent au Maroc. Les mesures qui sont proposées dans le Plan constituent un strict minimum non seulement du point de vue de la répartition mais aussi du point de vue de l'élargissement de la demande aux ménages à revenus faibles, en particulier dans les zones rurales. L'expansion dans de bonnes conditions des industries de biens de consommation (textiles, chaussures, etc.) et la possibilité qu'elles ont de réaliser des économies d'échelle dépendront dans une large mesure d'un tel élargissement de la demande. Cette observation et la nécessité de renverser les tendances passées quant à la situation des ruraux les plus pauvres suggèrent qu'il aurait été désirable de définir plus clairement l'objectif de répartition comme représentant un moyen d'améliorer la situation des ménages ruraux pauvres. Si, pour des raisons économiques, administratives et politiques, les mesures nécessaires au redressement de l'inégalité de richesses (c'est-à-dire, la redistribution des terres, l'impôt sur les successions et l'accès pour un plus grand nombre à la propriété industrielle et commerciale) ne peuvent être envisagées sur une plus grande échelle que celle prévue au Plan, il conviendrait alors d'envisager un renforcement des mesures qui affectent les flux de revenu. Parmi ces mesures, il y a évidemment la progressivité de la fiscalité, l'augmentation des services sociaux et, dans une certaine mesure, le contrôle des prix et les subventions pour les biens de consommation. Ces mesures comprennent de plus les programmes spéciaux au bénéfice des classes de population les plus pauvres, telles que les programmes d'habitat à bon marché dans les zones urbaines, et le développement de la petite irrigation, de l'agriculture en sec et de l'élevage dans les zones rurales. Le Gouvernement devra consentir de très gros efforts dans l'élaboration et l'exécution de tels programmes.

Stratégie et Politiques Principales du Plan

61. Des changements importants sont prévus au Plan dans les orientations de la stratégie du développement. Pour accélérer l'expansion économique, les exportations de marchandises seront diversifiées et augmenteront à un rythme élevé (10% l'an); les investissements seront plus que doublés. De plus, la recherche de l'efficacité sera poursuivie en mettant davantage l'accent que par le passé sur les investissements immédiatement productifs dans l'agriculture (développement de l'agriculture irriguée et en sec) et l'industrie, tandis que les investissements à rendement différé tels que barrages et autres infrastructures physiques seront ralentis, sauf dans le cas où ils y a des goulets d'étranglement (développement de l'infrastructure dans les zones touristiques et routes d'accès aux mines et dans les zones irriguées). La politique de substitution aux importations sera poursuivie en ce qui

concerne les produits alimentaires de grande consommation (céréales, sucre, produits laitiers et huile alimentaire), le coton et plusieurs produits industriels afin d'alléger les pressions sur la balance des paiements. Le Plan prévoit également que les entrées de capitaux officiels et privés seront en forte hausse, ce qui devra contribuer au maintien des réserves de change à un niveau suffisant des points de vue de la confiance et de la liquidité extérieures. Le Plan fait appel à des politiques fiscale et monétaire expansionnistes, mais dans des limites raisonnables.

62. Le troisième Plan accorde un ordre de priorité plus élevé que ne le fit le deuxième Plan, aux dépenses d'investissement et aux mesures qui pourraient améliorer la répartition des fruits de l'expansion. Ceci est très évident dans le changement d'orientation des investissements agricoles; une part plus grande de l'investissement agricole est prévue pour la culture en sec et les planchers de revenu fiscal pour accès au crédit agricole ont été abaissés. De même, des accroissements importants sont prévus quant aux investissements dans les services sociaux et l'habitat à bon marché.

63. Dans une large mesure, il est prévu dans le Plan que le secteur privé continuera de jouer un rôle important dans l'expansion de la production et des exportations. Le rôle du Gouvernement sera d'assurer la construction des infrastructures, la gestion des secteurs de l'énergie, des transports et de l'eau, et la promotion des activités privées. Cependant, le Plan reconnaît que l'initiative privée demeurera faible dans certains secteurs; il propose dès lors une participation publique importante dans les mines, l'industrie et le tourisme et il envisage l'exploitation temporaire par le Gouvernement des terres agricoles qui ont été récemment récupérées.

64. Les implications de la stratégie et des principales mesures prévues au Plan seront analysées en détail ci-dessous. En général, une cohérence raisonnable existe entre les objectifs et les mesures, et si ces dernières sont exécutées avec la plus grande vigueur, la réalisation d'un taux de croissance relativement élevé est possible. Cependant, il reste encore beaucoup à faire quant à l'élaboration des mesures et quant à la préparation des projets et programmes de développement. Le Plan a probablement surestimé les moyens disponibles à cet égard, et sous-estimé le temps de mise en oeuvre nécessaire. C'est en ce sens que la stratégie et les principales mesures ne sont peut-être pas suffisamment cohérentes avec les objectifs. Ceci paraît être le cas de certains objectifs économiques et bien plus encore celui des objectifs sociaux. Toutefois, il est possible que ces objectifs ambitieux encouragent les ministères et les grands organismes publics à dépasser la routine et le conservatisme créés dans le passé par une expansion économique lente.

Investissements et Epargne

65. L'équilibre économique global, qui paraît être le plus vraisemblable à l'heure actuelle compte tenu des obstacles à l'expansion et à l'investissement, est donné de façon sommaire dans le Tableau 10. Les prévisions de croissance du PIB et de l'investissement sont quelque peu en dessous de celles prévues au Plan, tandis que les prévisions d'augmentation de la consommation et des importations leur sont quelque peu supérieures. De 1973 à 1977, cette prévision admet que le volume annuel de la croissance de l'investissement brut atteindra environ 17% en prix constants et celle du PIB, environ 7%. Ces deux taux sont nettement plus élevés que ceux réalisés pendant le deuxième Plan, lorsque les investissements bruts augmentèrent de 5% l'an et le PIB de 5,6% l'an en prix constants. Il est prévu que l'investissement des administrations augmentera au rythme rapide de 18% l'an et celui des secteurs privés et semi-public au taux de 17%.

Tableau 10. RESSOURCES ET EMPLOIS: PREVISIONS DE LA MISSION

(Millions de dirhams; prix 1972)

	<u>1972</u> Réalisation	<u>1973</u> Estimation	<u>1977</u> Prévision	<u>Croissance annuelle</u>		<u>Plan</u>
				1973-77	1974-77	1974-77
Produit intérieur brut/ <u>1</u>	20.150	20.406	26.705	5,8	7,0	7,5
Gains dû aux termes de l'échange / <u>3</u>	-	-220	350	-	-	-
Revenu intérieur brut	20.150	20.186	27.055	6,1	7,6	-
moins:						
Consommation	17.700	17.911	23.101	5,5	6,5	5,5
Investissement	2.670	2.650	5.000	13,4	17,2	18,0
Stocks	-70	-150	20	-	-	-
égale:						
Déficit extérieur	-150	-225	-1.066	-	-	-
Exportations	4.340	4.837	7.030	10,1	9,8	10.0
Exportations, modifiées par les termes de l'échange / <u>2</u>	4.340	4.617	7.380	11,2	12,5	-
Importations	4.490	4.842	8.446	13,5	14,9	8,0

/1 Y compris les salaires de l'administration qui sont exclus de la Production Intérieure Brute.

/2 Calculées en multipliant les exportations à prix constants par l'indice des termes de l'échange dont on admet que le niveau sera de 1.000 en 1972, 0.955 en 1973, et 1.050 en 1977; elles mesurent la capacité d'importation compte tenu des évolutions des prix à l'exportation et à l'importation.

/3 Différences entre exportations en prix constants et exportations modifiées par les termes de l'échange.

66. La croissance de l'investissement indiquée dans la projection ci-dessus tient compte des besoins et des possibilités de l'économie. Les besoins comprennent en premier lieu l'investissement considérable qui est nécessaire pour accroître la production pour le marché intérieur et surtout pour les exportations des secteurs agricole, minier, industriel et touristique. Les besoins d'investissement des secteurs agricole et minier peuvent être calculés avec une précision suffisante parce que la presque totalité est réalisée par le Gouvernement; les possibilités administratives constitueront la contrainte principale. Par contre, les perspectives sont beaucoup plus incertaines dans l'industrie et le tourisme parce que la réponse des investisseurs privés aux mesures d'encouragement qui viennent d'être publiées ne peut pas être prévue avec exactitude. De plus, un accroissement du taux d'utilisation des capacités de production, qui est relativement bas dans plusieurs sous-secteurs industriels, permettrait d'augmenter la production sans investissement supplémentaire important; cet accroissement dépendra toutefois de mesures d'application difficile pour encourager les industriels à accroître l'efficacité de leurs opérations. En deuxième lieu, d'avantage d'infrastructure reste nécessaire dans les secteurs à demande dérivée (barrages, énergie, eau, transports et communications). Ces investissements sont presque tous publics et le Plan met fortement l'accent sur le contrôle le plus strict de la justification économique et du démarrage au moment optimum de ces projets d'investissement; par exemple, il n'y a que deux nouveaux barrages dont la construction soit prévue dans le Plan. Les routes et autre infrastructure constituent un sérieux goulet d'étranglement pour le développement du tourisme surtout dans la région d'Agadir et pour la construction de logements urbains. Finalement, un accroissement important des investissements est prévu dans les services sociaux, y compris l'habitat à bon marché; dans ce cas encore, les possibilités administratives constituent la contrainte principale, et peut-être aussi le financement. Dans l'ensemble, les conséquences quant à la productivité du capital paraissent raisonnables. Durant les années soixante le Coefficient du Capital Différentiel (CCD) oscilla entre 2 et 5 (Tableau 2.5). Les prévisions retenues pour l'investissement et le PIB correspondent à un CCD de 2,5 en 1974-77; ce qui paraît raisonnable en dépit de l'accroissement de la part des dépenses d'investissement consacrée aux services sociaux, et compte tenu du petit nombre de grands investissements capitalistiques dans les mines, les produits chimiques et le raffinage du pétrole et des possibilités d'augmentation du taux d'utilisation des capacités de production en agriculture et dans les industries manufacturières.

67. Cette prévision implique que le taux d'épargne nationale s'élèverait à environ 14% en 1973-77 (Tableau 11). L'épargne nationale brute qui est passée de 11% du PNB en 1967 à 13% en 1972 s'élèverait à environ 14,5% en 1977. La prévision prévoit donc une amélioration supplémentaire modeste.

Tableau 11. EPARGNE NATIONALE BRUTE

(Millions de dirhams; prix 1972)

Rubrique	1967 Réalisation	1972 Réalisation	1976 Prévision
Produit intérieur brut	15.360	20.150	26.705
plus: Revenu net des facteurs	-170	170	270
Produit national brut	15.190	20.320	26.975
moins: Consommation	13.580	17.700	23.100
Epargne nationale brute	1.610	2.620	3.875
- en pourcent du PNB	10,6	12,9	14,4

Source: Estimations faites par la mission

68. Au niveau prévu, l'épargne nationale brute requerra des efforts d'épargne supplémentaires de la part du Gouvernement, des entreprises publiques et du secteur privé. Les perspectives quant à l'épargne budgétaire sont indiquées ci-dessous. Le Gouvernement devra s'assurer que les dépenses courantes croissent assez rapidement de façon à augmenter ses possibilités d'exécution du programme d'investissement de l'Etat. Les mesures proposées dans le Plan, et reprises par la mission pour l'amélioration des finances publiques et l'augmentation des transferts d'épargne au Gouvernement seront essentielles afin de satisfaire ce besoin et d'assurer le financement de l'investissement de l'Etat au niveau prévu.

69. Dans le secteur privé, les prévisions d'augmentation de revenus individuels, d'exportations et de transferts des travailleurs marocains à l'étranger élèveront l'épargne privée, mais ces facteurs ne suffiront pas. Il sera également indispensable que le Gouvernement introduise les améliorations du fonctionnement du marché financier qui ont été récemment proposées par la banque centrale (voir ci-dessous); en particulier, il faudra prendre une décision quant aux propositions destinées à relever les taux de rendement sur avoirs financiers en vue d'éviter l'apparition d'une contrainte financière sur l'exécution du Plan. De plus, les propositions du Plan concernant le financement de la construction de logement devraient recevoir l'attention du Gouvernement, et être précisées, car un financement assuré dans de bonnes conditions peut élever le niveau de l'épargne privée tout en permettant l'augmentation de la construction de logements, une activité demandant relativement peu d'importations et utilisant une forte proportion de main-d'oeuvre. Il serait sans doute utile d'établir au Maroc un système de financement hypothécaire sans subvention du taux

d'intérêt, qui s'adressera à ceux qui sont capables de servir une hypothèque aux conditions du marché. De même, le financement des logements à bon marché doit faire appel à la contribution, dans une juste mesure, des bénéficiaires. Si le Gouvernement introduit les améliorations nécessaires à la promotion de l'épargne privée pour le financement de la construction de logements, l'accroissement prévu du taux d'épargne pour 1973-77 paraît faisable, et pourrait peut-être même être dépassé.

Taux de Croissance Sectoriels

70. Dans le cadre de la croissance prévue du PIB, des évolutions sectorielles différentes de celles du deuxième Plan se produiront (Tableau 12). La production agricole devrait croître au taux annuel de 4,2% de 1973 à 1977, regagnant la tendance normale à partir du niveau déprimé par la sécheresse en 1973. Ce taux est inférieur au taux de 5,9% du deuxième Plan. Cette croissance plus lente de la production agricole est due en grande partie au fait que l'on s'attend à des conditions climatiques normales pour les récoltes de céréales, par opposition aux conditions exceptionnelles du deuxième Plan; elle est due aussi au fait que des pertes temporaires de production semblent inévitables dans les fermes récemment reprises à des propriétaires étrangers, par suite du changement de gestion de ces fermes. L'élevage et surtout la pêche devraient croître plus vite que par le passé à cause des investissements et des mesures prises récemment ou prévues dans ces secteurs, tandis que les forêts devraient continuer de croître à leur taux passé. La croissance des secteurs non agricoles devraient être plus rapide que durant le deuxième Plan pour un certain nombre de raisons. Par suite des investissements prévus et de la forte demande extérieure de phosphates et quelques autres minerais, la croissance de la production minière devrait s'accélérer. La croissance de l'industrie manufacturière et de la construction devrait aussi s'accélérer mais dans une moindre mesure que prévue dans le Plan qui semble avoir sous-estimé les obstacles à surmonter. L'énergie, les transports et les services devraient suivre la demande accrue des mines, des industries manufacturières et de l'agriculture. Comme indiqué ci-dessus, la croissance des salaires du Gouvernement dépend de la politique qui sera suivie en matière de dépenses courantes.

Tableau 12. EVOLUTIONS SECTORIELLES

(En prix constants)

Secteurs	Croissance annuelle en pourcent			Distribution en pourcent <u>1977/1</u>
	<u>1968-72</u> Réalizations	<u>Prévisions 1974-77</u> Plan Révisées/1		
Agriculture	5,9	3,6	4,2 /2	22,9
Mines	5,6	13,0	10,0	6,2
Industries manufacturières	5,3	9,8	7,2	12,8
Energie et eau	8,9	8,6	9,8	3,4
Construction	5,0	16,0	11,0	5,5
Services, transport y compris	<u>5,1</u>	<u>7,0</u>	<u>7,3</u>	<u>37,2</u>
Total partiel	5,5	7,5	6,9	88,0
Salaires du Gouvernement	<u>6,3</u>	-	<u>7,1</u>	<u>12,0</u>
Total	5,6	-	7,0	100,0

/1 Prévisions révisées faites par la mission.

/2 Comprend l'effet de rattrapage à partir du niveau déprimé de 1973.

Source: Tableau 2.1, troisième Plan quinquennal et estimations faites par la mission.

II. BALANCE DES PAIEMENTS

71. La stratégie de développement, fondée principalement sur l'expansion rapide des exportations, que le Maroc a adoptée dans le troisième Plan, trouve une justification solide dans un certain nombre d'avantages comparatifs. Ceux-ci comprennent d'abord le phosphate; le Maroc possède sur son sol les réserves les plus importantes du monde, faciles d'extraction et proches des points d'expédition sur la Côte Atlantique. Ensuite, le climat, les sols et les possibilités d'irrigation des plaines côtières du pays confèrent un potentiel considérable à la production de fruits et légumes pour l'exportation, surtout de primeurs qui peuvent être cultivés toute l'année dans le Sud. De plus, le climat se conjugue aux plages et à de riches traditions culturelles pour faire du Maroc un centre d'attraction pour le tourisme international. La main-d'oeuvre abondante et relativement bon marché constitue un avantage supplémentaire pour les exportations et le tourisme, ainsi que pour les industries de transformation fondées sur les matières premières locales et importées. Enfin, l'Europe offre un marché important et proche, où les producteurs marocains peuvent augmenter leurs ventes rapidement, car le plus souvent les produits marocains n'ont encore qu'une part faible de ce marché.

72. C'est au vu de ces avantages que le Plan donne à l'expansion rapide des exportations la tâche essentielle d'accroître rapidement la production et l'emploi, et de libérer l'économie de la contrainte des paiements extérieurs qui a entravé la croissance économique jusqu'à la fin des années soixante. Toutefois, cette stratégie de développement n'aboutira à maximiser la création d'emplois que si le plus grand soin est apporté au choix des exportations à promouvoir et des techniques de production, accordant priorité à celles qui sont le plus fortement créatrices d'emploi. Il n'est pas aisé de déterminer à l'avance les critères de ce choix, mais il est évident par exemple que la production fortement mécanisée et à grande échelle des fruits et légumes et des choix similaires, devront être rejetés.

73. En plus de l'exportation qui offre des possibilités prometteuses, le Maroc pourra également tirer avantage d'une continuation de la politique de substitution, telle qu'elle est envisagée dans le troisième Plan; il devra également consentir un effort spécial pour augmenter sa capacité d'emprunt auprès des sources extérieures officielles. Ceci est nécessaire car l'économie marocaine a besoin d'être en mesure de faire face à des retournements toujours possibles sur ses marchés d'exportation, ainsi que de faire des progrès réguliers et rapides. Comme on l'expliquera ci-dessous, le Plan semble avoir sous-estimé les besoins d'importation associés à la croissance prévue de la production, de l'investissement et des exportations, de même que les difficultés à surmonter pour porter les emprunts extérieurs aux niveaux prévus.

Exportations de Marchandises

74. La croissance prévue au Plan des exportations de marchandises (environ 10% par an en termes réels de 1972 à 1977) paraît réalisable

(Tableau 13). Les exportations ont été excellentes en 1973, et pour atteindre l'objectif de 1977, elles n'auront à augmenter que de 8% par an de 1973 à 1977, alors que pendant le deuxième Plan elles ont cru au rythme annuel de 8,2%. Toutefois, il convient de noter que l'expansion de la demande sur le marché européen qui est le marché principal des produits marocains est rendue incertaine par l'augmentation récente des prix des produits pétroliers et l'effet que cette augmentation aura sur les économies européennes. Si les économies européennes connaissent un ralentissement prolongé, le Maroc devra diversifier ses marchés plus activement qu'il n'est suggéré dans le Plan afin de maintenir ses exportations sur la courbe de croissance prévue. Des possibilités de diversification existent quant à de nombreux produits marocains, et semblent être importantes, en particulier vers les Etats-Unis et le Japon, quant aux conserves et produits alimentaires (y compris le poisson).

Tableau 13. EXPORTATIONS DE MARCHANDISES

(Millions de dirhams; prix 1972)

Catégories/Produits Principaux	<u>1972</u> Réalizations	<u>1973</u> Estimations	<u>1977</u> Prévisions
Exportations de l'OCE	1.167	1.330	1.540
Agrumes	(429)	(485)	(550)
Fruits et légumes frais	(273)	(314)	(385)
Conserves de fruits et de légumes	(144)	(142)	(195)
Conserves de poisson	(134)	(161)	(210)
Vin	(31)	(76)	(50)
Huile d'olive	(111)	(95)	(95)
Coton	(45)	(47)	(55)
Exportations de l'OCP et ses filiales	742	912	1.445
Phosphate brut	(673)	(827)	(1.279)
Produits chimiques	(69)	(85)	(166)
Autres produits agricoles	476	560	660
Autres minerais	210	209	338
Autres produits manufacturés	<u>358</u>	<u>409</u>	<u>700</u>
Exportations totales, f.o.b.	2.953	3.420	4.680
Indice des prix à l'exportation	100	105	132
Exportations totales, f.o.b. en prix courants (dollars U.S.) /1	634	898	1.544

/1 Les taux de change utilisés sont de 4,66 dirhams par dollar U.S. en 1972 et 4,00 dirhams pour les années ultérieures.

Source: Estimations de la mission basées sur les prévisions du troisième Plan.

75. Les principaux freins à l'exportation durant le troisième Plan se situent au niveau de la production; ils sont particulièrement importants dans le cas des produits alimentaires frais ou transformés dont la plupart sont exportés par l'OCE. Les agrumes posent des problèmes difficiles qui ne sont susceptibles que de solutions à long terme. La demande européenne est maintenant particulièrement forte en ce qui concerne les variétés d'agrumes qui ne sont pas produites en quantités suffisantes au Maroc. Le verger marocain devra être planté en arbres qui donnent ces variétés, mais ceci va prendre du temps et dans l'intervalle il faudra que l'OCE poursuive ses efforts de diversification vers l'Europe de l'Est. Une grande partie du verger marocain est gérée par une entreprise publique (SODEA) qui devrait être en mesure de réaliser les investissements nécessaires sans délai. En ce qui concerne les fruits et légumes frais, en particulier les primeurs, des résultats beaucoup plus rapides seront obtenus si les services et le crédit agricoles destinés à ces cultures sont accrus rapidement; la prévision modérée du Tableau 13 pourrait dans le meilleur des cas être dépassée.

76. Une étude des industries exportatrices de produits alimentaires a été terminée en septembre 1973 par le Ministère de l'Industrie et du Commerce avec la collaboration et l'assistance de l'USAID. Elle conclut que le Maroc a de grandes possibilités d'exportation qui seront réalisées si les agriculteurs offrent aux usines des quantités régulières de produits uniformes de haute qualité. A l'heure actuelle, seulement deux ou trois usines sont approvisionnées dans ces conditions et satisfont les critères de commercialisation. Les autres souffrent des problèmes d'inégalité dans la qualité, d'irrégularité dans la production et de faible utilisation des capacités de production; leurs ventes à prix élevés et faibles marges se font sur le marché français qui enlève 3/4 en raison de l'accès préférentiel réservé à ces ventes. En partie, ce problème tient au manque de coordination entre les divers ministères et organismes qui chacun ont la charge de la production agricole, de la transformation industrielle, du transport, de l'expédition et de la commercialisation. Une intégration des interventions administratives dans ce secteur devrait être réalisée dans les meilleurs délais, qui trancherait dans les structures administratives actuelles et se ferait sur le modèle suivi avec succès pour l'industrie textile. Ainsi le Maroc serait à même de diversifier et de développer ses ventes de produits alimentaires transformés au meilleur rythme. Ceci serait important non seulement quant à la croissance des recettes d'exportation mais aussi quant à la création d'emplois. Parmi les autres produits de l'OCE, le vin n'a que des perspectives médiocres parce que l'important marché français est maintenant bien protégé; l'OCE fait un effort de diversification vers d'autres marchés, mais, bien que les résultats soient bons, les quantités en cause sont encore relativement faibles. Les exportations d'huile d'olive oscillent suivant le cycle naturel de la production; le Maroc devrait entreprendre un programme de stockage qui permettrait de régulariser les ventes comme l'a fait l'Italie. Le coton est une culture récente dans les zones irriguées, et une partie de la récolte est absorbée par l'industrie textile locale.

77. Les produits agricoles autres que ceux exportés par l'OCE incluent les peaux, les cuirs et le liège pour lesquels la demande extérieure est soutenue. Dans l'ensemble, la croissance des exportations agricoles apparaissant au Tableau 13 correspond à celle choisie dans le troisième Plan; elle a été estimée d'une manière prudente. Une amélioration et une augmentation des interventions administratives dans ce secteur d'exportation durant le troisième Plan seront essentielles en vue d'assurer son expansion rapide dans les années qui suivront.

78. Les exportations de phosphate brut, produits phosphatés et autres minéraux ont des perspectives de vente prometteuses qui prendront forme si l'OCP, ses filiales (Maroc-Chimie et Maroc Phosphore), et le BRPM exécutent en temps voulu leurs programmes d'investissement. Le programme d'investissement de l'OCP devrait lui permettre de faire passer ses exportations de phosphate brut de 14,2 millions de tonnes en 1972 à 26 millions de tonnes en 1977; cet objectif ambitieux devrait être atteint. Ses filiales (Maroc Chimie et Maroc Phosphore) prévoient également d'importants investissements dans la production d'engrais, d'acide sulphurique, d'acide phosphorique et de MAP pour l'exportation; ces investissements marquent le début d'une stratégie qui vise à satisfaire les besoins en produits transformés des importateurs qui n'ont pas d'installations de traitement. Ces programmes semblent également réalisables, bien que des retards imprévus puissent se produire. Le BRPM sera le principal organisme responsable de l'exécution des nouvelles mesures d'encouragement à l'investissement minier publiées en août 1973. Outre les exonérations de droits de douanes et de TPS consentis sur les achats de biens d'équipement, et une ristourne d'intérêt de 2% sur les prêts à la BNDE, les nouvelles dispositions prévoient que l'Etat pourra prendre à sa charge jusqu'à 50% des dépenses d'infrastructure liés aux projets miniers (route ou chemin de fer d'accès, énergie, eau, etc.); elles prévoient aussi l'exonération de l'impôt sur les bénéfices professionnels pour le montant des chiffres d'affaires à l'exportation, et garantissent aux étrangers le transfert des dividendes et produit de liquidation. En outre, le BRPM prévoit d'accroître sa participation au capital d'entreprises d'extraction minière et d'exploration pétrolière, suivant des formules qui ont fait leur preuve par le passé. Les prévisions d'exportation en 1977 quant aux autres minéraux apparaissant dans le Tableau 13 sont fondées principalement sur des projets ayant atteint un stade avancé.

79. Les exportations d'autres produits manufacturés prévus au Tableau 13 comprennent les produits artisanaux ou semi-industriels tels que tapis et produits du cuir, ainsi que des produits modernes tels que textiles et productions effectuées en sous-traitance. Une croissance rapide de ces exportations est prévue, qui dépendra dans une large mesure de l'application dans les meilleures conditions des mesures d'encouragement à l'investissement et à l'exportation qui viennent d'être publiées, ainsi que des efforts de l'Etat pour promouvoir les ventes à l'étranger. Comme indiqué précédemment, le système de remboursements de droits de douane et de taxes indirectes à l'exportation a été simplifié. De plus, en août 1973 de nouvelles dispositions furent prises pour encourager les exportations

industrielles. Ces dispositions donnent aux entreprises exportatrices le bénéfice de l'exonération totale de l'impôt sur les bénéfices professionnels pour le montant de leur chiffre d'affaires à l'exportation et garantissent aux investisseurs étrangers le transfert de dividendes et produit de liquidation. Le Gouvernement examine aussi la possibilité d'établir des zones franches et d'instituer un système d'assurance à l'exportation pour couvrir les frais de promotion; il prévoit l'établissement d'une carte d'exportateur qui donnerait aux détenteurs priorité pour les formalités administratives; et il envisage de développer les services commerciaux officiels à l'étranger. L'exécution de toutes ces mesures devra se faire dans les meilleures conditions en vue d'assurer leur succès. A cette condition, les objectifs d'exportation du Plan pourront être atteints. Le troisième Plan propose également que le Gouvernement passe des accords de protection conditionnelle avec certains investisseurs ou groupe d'investisseurs; aux termes de ces accords les investisseurs s'engageraient à atteindre des objectifs d'exportation déterminés contre garantie par l'Etat d'un niveau de protection suffisant pour leurs ventes sur le marché intérieur. Cette proposition mérite d'être suivie avec la plus grande prudence car son exécution présente de nombreuses difficultés pratiques, et parce qu'elle comporte de risque du dumping aux frais des consommateurs intérieurs. Lors de l'examen des demandes de protection conditionnelle, le Gouvernement devra s'assurer que les économies d'échelles attendues de la production pour l'exportation soient assez importantes de sorte qu'un fardeau supplémentaire ne soit pas mis à la charge des consommateurs marocains. Le Gouvernement devra également apporter, comme prévu dans le Plan, son soutien le plus actif aux possibilités de sous-traitance internationale qui devraient être nombreuses compte tenu de la proximité de l'Europe, du niveau relativement bas des salaires au Maroc et de l'abondance de main-d'oeuvre.

80. Un accord d'association existe entre le Maroc et la CEE depuis 1969 et un nouvel accord, qui devrait être conclu en 1974, est en cours de négociation. Le nouvel accord s'étendra à la fois au commerce, à l'émigration et à l'assistance technique et financière. Il est possible que les dispositions du nouvel accord commercial changent quelque peu les perspectives d'exportation qui viennent d'être tracées.

81. La prévision des prix auxquels le Maroc va exporter dans les années à venir est particulièrement difficile dans les circonstances actuelles. L'OCP a obtenu en novembre 1973 un prix de livraison de phosphate pendant les six premiers mois de 1974, qui est trois fois plus élevé que celui de 1973 et ceci relèvera les recettes d'exportation en 1974 dans une proportion considérable. Cependant, il est à prévoir qu'à ce niveau, le prix du phosphate devrait encourager les productions concurrentes et que cette augmentation pèsera sur le prix mondial du phosphate au delà de la mi-1974. De plus, on s'attend à une tendance à la hausse des prix à l'exportation due à l'inflation mondiale. On a tracé dans le détail les effets attendus de ces évolutions de prix sur l'indice des prix à l'exportation qui figure au Tableau 13. Compte tenu des réserves notées ci-dessus, les exportations de marchandises du Maroc augmenterait de 14% par an en valeur de 1973 à 1977.

Importations de Marchandises

82. Le troisième Plan estime que la croissance des importations ne devraient être que légèrement supérieure à celle du PIB (8% contre 7,5%), ce qui donne un coefficient d'élasticité par rapport à la croissance du PIB de 1,1 seulement. Une élasticité aussi faible ne semble pas tenir compte dans une mesure suffisante de l'accroissement rapide prévu pour les investissements, des perspectives d'épargne et des possibilités de substitution à l'importation. Par le passé, les importations de biens d'équipement ont suivi de très près les évolutions de l'investissement, comme il faut s'y attendre dans un pays qui fabrique peu de biens d'équipement. L'industrie manufacturière s'est développée tout en se reposant pour la satisfaction d'une part importante de ses besoins sur les importations de produits semi-finis, de produits pétroliers et de matières premières. La croissance de l'investissement et de l'industrie manufacturière à des rythmes nettement plus rapides que celui du PIB, ainsi qu'il a été indiqué, devrait donc entraîner une forte croissance des importations de biens d'équipement, de matières premières, de pétrole et de produits semi-finis. De plus, la demande de consommation sera vraisemblablement plus forte que prévue dans le Plan et la croissance des importations de produits alimentaires, boissons, tabac et autres bien de consommation dépassera probablement les prévisions du Plan à moins que des mesures de contrôle particulièrement strictes ne soient prises. A part une augmentation des impôts directs et des taxes indirectes sur les produits de luxe importés, de telles mesures ne sont pas envisagées dans le Plan. Finalement, les possibilités de substitutions à l'importation vont continuer d'être exploitées, mais des mesures spéciales ne sont prévues au Plan que dans le cas des produits alimentaires de base (blé, sucre, huile alimentaire, viande et produits laitiers). En ce qui concerne les autres possibilités de substitution, le Plan suggère un allègement de la protection tarifaire et contingentaire des industries concernées dans le but de les amener à réduire leurs coûts. Les prévisions d'importation figurant au Tableau 14 supposent que les tendances passées à la substitution continueront, sauf dans le cas des aliments de base où il y aura une accélération. Ces prévisions font la distinction entre six groupes de biens importés (biens d'équipement, pétrole et dérivés, demi-produits, produits alimentaires, autres matières premières et autres bien de consommation) et les relient aux composantes correspondantes de la demande finale à travers des coefficients dérivés pour la période 1964-72. Les prévisions de prix à l'importation font l'hypothèse d'une augmentation de près de 7% en 1974 et d'environ 3% par an par la suite, pour tenir compte de l'inflation mondiale et des augmentations particulières du prix du pétrole. Selon ces hypothèses, les importations de marchandises en valeur courante s'élèveraient à environ 1.920 millions de dollars US en 1977, ce qui impliquerait une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 20% en prix courants et de 15% en prix constants de 1972 à 1977.

Tourisme et Autres Services Non-Facteurs

82. Le tourisme est devenu la principale source de devises du pays ces dernières années, et il devrait continuer à se développer rapidement.

Le Plan prévoit que les recettes du tourisme vont croître de 24% par an de 1973 à 1977. Cependant, plusieurs facteurs pourraient bien restreindre la croissance prévue des recettes du tourisme. Comme indiqué plus loin, la construction d'hôtels et d'infrastructure touristique sera probablement inférieure aux objectifs retenus. De plus, il y aura probablement une proportion croissante du tourisme de masse entraînant une chute de recettes par touriste. Enfin, il convient de tenir compte d'un ralentissement probable des arrivées d'Europe en raison des difficultés économiques nées de la crise pétrolière, quoique le Maroc soit dans une situation privilégiée de par la proximité de l'Europe. Pour ces raisons, la prévision des recettes du tourisme figurant au Tableau 14 est fondée sur un taux de croissance annuelle de seulement 15% de 1973 à 1977.

84. Les autres services qui comprennent principalement le fret, l'assurance et autres coûts de transport, croîtront à peu près au même rythme que la valeur du commerce international du Maroc. Le Maroc devra poursuivre activement sa politique de substitution en matière de transport des produits alimentaires frais, produits chimiques, et minéraux; les lignes aériennes marocaines devraient continuer à bénéficier des mouvements touristiques et des exportations de primeurs. Le déficit prévu sur les autres services passerait de 158 millions de dollars US en 1972 à 530 millions de dollars US en 1977.

85. La discussion qui précède conduit à penser que le déficit extérieur ou écart des ressources (déficit sur biens et services non facteurs) ira grandissant pendant les années à venir. Il pourrait croître de 32 millions de dollars US en 1972 à 335 millions en 1977. A ces niveaux, il passerait de 1% du PIB en 1972 à 4% en 1977. Le Maroc peut se permettre une telle augmentation durant la période du Plan, étant donné le niveau des réserves de change accumulées, les perspectives de transferts des ouvriers marocains à l'étranger et les possibilités d'emprunt extérieur. Cependant, vers la fin du Plan, cette tendance devrait être freinée par le moyen de la fiscalité et d'autres mesures destinées à accélérer encore la croissance des exportations, restreindre celle des importations et élever le taux d'épargne.

Transferts des Travailleurs et Autres Services Facteurs

86. Il est prévu dans le troisième Plan que les transferts des travailleurs marocains à l'étranger croîtront de 5% par an de 1973 à 1977, alors qu'ils ont cru de 25% entre 1967 et 1972. Il se pourrait qu'un taux de croissance plus élevé soit atteint si les mouvements d'émigration prévus sont réalisés, étant donné que les travailleurs marocains en Europe obtiendront des augmentations de salaires et que le Gouvernement entend poursuivre sa politique d'encouragement au rapatriement de leur épargne. Toutefois, il est vraisemblable que l'effet négatif de la hausse du prix des produits pétroliers sur la croissance future des économies européennes va réduire les besoins de travailleurs marocains en Europe et la prévision conservatrice du Plan est maintenue dans le Tableau 14.

Tableau 14. BALANCE DES PAIEMENTS^{1/}

(Millions de dollars US; prix courants)

	<u>1972</u> Réalizations	<u>1977</u> Prévisions	<u>1968-72</u> Réalizations	<u>1973-77</u> Prévisions
Exportations ^{2/}	932	2.317	3.636	9.249
Importations ^{2/}	<u>-964</u>	<u>-2.652</u>	<u>-4.312</u>	<u>-9.926</u>
Déficit extérieur	- 32	- 335	- 411	- 677
Revenus nets des facteurs	37	87	- 40	263
Transferts courants nets	<u>24</u>	<u>33</u>	<u>129</u>	<u>159</u>
Balance courante	29	- 215	- 322	- 255
Capitaux privés nets	15	72	77	159
(Investissement direct net)	(23)	(55)	(85)	(93)
(Prêts: recettes)	(3)	(23)	(13)	(75)
(Amortissement)	(-11)	(-6)	(-21)	(-9)
Capitaux publics nets	49	199	408	726
(Dons officiels)	(17)	(12)	(114)	(62)
(Prêts: recettes)	(109)	(286)	(570)	(1.076)
(Amortissement)	(-77)	(-99)	(-276)	(-412)
Mouvements de capitaux à court terme	- 9	16	15	59
Autres postes	<u>-10</u>	<u>-20</u>	<u>- 4</u>	<u>-125</u>
Mouvements de réserves	74	52	174	564
Réserves en fin de période ^{3/}	280	844	280	844

1/ Les taux de change utilisés pour la conversion du dollar sont 5,06 dirhams par dollar de 1968 à 1971, 4,66 dirhams en 1972 et 4,00 dirhams les années suivantes.

2/ Y compris les recettes et dépenses sur services non-facteurs.

3/ Avoirs extérieurs nets.

Source: Tableau 3.6 de l'annexe statistique et estimations de la mission.

87. Les dépenses au titre des facteurs autres que le travail qui comprennent les transferts de profits, de dividendes et d'intérêt sur la dette extérieure, augmenteront avec le montant des investissements étrangers au Maroc et des emprunts extérieurs. Les recettes au même titre resteront faibles. Les transferts courants, qui comprennent principalement les revenus de pensions obtenues par des marocains durant la période du Protectorat, continueront à diminuer lentement. Un surplus considérable continuera à être enregistré au titre des services facteurs totaux et la balance courante dégagera un déficit plus petit que le déficit extérieur (sur biens et services non-facteurs), estimé au total à 255 millions de dollars US en 1973-77.

Concours Extérieurs

88. En raison principalement de la sous-estimation des importations, le troisième Plan escompte que le déficit de la balance des paiements courants n'atteindra que 400 millions de dirhams (environ 100 millions de dollars US) durant les cinq années 1973-77, alors que le déficit a été de 1.642 dirhams en 1968-72. Le Plan prévoit une augmentation des concours extérieurs publics et privés, s'élevant à 2.450 millions de dirhams en chiffres nets en 1973-77, pour le financement du niveau d'investissement prévu. Ces concours seraient nettement supérieurs au déficit des paiements courants, et, en y ajoutant des entrées nettes de crédits commerciaux à court terme totalisant 490 millions de dirhams, le Plan estime que les réserves extérieures augmenteront de 2.540 millions de dirhams de la fin de 1972 à la fin de 1977. Ce que ces prévisions de concours extérieurs signifient pour la politique du Gouvernement en matière d'emprunts et de préparation de projets n'est indiqué que d'une manière très générale dans le Plan.

89. En ce qui concerne les capitaux privés extérieurs, le Plan prévoit un accroissement des concours nets de 1.350 millions de dirhams (environ 350 millions de dollars US), sous la forme d'investissements directs (c'est-à-dire, participations et prêts avec participation). Ceci représente un doublement de ces concours par rapport à ceux de la période du deuxième Plan au cours de laquelle ils se sont élevés à 621 millions de dirhams. Bien que le Plan fasse appel à des mesures d'encouragement aux investissements privés étrangers, il est douteux que l'accroissement prévu puisse être réalisé sous forme d'investissement direct seulement, compte tenu des incertitudes et des doutes qui subsistent dans l'esprit des investisseurs étrangers quant à la portée exacte des mesures de marocanisation et aux conditions générales de l'investissement. Toutefois, des concours de cette importance pourraient être obtenues, si une part pouvait venir sous forme de prêts privés et crédits fournisseurs. Pour que ceci prenne place, le Gouvernement pourrait relâcher les contrôles qui freinent l'emprunt extérieur privé; en particulier, il pourrait lever la quasi-interdiction des crédits fournisseurs. Appliquées dans le contexte d'une surveillance étroite de la part des services du contrôle des changes, ces mesures de relâchement devraient permettre aux crédits privés d'augmenter dans des limites raisonnables. Le service de la dette extérieure du Maroc étant faible, le pays est en mesure d'assumer des obligations modérées

en compte privé. La prévision des concours privés figurant au Tableau 14 est fondée sur l'hypothèse que le Gouvernement réussira à attirer un montant croissant d'investissements directs et de plus qu'il permettra un nombre modéré d'emprunts extérieurs privés. Les sorties de capitaux privés augmenteront en proportion, comme il est normal de s'y attendre. Dans ces conditions, les concours privés nets seront de 9% supérieurs à ceux du deuxième Plan.

90. En ce qui concerne les capitaux publics extérieurs, le troisième Plan s'attend à des concours d'un montant total brut de 4.980 millions de dirhams (environ 1.250 millions de dollars US) en 1973-77; ces concours comprendraient environ 760 millions de dirhams en dons, 2.810 millions de dirhams en prêts officiels et 1.410 millions de dirhams en crédits commerciaux avec garantie de l'Etat. Les concours correspondants qui furent obtenus pendant le deuxième Plan, se sont élevés à 3.412 millions de dirhams, dont 572 millions de dirhams sous forme de dons, 1.135 millions de dirhams sous forme de prêts officiels et 1.705 millions de dirhams sous forme de crédits commerciaux. Les augmentations par rapport à la période du deuxième Plan seraient donc de 46% pour les concours totaux, 33% pour les dons, 148% pour les prêts officiels et 21% pour les crédits commerciaux.

91. L'augmentation prévue dans le cas des dons est modérée, mais elle sera néanmoins difficile à réaliser. Les dons qui, par le passé, étaient en grande partie le fait de la France et des Etats-Unis (Tableau 3.10) vont sans doute décliner car l'assistance alimentaire des Etats-Unis sous forme de dons a cessé et aucune alternative n'est encore en vue. Pour cette raison, la prévision figurant au Tableau 15 est de 67% inférieure à celle du troisième Plan.

92. L'accroissement prévu des déboursements de prêts officiels est très important, et ne paraît pas réalisable, principalement parce qu'il n'y a pas assez de projets au stade de la réalisation qui sont susceptibles de financement extérieur officiel. Comme il est indiqué plus loin, dans la discussion du programme d'investissement de l'Etat, la préparation des projets est en retard, particulièrement dans les nouveaux secteurs prioritaires tels que l'achèvement de périmètres irrigués, l'amélioration de la culture en sec, l'élevage, l'infrastructure touristique et l'habitat à bon marché. En 1973, les engagements et déboursements sur prêts officiels ont donc été très inférieurs aux prévisions du Plan, et, rattraper le retard déjà pris pendant les années ultérieures du Plan sera très difficile. Il faudra donc que le Gouvernement mène une action particulièrement vigoureuse pour accélérer la préparation de projets particulièrement dans les nouveaux secteurs prioritaires, et il faudra aussi que les sources extérieures de financement apportent leur concours à cette action au moyen de l'assistance technique en matière de préparation de projets. Il sera d'autant plus nécessaire d'entreprendre ces actions que le Maroc ne saurait plus compter comme cela a été le cas par le passé, sur des montants importants d'aide financière à la balance des paiements, aussi longtemps que la situation des paiements extérieurs

demeurera solide. La prévision figurant au Tableau 15 est inférieure aux déboursements sur prêts officiels qui sont prévus dans le Plan.

93. Par contre, l'accroissement prévu des déboursements sur crédits commerciaux garantis est plutôt faible (21%) et peut être facilement atteint. Ces crédits sont utilisés principalement pour financer les importations de biens d'équipement des entreprises publiques et semi-publiques. Etant donné le stade de préparation des projets et la taille des investissements prévus dans ce secteur, la prévision du Plan sera probablement dépassée. La prévision retenue dans le Tableau 15 repose sur l'hypothèse que les débours de crédits commerciaux dépasseront quelque peu les prévisions du Plan.

94. Les engagements qu'il faudra obtenir pour que les déboursements sur prêts officiels et crédits commerciaux garantis par l'Etat atteignent les niveaux portés au Tableau 15, sont estimés à environ 240 millions de dollars US par an, en moyenne, alors qu'ils furent de 139 millions de dollars US pendant le deuxième Plan. Un effort de la part des sources extérieures de financement sera nécessaire pour atteindre ces montants. Sur la base de l'expérience passée, et d'indications disponibles, il semble possible que le Maroc obtienne des montants de cet ordre à condition que, pour sa part, le Gouvernement fasse l'effort nécessaire de préparation des projets et de coordination des concours extérieurs.

95. En résumé, la politique d'emprunt extérieur qui sous-tend les prévisions de concours extérieurs figurant au Tableau 14 diffère de celle du Plan sur deux points. D'abord, elle estime possible d'accroître modérément les emprunts extérieurs privés. Ensuite, elle prévoit que l'augmentation des crédits commerciaux garantis par l'Etat sera plus importante que prévu dans le Plan, ceci compensant la faiblesse attendue des concours sous forme de dons et de prêts officiels. Le Gouvernement devrait donc encourager les entreprises publiques et semi-publiques à recourir à l'emprunt extérieur plutôt qu'aux crédits internes pour le financement de leurs programmes d'investissement. Grâce à cette politique d'emprunt, le total des concours extérieurs devrait approcher de près les prévisions du Plan.

96. L'amortissement de la dette extérieure publique et privée s'élèverait dans cette hypothèse à environ 421 millions de dollars US en 1973-77, ce qui laisserait un concours net d'environ 885 millions de dollars US durant ces cinq années. Tenant compte des financements extérieurs à court terme normalement utilisés à l'importation, des obligations nées de la récupération des terres et de la marocanisation des affaires et des sorties de capitaux non autorisées, qui furent importantes dans le passé, les réserves de change augmenteraient de 564 millions de dollars US entre 1972 et 1977, ce qui les ferait passer à environ 840 millions de dollars US à la fin de 1977, l'équivalent d'environ quatre mois d'importations (biens et services non-facteurs).

Dettes Extérieures et Service de la Dette

97. Il est peu probable que pendant le troisième Plan la dette extérieure du Maroc ou le service de cette dette créent des problèmes sérieux, bien qu'ils soient destinés à atteindre des niveaux relativement élevés. Sur la base des déboursements et amortissements figurant au Tableau 15, l'encours de la dette publique devrait passer de 852 millions de dollars US à la fin de 1972 (sur la base des déboursements) à 1.516 millions de dollars US à la fin de 1977. Le service annuel de la dette passerait de 109 millions de dollars US en 1972 à 156 millions en 1977. L'hypothèse faite est que les nouvelles dettes seront contractées à des termes similaires à ceux que le Maroc a obtenus récemment, mais que la dette totale comprendrait une plus grande proportion que par le passé de prêts et crédits aux conditions du marché. Les termes moyens pour les nouvelles dettes seraient un intérêt de 5,5% et l'amortissement sur 18 ans, y compris 3,5 ans de différé. L'élément don s'élèverait à 35% des nouvelles dettes, comparés à 40% dans le passé. Les chiffres sur la dette extérieure et le service de la dette figurent au Tableau 16. Les dettes privées et leur service resteraient faibles.

Tableau 15. ENCOURS ET SERVICE DE LA DETTE EXTERIEURE

(Millions de dollars US)

Rubriques	1972	1977
	Réalisations	Prévisions
<u>Encours à la fin de l'année</u> ^{/1}	905	1.635
Publique	852	1.516
Privée	53	119
<u>Service de la dette pendant l'année</u>	<u>124</u>	<u>172</u>
Publique	109	156
Privée	15	16

/1 Encours déboursés.

Source: Ministère des Finances et estimations de la mission.

98. Le service de la dette publique passerait de 11,7% des exportations (biens et services non-facteurs) en 1972 à 7,4% en 1977. Dans une large mesure ce déclin du service de la dette en relation avec les exportations est dû aux accroissements attendus des prix à l'exportation. Au

niveau prévu en 1977, le service de la dette ne représenterait pas une charge importante sur la balance des paiements.

99. Toutefois, la mission a préparé, à titre d'essai, des projections allant au-delà de 1977 qui indiquent que si les tendances prévues pour 1973-77 dans les exportations, les importations et les concours extérieurs continuaient, les réserves diminueraient et le service de la dette publique augmenterait rapidement. Les réserves pourraient être maintenues à un niveau approprié et le service de la dette pourrait être tempéré par un accroissement de la proportion de prêts officiels à des conditions privilégiées dans l'emprunt total, une accélération de la croissance des exportations par rapport au rythme élevé prévu entre 1973 et 1977 et un effort accru d'épargne. On s'attend à ce que le Gouvernement poursuive ces objectifs et des progrès substantiels sont possibles quant à l'épargne. Toutefois, un accroissement supplémentaire des emprunts à conditions privilégiées et l'accélération des exportations dépendront à la fois des propres efforts du Maroc et de facteurs extérieurs. Si l'un et l'autre s'avèrent impossibles dans le cadre des données extérieures du moment, le Maroc sera confronté au choix entre des montants élevés de service de la dette au cours des années quatre-vingt (environ 25% vers 1985) et un ralentissement économique, à moins qu'il ne puisse obtenir d'avantage de concours extérieurs officiels à bon compte. C'est pourquoi, alors que le Maroc peut contracter les montants d'emprunt supplémentaires indiqués ci-dessus, il semble nécessaire au vu des perspectives à long terme de balance des paiements et de service de la dette qu'une partie de ces emprunts soient obtenus à des conditions privilégiées.

III. PERSPECTIVES FINANCIERES INTERIEURES

Les Dépenses d'Investissement de l'Etat

100. Les dépenses d'investissement de l'Etat sont estimées dans le troisième Plan à 11.200 millions de dirhams, soit une augmentation d'environ 100% par rapport aux dépenses réalisées au cours du deuxième Plan (Tableau 16) ^{1/}. Ce montant comprend les dépenses d'investissement qui seront effectuées directement par l'Etat et les transferts de l'Etat, principalement aux entreprises publiques, qui sont estimés à environ 2.400 millions de dirhams. Le Plan prévoit que le montant annuel de l'investissement de l'Etat passera de 1.800 millions de dirhams en 1973 à 2.740 millions de dirhams en 1977.

101. La composition sectorielle de l'investissement de l'Etat indique l'accent mis sur les secteurs sociaux, dont la part combinée passe de 11% dans le deuxième Plan à 23% dans le troisième Plan. Il est prévu que les dépenses d'investissement dans l'enseignement seront multipliées par 2,5. L'enseignement recevrait l'accroissement de dépenses le plus fort entre les deux plans. De plus, les dépenses prévues pour la santé, l'habitat et le développement urbain devraient atteindre des niveaux cinq fois plus élevés que ceux atteints pendant le deuxième Plan. Par contre, l'investissement de l'Etat dans les secteurs économiques n'augmenterait que de 52% et, par conséquent, sa part dans le total diminuerait de 79% à 60% en 1973-77. Parmi les secteurs économiques, l'agriculture continuerait à jouir de la priorité la plus élevée avec près de la moitié de l'investissement prévu pour ces secteurs. Cependant, un changement notable est à noter dans l'investissement agricole; la somme consacrée à la construction de barrages est de 30% inférieure aux dépenses réalisées en 1968-72, au profit d'investissements plus immédiatement productifs en agriculture irriguée, cultures en sec, amélioration de l'élevage et exploitations forestières. Des accroissements importants sont également prévus, dans une large mesure par des transferts en capital, pour les investissements dans l'industrie, les mines, le tourisme, l'énergie et l'eau.

^{1/} Cet accroissement serait plus faible à prix constants. De plus, une revue détaillée des projets inclus dans le programme d'investissement de 1973-77 (voir le Tableau 5.12) donne un chiffre légèrement plus élevé de prévisions de dépenses (11.374 millions de dirhams) que le total du Plan mentionné ci-dessus.

Tableau 16. DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'ETAT ¹
(millions de dirhams)

Secteurs	1968-72 Réalizations	1973-77 ² Prévisions	Différence
<u>Secteurs économiques</u>	<u>4.410</u>	<u>6.700</u>	<u>2.290</u>
Barrages	900	630	-270
Agriculture irriguée	710	1.000	290
Autre agriculture	680	1.560	880
Industrie et mines	700	1.150	450
Electricité et eau	320	880	560
Transports et communications ³	930	990	60
Tourisme	150	270	120
Autres secteurs économiques	20	220	200
<u>Secteurs sociaux</u>	<u>600</u>	<u>2.540</u>	<u>1.940</u>
Education	370	1.320	950
Santé	60	320	260
Promotion nationale	90 ⁴	300	210
Autres secteurs sociaux	80	600	520
Administration	410	1.180	770
Sécurité	<u>180</u>	<u>780</u>	<u>600</u>
Total	5.600	11.200	5.600

¹ Chiffres arrondis à la dizaine de millions de dirhams.

² Y compris les transferts identifiables suivants (en millions de dirhams): aux collectivités locales (500); à l'ONEP (15); à l'ONMT (78); à l'ONEP (489); à l'ONE (241); à l'ONCF (240); à la charge du Ministère de l'Agriculture (29); et à la charge du Ministère des Finances (780).

³ Non compris les investissements de l'administration des Postes (PTT).

⁴ Non compris les dépenses de la Promotion Nationale figurant dans les montants sectoriels.

Source: Tableaux 5.5 et 5.12 de l'annexe statistique.

102. La répartition des investissements de l'Etat entre les différents secteurs correspond aux objectifs du troisième Plan. Les préoccupations sociales du Plan se retrouvent dans la part croissante des dépenses d'investissement qui sont prévues pour l'enseignement, la santé, l'habitat et le développement urbain. Il est peut-être encore plus important de noter à cet égard l'importance des prévisions de dépenses prévues pour l'agriculture, en particulier pour l'agriculture en sec et l'élevage, qui constituent l'occupation de la plupart des agriculteurs marocains. L'orientation nettement plus intensive de l'investissement, un objectif fondamental du Plan, se retrouve dans une révision en baisse des dépenses prévues pour l'infrastructure et les barrages et dans l'accent mis sur les investissements immédiatement productifs et les transferts.

103. L'exécution du programme de dépenses d'investissement, tel qu'il est défini dans le Plan, ne sera pas aisée. Il est acquis désormais que les dépenses réalisées en 1973 ont été d'environ 750 millions de dirhams inférieures aux prévisions du Plan, ce qui représente 6,7% du programme quinquennal. Ce retard initial est dû au fait que le délai de six mois dans la promulgation du troisième Plan a conduit les administrations à retarder d'autant le démarrage de leurs nouveaux programmes d'investissement. Les administrations bien établies dans le domaine de l'infrastructure pourront probablement rattraper ce retard. 1/ Mais cette possibilité est loin d'être acquise en ce qui concerne les autres administrations, parce qu'elles n'ont pas encore le personnel requis et que beaucoup doivent améliorer leur organisation pour consommer les montants élevés de crédits qu'elles ont reçus dans le Plan. Des détails supplémentaires sur les contraintes de personnel et d'organisation que connaissent ces administrations sont fournis dans les sections sectorielles ci-après. En général, le taux de consommation des crédits semble être particulièrement bas dans les secteurs prioritaires (culture en sec, élevage, enseignement, habitat et infrastructure touristique). Ceci signifie que pour tendre vers les objectifs d'investissement du Plan dans ces secteurs, le gouvernement devra rapidement recruter le personnel nécessaire et mettre en place les structures administratives requises. Etant donné le peu de temps disponible pour résoudre ces problèmes, des écarts importants de réalisation, par rapport aux prévisions dans les secteurs en cause, apparaissent à l'heure actuelle inévitables. Ces écarts pourraient atteindre 15% de l'investissement inscrit au Plan, c'est-à-dire, environ 1.600 millions de dirhams. La répartition inégale de ce écart entre les différents secteurs rendrait l'exécution du Plan moins compatible avec ses objectifs que les prévisions sectorielles faites à l'origine. Outre les contraintes de personnel et d'organisation, l'exécution du Plan pose aussi des problèmes financiers qui sont discutés ci-dessous.

1/ Celles-ci comprennent le Ministère des Travaux Publics qui, directement ou à travers les entreprises dont il a la tutelle, exécute la majeure partie des investissements dans les domaines des barrages, de l'électricité, des adductions d'eau, des transports et des communications, le Ministère de l'Intérieur, qui supervise étroitement les investissements des collectivités locales sur transferts de l'Etat, et certains services et entreprises publiques du Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Mines et de la Marine Marchande (par exemple, le BRPM et l'ONP).

Dépenses de l'Etat et leur Financement

104. D'après les prévisions du troisième Plan, les dépenses budgétaires totales de l'Etat durant le quinquennat atteindront 35,2 milliards de dirhams, y compris 11,2 milliards de dirhams pour l'investissement et 24 milliards de dirhams pour les dépenses courantes et la charge d'intérêt (Tableau 17). Les prévisions du Plan quant aux recettes et emprunts nécessaires au financement de ces dépenses ont été établies sur la base de l'objectif de croissance du PIB à un taux annuel moyen de 7,5% de 1973 à 1977, des possibilités d'emprunt extérieur, du maintien des réserves, et d'une inflation des prix d'environ 5% par an. Les prévisions du Plan quant à la croissance des dépenses courantes (près de 10% par an en prix courants) paraissent également compatibles avec les besoins normaux et ceux qui résulteront d'un niveau accru d'investissement. Toutefois, maintenant que les résultats budgétaires de 1973 sont connus avec une précision suffisante, il convient d'en tenir compte et de réviser les montants prévus pour le quinquennat, ainsi qu'il est indiqué au Tableau 17.

Tableau 17. LES FINANCES DE L'ETAT
(milliards de dirhams)

Rubriques	Réalizations 1968-72	Prévisions 1973-77	
		Plan	Révisées /1
Dépenses courantes	12,7	24,0	23,7
Dépenses d'investissement	<u>5,6</u>	<u>11,2</u>	<u>9,6</u>
Dépenses budgétaires totales	18,3	35,2	33,3
<u>Financement:</u>			
Recettes de l'impôt	13,1	22,2	21,2
Autres recettes courantes	2,4	4,2	5,2
Emprunts extérieurs à moyen et long termes	1,8	3,6	2,8
Moins: amortissement	-0,5) 5,2	-1,2
Autres ressources (nettes)	1,5		5,3

/1 Prévisions de la mission.

Source: Tableau 5.1 de l'annexe statistique, troisième Plan quinquennal et estimations de la mission.

105. Les prévisions de recettes fiscales retenues dans le Plan comprennent les recettes d'impôt aux taux en vigueur et celles provenant de nouvelles mesures qui, d'après le Plan, devraient changer la structure de la fiscalité, donnant une importance accrue aux impôts directs au détriment des impôts

indirects et droits d'enregistrement. Ces nouvelles mesures amélioreraient la progressivité de la fiscalité et sa sensibilité à la croissance économique. De l'avis de la mission, elles représentent un strict minimum non seulement de ces deux points de vue, mais aussi pour éviter un recours excessif à des sources de financement expansionnistes (principalement les avances de la banque centrale). Les prévisions révisées de recettes fiscales du Tableau 17 reflètent le plein effet des nouvelles mesures, mais, à partir d'une base 1973, qui est plus faible que celle du Plan, elles sont inférieures de 1 milliard de dirhams pour la période quinquennale. Selon ces prévisions, les recettes fiscales passeraient d'environ 14% du PNB en 1972 à 15,5% en 1977, portant l'effort fiscal du pays (poussée des recettes fiscales par rapport au PNB) quelque peu au-dessus du niveau à long terme enregistré dans les deux dernières décennies. 1/ Pour les recettes non-fiscales, les prévisions révisées adoptent un chiffre plus élevé que celui du Plan, ceci pour tenir compte du fait que les recettes des monopoles et entreprises publiques, en particulier, de l'OCP, seront probablement plus élevées qu'il n'est prévu dans le Plan. Les raisons qui ont mené à faire ces changements, sont détaillées ci-dessous dans la section sur la politique de recettes.

106. Une croissance suffisante des dépenses courantes sera essentielle pour permettre à l'Etat d'exécuter l'augmentation prévue des investissements et des dépenses sociales. De nombreux services souffrent encore du manque de cadres et de techniciens expérimentés. Cette situation devrait être corrigée aussi rapidement que possible surtout dans les nouveaux secteurs prioritaires tels que l'agriculture en sec, l'élevage, l'habitat à bon marché, etc. Pour ce faire, un accroissement de dépenses courantes est inévitable, qui ne peut malheureusement pas être quantifié avec précision en l'absence d'une analyse de la relation entre le programme d'investissements et les dépenses courantes qui y sont associées - une telle analyse devrait être entreprise par le Secrétariat d'Etat au Plan pour le prochain plan quinquennal. En même temps, toutefois, un équilibre devra être maintenu entre la croissance des dépenses courantes et celle des recettes courantes, de sorte qu'un surplus suffisant soit disponible après couverture de la charge de l'intérêt pour le financement des investissements. La prévision révisée de dépenses courantes est légèrement inférieure à celle du Plan, pour tenir compte du fait qu'il existe des possibilités de meilleure utilisation du personnel disponible, et de contenir les interventions de l'Etat dans certaines activités productrices (par exemple: les cultures irriguées et la gestion des coopératives). Le surplus courant, tel que défini ici, représente 28% de l'investissement en 1973-77, alors qu'il a été de 50% en 1968-72.

1/ Le Secrétariat d'Etat au Plan a effectué une étude sur l'élasticité et la poussée des recettes fiscales par rapport au PIB pour la période de 1951-71 qui montre que l'élasticité était d'environ 1,1 et la poussée un peu plus haute, de 1,2-1,3.

107. Le niveau des déboursements nourris par l'emprunt extérieur à moyen et long termes, retenu dans le Plan, requerrait un effort spécial de la part du gouvernement pour accélérer la préparation des projets que cet emprunt va financer. Il requerrait en outre une amélioration des procédures destinées à mettre en regard les demandes des organismes publics et les offres des sources extérieures, et plus de rapidité dans les décisions qui sont inévitablement nécessaires pour répondre aux formalités des sources extérieures officielles. Conscient de la nécessité d'une amélioration, le gouvernement a créé vers la mi-1973 un nouveau Ministère de la Coopération et de la Formation des Cadres avec un ministre à forte personnalité à sa tête et des cadres expérimentés en son sein. Les fonctions exactes du ministère seront définies plus tard, au fil de l'expérience. Pour l'instant, il s'efforce d'effectuer les changements nécessaires notés ci-dessous. Le ministère sera sans doute en mesure d'améliorer rapidement les procédures, mais il faudra sans doute davantage de temps et d'efforts pour accélérer la préparation des projets qui dépend en majeure partie des organes d'exécution. Dans ces circonstances, et étant donné que de nombreux projets examinés par la mission nécessitent encore de gros efforts d'élaboration, la prévision révisée du Tableau 18 adopte un plus faible montant de déboursements sur emprunt extérieur que le Plan ne le fait. Ce montant représente presque 30% de l'investissement en 1973-77, alors qu'il a été de 32% en 1968-72. Il représente aussi un accroissement de 50% par rapport aux réalisations du deuxième Plan, et il fait donc appel à des efforts substantiels de la part des sources officielles de financement extérieur. De plus, les sources officielles extérieures pourraient encore accroître l'efficacité de leur aide financière, si elles acceptaient de faire porter leur assistance technique plus spécialement sur la préparation des projets.

108. Le reste du financement (autres ressources nettes du Tableau 17) comprend les accroissements attendus de dépôts auprès du Trésor et aux comptes chèques postaux et les recettes nettes de l'emprunt intérieur. La différence entre les prévisions révisées et celles du Plan reflète le sentiment de la mission quant aux pressions sur la balance des paiements, qui pourraient être beaucoup plus grandes que prévues dans le Plan et donc réduire la marge d'emprunt auprès du système bancaire. Faisant l'hypothèse que l'inflation des prix sera de 5% par an de 1973 à 1977 et que les réserves extérieures connaîtront les évolutions décrites au paragraphe 95, il semble que la possibilité d'augmentation nette des dépôts auprès du Trésor, des comptes chèques postaux et des crédits bancaires se situera aux alentours de 4,3 milliards de dirhams en 1973-77. Evidemment, des résultats meilleurs que prévus pour les exportations et la balance commerciale élargiraient les possibilités d'emprunt auprès du système bancaire. Sur la base de la politique budgétaire passée, il convient de s'attendre à ce que le gouvernement continue à déterminer chaque année le montant des crédits bancaires au vu de l'évolution économique et de la situation des paiements extérieurs. Finalement, la prévision révisée comprend 1 milliard de dirhams d'emprunt net auprès du public (sociétés et ménages). Ce montant est modéré

comparé aux résultats atteints en 1968-76 (750 millions de dirhams). Il serait dépassé si le gouvernement adoptait une politique dynamique de placement d'effets publics dans le cadre d'une structure reformée des taux d'intérêt, dont l'examen est effectué ci-après dans la section sur le développement du marché financier.

109. En conclusion, le financement d'environ 9,6 milliards de dirhams d'investissement par l'Etat pendant la période 1973-77 paraît possible sous condition d'un accroissement modéré de l'effort fiscal, d'une sélectivité plus grande dans les dépenses courantes selon les priorités du Plan, d'efforts spéciaux pour accroître les possibilités de financement extérieur officiel (de nouveau dans les secteurs prioritaires) et de prudence dans l'emprunt intérieur. Toutefois, la situation devra être remise en cause annuellement pour tenir compte des changements de conjoncture. Dans l'ensemble, la contrainte financière semble bien moins restrictive que les contraintes de personnel et d'organisation en ce qui concerne les dépenses d'investissement de l'Etat.

Collectivités Locales et Entreprises Publiques 1/

110. Les investissements et les finances des collectivités locales feront l'objet selon le troisième Plan de deux améliorations importantes; d'une part, les investissements financés sur la part locale des impôts indirects (en particulier TPS) ont fait l'objet de plans quinquennaux préparés par les autorités locales avec examen par les assemblées régionales nouvellement établies (7 en tout). Cette programmation répond au souci d'éviter les doubles emplois et d'affecter une part plus importante de crédits aux collectivités locales les plus pauvres. Ensuite, un fonds spécial de développement régional a été créé et doté de 300 millions de dirhams pour le financement en 1973-77 de programmes régionaux spéciaux, principalement dans les provinces déshéritées. De plus, les municipalités et les communes rurales continueront à bénéficier des travaux effectués par la Promotion Nationale, y compris l'aménagement progressif des zones d'habitat insalubre, les travaux de voirie, etc. Finalement, une réforme des finances locales a été mise à l'étude en vue d'augmenter les recettes locales, d'améliorer la gestion budgétaire et d'apporter plus de souplesse dans l'exercice de la tutelle de l'Etat sur les collectivités locales.

1/ Les données du Plan sur les dépenses et le financement prévus des collectivités locales et des entreprises publiques sont insuffisantes. Ces données se trouvent dispersées dans le Plan, et ne peuvent être rassemblées dans un cadre comptable cohérent. Il serait nécessaire d'étendre la programmation d'ensemble des investissements et du financement à ces deux segments importants du secteur public. Ceci est essentiel pour éviter le risque qu'ils ne poursuivent des objectifs contraires à ceux de l'Etat.

111. L'investissement des entreprises publiques concerne principalement 5 secteurs: les mines, les industries manufacturières, l'énergie, l'eau et les transports (y compris les communications). L'OCP a commencé l'exécution d'un programme d'investissement de 2,2 milliards de dirhams en 1973-77 (1 milliard de dirhams pour l'extraction du phosphate, 0,9 milliard de dirhams pour la production d'acide phosphorique et de MAP et 0,3 milliard de dirhams pour des navires). Un tiers de cet investissement sera financé par l'emprunt extérieur. Compte tenu du besoin de réduire les pressions sur la balance des paiements et de l'excellente réputation financière internationale de l'OCP, il serait hautement désirable d'accroître la part du programme de l'OCP financé par l'emprunt extérieur. Les moyens de ce faire devraient être explorés sans délai. Un autre avantage du recours accru à l'emprunt extérieur serait de permettre à l'OCP d'opérer des transferts plus importants au bénéfice de l'Etat.

112. Les programmes d'investissement des autres entreprises publiques et semi-publiques sont également fort importants (Tableau 18). Ils démontrent l'importance du secteur public dans presque tous les secteurs de l'économie, sauf le commerce intérieur. En raison du manque de données, il est impossible de présenter un tableau d'ensemble des perspectives financières. Néanmoins, il semble bon de souligner à nouveau que les possibilités de financer ces programmes par l'emprunt extérieur devraient être examinées et saisies, afin de réduire le recours de ces entreprises aux fonds budgétaires et de soulager la situation des paiements extérieurs. En plus de ces programmes d'investissement, les programmes de prêts des institutions financières spécialisées (la CNCA, le CIH et la BNDE) sont aussi très importants. Le Plan les évalue à 3,5 milliards de dirhams en 1973-77. La réalisation de cette prévision dépendra dans une large mesure de l'effet sur les investisseurs privés de la politique et des mesures d'encouragement du gouvernement ainsi que du climat d'investissement.

Financement Intérieur: Politique des Recettes

113. Conscient de ce que les recettes fiscales n'étaient pas suffisamment sensibles à la croissance économique et que le système fiscal était devenu trop régressif, le gouvernement a entamé une réforme fiscale en 1972 (para. 30). Il est nécessaire de poursuivre activement cette réforme, ainsi qu'il est proposé dans le troisième Plan. Avec des taux qui sont déjà à d'assez hauts niveaux, les impôts indirects (taxes sur le chiffre d'affaires, taxes de consommation, droits de douane, et droits d'enregistrement et de timbre) ne peuvent faire l'objet que d'améliorations marginales et fournir des recettes qui croîtront à peu près au même rythme que l'économie. Les impôts directs offrent de loin le meilleur champ d'action à la fois pour l'augmentation des recettes et la progressivité du système.

Tableau 18. INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT DES ENTREPRISES PUBLIQUES /1
(millions de dirhams)

Rubriques	Investisse- ment total	Financement			
		Budget de l'Etat	Auto- finance ment	Emprunt	
				Intérieur	Extérieur
Phosphate (OCP)	2.234	-	1.434	-	800
Electricité (ONE)	868	240	237	150	241
Raffinage de pétrole	238	80	-	-	-
Extraction du charbon	51	15	36	-	-
Mines /3	1.166	347	638 /2	178	3
Industries manufac- turières	1.781	-	-	-	-
dont: (publiques)	(514)	(-)	(-)	(-)	(-)
(semi-publiques)	(1.267)	(-)	(-)	(-)	(-)
Eau (ONEP)	560	350	-	-	-
Pêches (ONP)	50	50	-	-	-
Transports routiers (ONT)	16	-	-	-	-
Chemin de fer (ONCF)	373	240	133	-	-
Transports aériens (RAM)	163	-	-	-	-
Transports maritimes	163	100	42	33	211

/1 Les principales sociétés pour lesquelles des informations étaient disponibles ont été retenues.

/2 Participations et prêts privés sont inclus dans le total.

/3 Entreprises autres que l'OCP.

Source: Troisième Plan quinquennal.

114. Les recettes de l'impôt augmenteraient sans doute dans une forte proportion, même aux taux en vigueur, si l'administration fiscale faisait l'objet d'améliorations. L'évasion et la fraude fiscales sont répandues.

En ce qui concerne l'impôt complémentaire sur le revenu et l'introduction d'un impôt général sur le revenu global des personnes physiques, les autorités fiscales ont besoin de l'assistance du Ministère de l'Intérieur pour résoudre le problème de l'identification des contribuables. Lors de la préparation, par le passé, de nouvelles mesures fiscales, on a prêté grande attention aux effets politiques et aux effets immédiats sur les recettes, au détriment du souci quant aux effets à long terme sur l'économie et l'équité. A l'avenir, il conviendrait de donner plus de poids aux considérations concernant l'économie et l'équité. Une amélioration de l'administration fiscale et un effort de recherche et d'enquête sont nécessaires en vue d'améliorer la fiscalité.

115. Les principales mesures qui sont requises pour améliorer les impôts directs, sont énumérées dans le troisième Plan. Ce sont l'introduction d'un impôt général sur le revenu global des personnes physiques, et l'aménagement de l'impôt sur les bénéficiaires professionnels. A l'heure actuelle, les diverses catégories de revenus d'une personne physique sont sujettes à des impôts cédulaires (impôt sur les bénéficiaires professionnels, impôt sur les traitements et salaires et impôt agricole); depuis 1972, tous les revenus imposables d'une personne physique sont sujets à l'impôt complémentaire progressif. Une caractéristique commune à ces impôts est le niveau modéré de leurs taux. Les taux de la taxe sur les bénéficiaires professionnels, qui est perçue sur les bénéficiaires commerciaux, industriels et professionnels des personnes physiques et morales, sont progressifs (de 5 à 48%) pour les personnes physiques, et gradués (40%, 44% et 48%) pour les personnes morales. Les dividendes et les loyers ne sont généralement pas soumis à cet impôt. Les taux de l'impôt sur les traitements et salaires qui est perçu à la source et tient compte des revenus reçus en nature sont de 6% à 36%. L'impôt agricole dont l'assiette est fixée forfaitairement en fonction de la surface cultivée, du nombre d'arbres pour les plantations et du nombre de têtes de bétail, est perçu à des taux allant de 8 à 20%. Les taux de l'impôt complémentaire sur le revenu varient de 3 à 30%. Le manque de progressivité du système est évident pour les contribuables qui disposent de plusieurs sources de revenu autres que traitements et salaires. Quand le problème de l'identification des contribuables sera résolu, l'impôt proposé sur le revenu global des personnes physiques devrait être introduit sans délai avec des taux progressifs et un nombre minimum d'exonérations. En particulier, l'impôt proposé devrait frapper les agriculteurs qui sont déjà assujettis à l'impôt agricole.

Pour les personnes morales, le gouvernement a l'intention d'aménager en 1974 l'impôt sur les bénéficiaires professionnels par l'introduction de deux taux, le plus bas s'appliquant aux sociétés qui ne distribuent pas de dividendes. L'avantage de cette différenciation est d'encourager l'autofinancement. Cet avantage devrait toutefois être mis en regard des inconvénients qui sont d'une part de réduire l'offre d'actions en bourse et d'autre part d'encourager les sociétés contrôlées par quelques actionnaires au lieu d'un grand nombre. A l'occasion de cette mesure, la patente dont l'assiette est en partie basée sur l'emploi, devrait être abolie et amalgamée avec l'impôt sur le revenu des personnes morales. Les taux de l'impôt proposé ne devraient évidemment pas être fixés à un niveau qui pénaliserait les affaires constituées en société par rapport aux affaires individuelles.

116. Il existe d'autres formes d'impôts directs qui ne sont pas mentionnées dans le Plan mais qui mériteraient cependant un examen attentif. L'imposition des transferts de propriété par succession est une possibilité qui devrait être étudiée très attentivement, parce qu'elle pourrait être un instrument important de redressement des inégalités de richesses et donc

de revenus. A l'heure actuelle, des droits d'enregistrement sont perçus sur les successions et donations, mais le système fiscal ne comporte pas d'impôt sur les successions. De même, la possibilité d'introduire un système général et rationnel d'impôts fonciers devrait aussi être examinée dans le but en particulier d'encourager l'utilisation économique maximale des biens fonciers et d'alimenter les recettes des collectivités locales. L'assiette des impôts en vigueur est le revenu de la propriété: la taxe urbaine est assise sur la valeur locative des immeubles dans les zones urbaines (avec une exonération générale pour les habitations à loyer modéré) et l'impôt agricole est assis sur le revenu présumé des fermes. Une assiette constituée par la valeur commerciale des propriétés plutôt que par le revenu découragerait la détention d'immeubles et de terrains dans un but spéculatif. Bien administrée, elle encouragerait les propriétaires à extraire le maximum de revenu de leurs propriétés, et s'ils ne pouvaient y parvenir, à les vendre. Avec un tel système, les recettes seraient accrues, et les droits d'enregistrement, qui sont très élevés actuellement, pourraient être réduits, facilitant ainsi les transferts de propriété aux utilisateurs les plus efficaces.

117. Dans toute réforme des impôts directs, il conviendra de prêter une attention particulière à la taxation du produit des placements financiers (dépôts bancaires, bons du Trésor, actions et obligations privées, etc.). Les distortions dans le développement du marché financier sont évitées lorsque le produit des divers placements possibles est imposé de manière égale. Un traitement fiscal de faveur pour encourager les épargnants à faire certains placements financiers (en bourse par exemple) apparaissent parfois désirables, mais il convient de noter que ce traitement créé des possibilités d'évasion qui sont souvent difficiles à éliminer par la suite.

118. En ce qui concerne les impôts indirects, le Plan propose d'accroître les taux de la taxe sur les produits et services (TPS) concernant les biens consommés par les classes à hauts revenus. Il conviendrait de prendre ces mesures immédiatement, car il est certainement possible de relever les taux de la TPS sur les voitures automobiles, les appareils électro-ménagers, les produits de beauté, etc. Avec les exonérations en vigueur, concernant le pain, le lait, la farine, le sucre, l'huile végétale et autres produits de grande consommation, l'introduction de taux élevés sur les produits de luxe augmenterait la progressivité des impôts indirects. La proposition du Plan en vue de l'introduction d'une taxe sur la valeur ajoutée en remplacement de la TPS est intéressante, mais devrait faire l'objet d'études et de préparatifs détaillés. L'introduction de cette taxe ne paraît pas urgente puisque l'effet de cascade de la TPS est en grande partie éliminée par les déductions pour les matériaux et produits déjà taxés au stade précédent, et puisque la TPS est remboursée aux exportateurs.

Politiques de Dépense et d'Emprunt

119. L'effet des opérations budgétaires sur l'économie manque de régularité au cours de l'année. De janvier jusque vers le milieu de l'année, cet effet s'exerce dans le sens de la contraction parce que les rentrées

d'impôt sont à leur maximum tandis que les dépenses d'investissement sont à leur minimum par suite de procédures inadéquates, particulièrement pour l'adjudication et l'exécution des contrats de travaux publics. Moins de 20% des crédits budgétaires d'investissement sont normalement dépensés durant la première moitié de l'année. Les opérations budgétaires ont l'effet opposé durant la seconde moitié de l'année, et font appel à une forte augmentation de crédit au Trésor. Dans l'ensemble, cette irrégularité nuit fortement au fonctionnement régulier de l'économie, d'autant plus qu'elle renforce au lieu de contrecarrer le cycle annuel des activités agricoles et des activités associées à l'agriculture. Une modification des procédures budgétaires, en particulier, des procédures de passation et d'exécution des marchés, est souhaitable pour déplacer le sommet de l'effet expansionniste des opérations budgétaires vers la première moitié de l'année.

120. La plupart des recettes sur emprunt intérieur de l'Etat sont obtenues par le biais de la réglementation plutôt que par celui du marché financier. L'Etat émet les effets suivants. Les bons de 15 ans portant intérêt à 6,25% sont absorbés par les sociétés d'assurance, en partie en application des règlements sur le placement des réserves techniques, et par la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG). Les bons d'équipement à 10 ans portant intérêt à 5% sont placés parmi les entreprises soumises à l'investissement obligatoire d'une partie de leurs bénéfices sous cette forme. Les autres bons à 10 ans portant intérêt à 4% sont détenus par des non-résidents en compte bloqué. Les bons du Trésor à 5 ans portant intérêt à 4,6% sont souscrits par les banques et autres institutions financières. Les autres bons à 5 ans portant intérêt à 4% sont émis au profit des personnes assujetties à l'impôt sur les traitements et salaires dans le cadre d'un système d'emprunt forcé institué en 1968. La plus grande partie de la dette à court terme est sous forme de bons du Trésor à 1 an (3,5%) qui sont absorbés par les banques commerciales conformément aux règlements sur les planchers d'effets publics. Depuis 1970, des bons du Trésor à six mois (3,5%) sont offerts aux investisseurs non-institutionnels et ont rapporté environ 10% des nouvelles souscriptions dans la catégorie à court terme. La pratique des souscriptions obligatoires a réduit le coût de l'emprunt intérieur pour l'Etat mais, par la même occasion, elle n'a guère aidé au développement des opérations en bourse. La pratique des souscriptions libres aux bons à court terme devrait être étendue aux catégories à moyen et long termes dans le cadre de la réforme proposée de la structure des taux d'intérêt (voir ci-dessous).

121. De même, la réforme des taux d'intérêt devrait être l'occasion de rendre plus attrayants les dépôts à la Caisse d'Epargne Nationale (CEN) et, par là, de permettre à la CEN d'accroître sa contribution au financement des investissements publics. 1/ Par le passé, la CEN a constitué un circuit important pour l'épargne privée, grâce à son réseau étendu à travers tout le pays de guichets dans les bureaux de postes, et grâce à sa réputation bien établie. On pourrait accroître encore son rôle sans créer une concurrence trop forte aux banques commerciales.

1/ La Caisse d'Epargne collecte les dépôts des épargnants en concurrence avec les autres institutions financières, et dépose ses fonds à la CDG qui, à son tour, achète des bons du Trésor.

Développement du Marché Financier

122. Le système financier du Maroc est relativement bien développé (Tableau 19). Il est dominé par 18 banques commerciales. Vient ensuite la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), un organisme public qui en 1972 a reçu 45% de ses ressources de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), 29% de la Caisse d'Epargne Nationale (CEN), 9% du fonds des pensions publiques et le reste de divers déposants, également dans l'obligation de déposer leurs fonds à la CDG. Elle utilise ses ressources pour acheter des bons du Trésor (34% en 1972), pour faire des prêts, principalement aux entreprises publiques et aux collectivités locales (37%), et pour effectuer des prises de participation directes dans divers secteurs (29%), particulièrement dans le tourisme. L'importance des organismes financiers spécialisés dans l'agriculture (CNCA), l'industrie (BNDE) et le logement et le tourisme (CIH) a cru pendant les années soixante dans leurs secteurs respectifs. Les intermédiaires financiers comprennent une quarantaine de compagnies d'assurance et une bourse des valeurs à Casablanca qui, comme les précédents, sont soumis à réglementation. Les intermédiaires libres comprennent deux sociétés de location-vente d'équipement industriel, plusieurs organismes de crédit à la consommation, quatre sociétés d'investissement et les prêteurs privés. Trop peu de données sont disponibles sur le secteur libre; il est probablement plus petit que le secteur réglementé.

Tableau 19. PRINCIPAUX INTERMEDIAIRES FINANCIERS
(millions de dirhams; fin 1972)

Organismes	Avoirs Totaux	Crédit et prêts:	
		au Trésor	à d'autres ¹
Banque du Maroc	3.747	1.513	975
Banques de dépôt (18)	4.806	1.181	2.925
Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)	890	308	332
Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) ²	400	120	187
Banque Nationale de Développement Economique (BNDE)	423	1	335
Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH)	461	-	390
Compagnies d'assurance ³	1.027	487	155
Bourse des valeurs ⁴	664	-	-
Organismes de crédit à la consommation ⁵	100
Société Maroc-Leasing ⁶	97

- ¹ Entreprises publiques et secteur privé.
² Fin août 1972; y compris les fonds gérés pour le compte du gouvernement.
³ Fin 1970; bons du Trésor et effets privés.
⁴ Valeur des actions traitées en 1971.
⁵ Estimation concernant 5 sociétés vers la fin de 1971.
⁶ Valeur cumulée des contrats à la fin juin 1972.

Sources: Banque du Maroc et rapports annuels.

123. Le gouvernement suit une politique de réglementation stricte des taux d'intérêt et des opérations des intermédiaires financiers réglementés. Par exemple, les taux débiteurs des banques commerciales sont liés de manière rigide aux taux d'escompte de la banque centrale qui n'ont pas changé depuis 1951 et les banques doivent former des consortia pour consentir des crédits de caisse dépassant certains montants. De même, les taux crédits et les conditions faites aux déposants sont réglementés; la collecte de dépôts à vue par la CNCA n'est effective que depuis 1970. Une part notable des ressources des banques commerciales, de la CDG, et des compagnies d'assurance est obligatoirement investie en bons du Trésor. Les taux débiteurs des organismes spécialisés (CNCA, BNDE et CIH) sont également fixés et subventionnés dans le cas de la BNDE et du CIH; ces organismes n'émettent des obligations à long terme qu'avec la garantie de l'Etat.

124. Le but principal de cette réglementation (et de ces subventions) est de maintenir la structure des taux d'intérêt à un niveau stable et bas (voir Tableau 6.8), et, de la sorte, de réduire le coût des emprunts pour l'investissement public et privé en vue de l'encourager. Un autre but est d'organiser la concurrence entre organismes et de veiller au maintien de leur situation financière, afin de protéger les petits épargnants et d'encourager leurs dépôts. En pratique, une certaine souplesse résulte de conditions ajoutées aux taux créditeurs et débiteurs, mais celle-ci reste très limitée.

De plus, la BNDE a dû relever son taux débiteur à 9% en 1972 pour conserver l'accès à l'emprunt extérieur dont le coût avait monté. La CNCA a décidé en 1972 de réaménager la structure de ses taux débiteurs. Cette poussée à la hausse des taux de la BNDE et de la CNCA a introduit un élément de distortion dans la structure des taux d'intérêt, fixés de manière rigide à un niveau s'avérant trop bas.

125. Dans une étude récente, la Banque du Maroc propose un assouplissement de la structure des taux d'intérêt après examen des effets possibles sur les investissements, l'épargne nationale, le crédit à l'économie, les opérations du Trésor, les mouvements de capitaux extérieurs et les prix. Elle conclut qu'un relèvement des taux créditeurs et débiteurs semble justifié, de même que l'introduction d'une structure plus simple, mieux différenciée et plus souple. De plus, elle suggère un relèvement des taux de refinancement pratiqués par la Banque du Maroc en vue de placer ces taux au rang de taux directeurs dans la politique du crédit. L'étude apporte une contribution d'importance à la compréhension et au développement du marché financier. Ses propositions sont de nature, si elles sont adoptées, à stimuler l'épargne financière et, en dépit de nombreuses imprécisions, à l'orienter vers les investissements les plus productifs. Il reste maintenant à préciser les propositions formulées dans l'étude, à les soumettre à l'autorité de décision compétente, et à établir un calendrier de mise-en-oeuvre des propositions retenues.

126. Les circonstances nouvelles, créées par le taux accru de l'inflation des prix et les importants besoins de financement inscrits au troisième Plan, confèrent un caractère d'urgence à ces propositions. Le Plan prévoit un taux d'inflation de 5% l'an durant la période 1973-77. A l'heure actuelle, ce taux est dépassé et certains taux d'intérêt réglementés sont devenus négatifs en termes réels. L'inflation des prix rend nécessaire un relèvement des taux d'intérêt. Elle requiert également que les taux varient à la hausse comme à la baisse, parce que le taux d'inflation des prix changera au cours du temps. Les taux créditeurs sur dépôts à terme auprès des banques pourraient les premiers faire l'objet d'un relèvement et d'un assouplissement, car ils détermineraient en grande partie les autres taux dans une structure assouplie.

127. Le niveau des taux d'intérêt devra être fixé en fonction plus étroite que par le passé du niveau des taux d'intérêt à l'étranger, de façon à encourager les entreprises privées à garder leurs avoirs liquides dans le pays, et à amener les travailleurs marocains en Europe à rapatrier leur épargne. Des mesures existent déjà pour attirer l'épargne des travailleurs marocains en Europe. Il est vraisemblable que si une relation plus étroite existait entre les taux d'intérêt intérieurs et extérieurs, le gouvernement éprouverait moins de difficultés à assouplir le contrôle des changes et à suivre une politique dynamique du taux de change.

128. Le relèvement des taux créditeurs sur dépôts bancaires aurait des conséquences sérieuses quant aux autres intermédiaires financiers. Ceux-ci peuvent être classés en trois catégories: le Trésor et le groupe de la CDG, les trois organismes spécialisés (CNCA, BNDE et CIH) et les autres organismes (compagnies d'assurance, fonds d'investissement, etc.). Les deux premières catégories ont reçu la tâche d'accroître dans des proportions considérables leur volume de financement pendant le troisième Plan. Pour le Trésor, le relèvement des taux créditeurs pratiqués par les banques poserait l'alternative suivante: soit améliorer de manière correspondante les conditions faites aux pargnants par le Trésor et les chèques postaux, soit accroître encore les éplanchers d'effets publics s'appliquant aux intermédiaires financiers. Le premier choix serait de nature à encourager le développement du marché financier. L'augmentation des charges du Trésor qui en résulterait ne serait qu'un problème mineur en regard des avantages à long terme qui résulteraient d'un élargissement du marché des bons du Trésor. Quant au groupe de la CDG, il est évident que la CDG devrait relever les taux servis à ses déposants, d'abord pour permettre à la CEN d'améliorer les taux qu'elle offre à sa clientèle et éviter un glissement de dépôts vers les banques, et ensuite pour éviter l'érosion par l'inflation des fonds collectés par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, le Fonds des Pensions, la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances et les autres déposants forcés.

129. Alors que les banques commerciales jouent un rôle plutôt passif dans la transformation de l'épargne en investissement, la CNCA, la BNDE et le CIH ont été créés, non seulement pour fournir du financement à long et moyen termes, mais aussi pour aider les investisseurs privés oeuvrant dans les secteurs prioritaires. Il serait dès lors essentiel de définir leurs nouvelles conditions de prêt et d'emprunt afin qu'ils puissent continuer de croître en importance dans le cadre de la structure réformée des taux d'intérêt. Les principes à appliquer seraient les suivants: maintenir l'autonomie et les résultats financiers de ces organismes à un niveau raisonnable, et s'assurer qu'ils pourront continuer de croître et d'allouer leurs ressources de manière efficace aux investissements les plus rentables. De ces principes, il s'ensuit que les taux débiteurs pratiqués par ces organismes devront être fixés (et changés de temps à autre, si nécessaire) à des niveaux qui leur permettront de rester compétitifs vis-à-vis des autres sources de financement à long terme, d'emprunter et d'attirer des participations à leur propre compte et de rentabiliser leur capital propre. Si l'Etat décide que des taux réduits doivent être accordés à certains emprunteurs, la réduction nécessaire serait obtenue par le biais de ristournes payées par l'Etat, de préférence directement aux bénéficiaires.

130. Quant à la CNCA, il est essentiel que cet organisme reste en mesure de croître rapidement, tout en étant moins à la merci de sources de fonds à conditions privilégiées. Il conviendrait de faciliter ses propres efforts de collecte de dépôts en lui permettant de faire une concurrence accrue aux banques et autres organismes auprès des épargnants des zones rurales. Par la même occasion, il faudrait revoir les conditions débitrices de la CNCA, en tenant compte du fait que pour la majorité des agriculteurs ses conditions, même plus coûteuses, seraient préférables à celles des prêteurs privés. Il est probable que seuls des emprunteurs soigneusement choisis, tels que les coopératives ou les bénéficiaires de la réforme agraire en période de démarrage et les producteurs de produits nouveaux destinés à l'exportation, ont besoin de taux privilégiés, surtout dans le contexte d'une tendance à la hausse des prix agricoles.

131. La BNDE doit avant tout pouvoir élargir le champ de ses ressources d'emprunt, ce qui dépend d'abord du niveau relatif de ses conditions débitrices. La BNDE doit pouvoir diversifier ses emprunts extérieurs. Il faut également qu'elle continue d'émettre ses obligations sur le marché intérieur, en concurrence avec les autres emprunteurs. La BNDE doit pouvoir rester concurrentielle par ses taux et par les services qu'elle offre avec les banques locales et les crédits extérieurs privés.

132. Le CIH, peut-être davantage que la CNCA, se doit dans les années à venir d'atteindre les objectifs élevés que le troisième Plan a prévus dans le domaine de la construction d'hôtels et de logements. Toutefois, compte tenu des ristournes d'intérêt sur les prêts CIH, les taux débiteurs du CIH sont ramenés du taux normal de 8,75% à 4,5% pour la construction d'hôtels et à

6 pour cent pour les logements conventionnels. Le taux appliqué est de 4 pour cent pour les logements à bon marché. Malgré les charges additionnelles (10 pour cent de dépôts de garantie, coût de l'hypothèque, etc.), ces taux sont bas par rapport aux autres taux débiteurs, et à l'inflation des prix, compte tenu de la durée des prêts du CIH. Quoiqu'il convienne d'attacher un ordre de priorité élevé à la construction d'hôtels et de logements, les ristournes semblent trop élevées. Elles ont représenté une charge budgétaire de 10,7 millions de dirhams en 1971, et vont aller croissant au même rythme que les prêts du CIH. Les rentes économiques qui vont aux clients du CIH feront de même. Il est indispensable de revoir les raisons pour lesquelles ces ristournes sont accordées, tenant compte du fait que les conditions débitrices peuvent être améliorées par l'allongement dans le temps de l'amortissement -- ce qui est important surtout pour le financement des logements.

133. L'épargne contractuelle est importante au Maroc, mais principalement sous forme obligatoire (sécurité sociale, fonds de pension, etc.) où à travers des organismes publics (le CIH pour les hypothèques, les fonds d'investissement publics). Les organismes privés sont de faible importance; les réserves techniques des compagnies d'assurance sur la vie s'élevaient à seulement 138 millions de dirhams en 1970 comparés à 833 millions de dirhams pour les autres assurances et il n'y a pas d'organisme privé important de financement hypothécaire et de placement en bourse. A l'occasion de la réforme prévue de la fiscalité et de la structure des taux d'intérêt, il vaudrait la peine d'examiner les mesures qui seraient nécessaires pour promouvoir l'expansion d'organismes consacrés à la collecte de l'épargne contractuelle. L'épargne contractuelle prend la forme de primes d'assurance-vie, de contributions aux fonds d'assurance sociale, et de l'amortissement des emprunts hypothécaires pris sur logements. Les organismes vers lesquels cette épargne est attirée remplissent la double fonction d'accroître l'épargne à long terme et de prêter des fonds à long terme, ou d'acheter des titres négociables. L'expérience acquise dans d'autres pays en voie de développement (l'Inde, par exemple) indique qu'initialement ces organismes contribuent probablement davantage que les bourses de valeurs au développement ordonné du marché financier, et peut-être même, qu'ils amènent un relèvement du niveau de l'épargne nationale, parce que les placements qu'ils offrent sont bien adaptés aux possibilités des petits et moyens épargnants. Les placements en bourse sont risqués et conviennent mieux à des épargnants riches et avertis. Au Maroc il semble qu'un circuit de financement hypothécaire entièrement privé devrait pouvoir trouver sa place; il s'adresserait aux emprunteurs du CIH appartenant aux classes de revenus supérieurs et moyens, qui devraient pouvoir emprunter sans le bénéfice de ristournes à la charge de l'Etat.

Section III: POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT SECTORIEL ET REGIONAL

1. POLITIQUES AGRICOLES

Faits récents

134. L'Etat a continué à assumer la responsabilité du développement de l'agriculture marocaine pendant le Deuxième Plan quinquennal (1968-1972). Il a effectué ou contrôlé plus de 90% des investissements et fixé dans une large mesure le prix des principaux produits et facteurs agricoles. Son intervention s'est faite, soit directement par le truchement du Ministère de l'Agriculture et de la réforme agraire (MARA), soit indirectement par celui d'importants organismes publics tels que l'Office chérifien interprofessionnel des céréales (OCIC), l'Office chérifien d'exportation (OCE) et la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA). Si l'on en juge par ce qui s'est effectivement produit pendant la période du Plan, les grandes orientations de cette intervention semblent avoir été l'expansion de l'irrigation à grande échelle, l'octroi de crédits à la grande et moyenne agriculture, le maintien de prix alimentaires modérés et stables pour les consommateurs des villes et une promotion vigoureuse de la vente à l'étranger des produits agricoles marocains les plus compétitifs. En outre, une attention particulière a été accordée à la réforme agraire, les objectifs de distribution des terres aux agriculteurs déshérités prévus dans le Plan ont été largement dépassés et une nouvelle législation est entrée en vigueur (par. 140). Un nouveau système de formation d'ingénieurs et de techniciens a été mis en place afin de répondre aux besoins du pays dans ce domaine (par. 141). Vers la fin du Plan, les conditions d'accès au crédit agricole ont été modifiées et étendues aux petits agriculteurs, y compris les conditions du crédit pour l'accès à la propriété (par. 145). D'autres objectifs tels que l'amélioration de l'agriculture en sec et de la production animale ont moins retenu l'attention.

135. Le Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire, instrument de la politique d'intervention directe du gouvernement, est composé de huit directions dont la plus importante est la Direction de la mise en valeur (DMV). La DMV est responsable de l'aménagement agricole, de l'amélioration des sols et de l'expansion des cultures. Elle est également chargée de l'exécution de la réforme agraire. Dans les zones irriguées, ses responsabilités sont réparties entre huit Offices régionaux de mise en valeur agricole (ORMVA) ayant chacun plusieurs centres de mise en valeur. Les ORMVA mènent également des actions de petite et moyenne hydraulique et d'aménagement de la culture en sec dans leurs zones. Dans les zones cultivées en sec, la DMV dispose de 14 services provinciaux et d'environ 100 centres de travaux. Les ORMVA et les centres de travaux disposent d'une certaine autonomie financière et administrative, ce qui évite une trop grande centralisation au niveau de la DMV. Les sept autres directions du Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire semblent petites, en termes de personnel, d'équipement, de bâtiments et de crédits budgétaires, si on les compare à la DMV.

136. La construction des barrages d'irrigation a progressé rapidement pendant la période du Deuxième Plan. Trois barrages ont été mis en service dans le Sud, apportant 1.300 millions de mètres cubes de nouvelles réserves

susceptibles d'irriguer 106.000 hectares supplémentaires. A la fin de 1972, trois autres barrages étaient achevés, représentant 1.880 millions de mètres cubes de réserves hydrauliques dont 1.380 millions pour l'irrigation éventuelle de 98.000 nouveaux hectares. La construction de l'équipement externe des périmètres (barrage - exploitation) a progressé beaucoup moins rapidement que celle des barrages dans les zones qui dépendent des ORMVA; 73.000 ha seulement ont été équipés pour l'irrigation à grande échelle et 10.000 ha pour la petite hydraulique. La construction de l'équipement interne qui correspond à l'irrigation proprement dite a également été plus lente que celle de l'équipement externe: 67.800 ha ont été aménagés dans les ORMVA; mais ce second retard a été moins marqué que celui existant entre la construction de barrages et celle de l'équipement externe. Outre les travaux réalisés par les ORMVA, la DMV a préparé 3.200 ha pour la petite hydraulique et certains agriculteurs ont aménagé pour leur propre compte quelques 8.000 ha. Par conséquent, ont été livrés à l'irrigation 79.000 ha, dont 40.000 ha seront irrigués de façon pérenne et le reste pendant l'hiver ou pendant les crues de printemps. Les travaux d'irrigation achevés en 1968-1972 figurent aux Tableaux 7.11, 7.12 et 7.13.

137. L'amélioration des terres et des sols dans les régions cultivées en sec s'est faite à beaucoup plus petite échelle. L'amélioration des sols s'est faite sur 3.250 ha; le remembrement des terres sur 8.000 ha; tandis que de nouvelles plantations d'oliviers et d'amandiers couvraient 15.000 ha.

138. Pendant la période d'application du Deuxième Plan, trois types de mesures ont été prises pour améliorer la production végétale. Premièrement, le Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire a conclu des contrats d'assolement avec les agriculteurs en zones irriguées et sèches. Dans les zones irriguées, les agriculteurs ont l'obligation, aux termes du Code des investissements agricoles de 1969, de conclure des contrats d'assolement avec le Ministère afin de tirer le meilleur parti des ouvrages d'irrigation; toutefois, les agriculteurs restent libres de cultiver comme ils l'entendent une sole sur les terres qui leurs sont allouées. Dans les zones cultivées en sec, le MARA a aussi conclu des contrats d'assolement avec les agriculteurs; ces derniers recevaient des subventions en échange desquelles ils s'engageaient à utiliser des semences améliorées et des techniques modernes. Deuxièmement, le Ministère a accordé des subventions aux agriculteurs pour les encourager à recourir aux facteurs de production modernes (labours profonds, engrais et semences améliorées) pour la culture des céréales, et à étendre les cultures fourragères et la plantation de vergers. En dehors des zones dépendant des ORMVA, les superficies ayant bénéficié des services et des subventions du Ministère pendant la période d'application du Plan sont restées relativement faibles (labourage, 120.000 ha); engrais, moins de 1 million d'ha; semences, moins de 200.000 ha; contrats d'assolement, moins de 100.000 ha). Troisièmement, les actions d'accompagnement ont été étendues et un programme modeste de formation des fils d'agriculteurs a été organisé. Grâce à ces mesures, le développement de la production agricole a été rapide dans les zones de culture irriguées; il a été plus lent dans les zones de culture en sec.

139. En ce qui concerne l'élevage, les modestes objectifs du Deuxième Plan n'ont pas été atteints. Les mesures sanitaires ont été étendues et les enzooties ont été contrôlées, mais les réalisations ont été plus modestes dans les autres domaines touchant directement à la production animale, comme

l'amélioration des pâturages, les centres d'amélioration du bétail et les laiteries. Tirant les conséquences de cet échec, le MARA a créé récemment une direction de l'élevage, regroupant toutes les activités relatives à ce secteur et a recruté un grand nombre de vétérinaires et de spécialistes étrangers.

140. La distribution des terres effectuée dans le cadre du programme de réforme agraire a couvert 156.000 ha pendant la période du Plan, alors que l'objectif était de 75.000 ha. Les bénéficiaires, qui devaient répondre à des critères d'indigence, de compétence et de moralité, se sont vus attribuer des parcelles de 5 ha environ dans les régions irriguées et de 10 à 20 ha dans les régions cultivées en sec, ce qui devait leur assurer un revenu annuel net de 4.000 dirhams au moins (revenu minimum d'un travailleur vivant en zone urbaine). La législation nécessaire à la réalisation de la réforme agraire a été introduite; en 1969, un code des investissements agricoles relatif aux zones irriguées a été publié et en décembre 1972, la loi sur la réforme agraire de 1966 a été remplacée par une nouvelle loi. Malgré des résultats en 1968-72 bien supérieurs aux prévisions, une très petite partie seulement des agriculteurs pauvres et des travailleurs sans terre avaient bénéficié de la réforme agraire à la fin de 1972 (voir ci-dessous).

141. Pendant la période 1968-72, le MARA a continué les actions de développement à long terme de l'agriculture marocaine. Ces actions ont compris la formation de 333 ingénieurs et 1.963 vulgarisateurs dans le cadre d'un enseignement agricole réorganisé, comprenant quatre niveaux; l'expansion de la recherche, notamment en vue de la mise au point de semences améliorées, lesquelles en 1972 étaient utilisées sur 10% de la superficie consacrée au blé; la construction de routes et d'infrastructures dans les villages dans le cadre de la Promotion Nationale; l'amélioration de plus de 30.000 ha dans le cadre du projet DERRO dans les montagnes du Rif; l'inscription de 490.000 ha au nouveau cadastre national, des plantations sur 66.000 ha, et la protection du sol sur 40.000 ha.

142. Les autorités ont suivi une politique de stabilisation des cours des céréales pour l'essentiel de la durée du Deuxième Plan et le Maroc est resté un importateur de blé tendre. Les prix de soutien du blé tendre et de l'orge, et le prix fixe du blé dur, inchangés de puis 1965, ont été quelque peu augmentés en 1971 et 1972.1/ La même année, les farines et le pain ont cessé d'être

1/ L'Office chérifien interprofessionnel des céréales (OCIC) était chargé d'appliquer la politique céréalière du gouvernement et d'organiser le marché des céréales. L'OCIC contrôlait les cours des céréales aux divers niveaux de commercialisation constitués d'intermédiaires agréés et de minoteries. Ces intermédiaires comprenaient des coopératives agricoles (SCAM ou association de SCAM), des sociétés privées et des négociants privés qui répondaient aux critères officiels nécessaires à la pratique de leurs activités (essentiellement de caractère technique et financier). Les minoteries s'approvisionnaient en blé tendre auprès de ces intermédiaires et pouvaient acheter le blé dur directement aux agriculteurs ou aux négociants. Les prix institués pour chaque campagne céréalière par les autorités étaient des prix de soutien dans le cas du blé tendre et de l'orge, et des prix fixes dans le cas du blé dur. Ils ont évolué de la façon suivante:

	1964/65	1971/72	1972/73
Blé tendre	40	43	45
Blé dur	44	47	49
Orge	25/27	27/29	28/30

subventionnés pour des raisons budgétaires. La production de blé tendre n'a pas suffi aux besoins intérieurs en dépit de conditions climatiques favorables, et partant des bonnes récoltes, trois années sur cinq et le Maroc a dû continuer d'importer des quantités importantes de blé tendre qui ont alourdi considérablement ses dépenses d'importations (Tableau 3.2); les autorités estiment le déficit en blé tendre à environ 500.000 tonnes en année normale. Entre 20 et 25% des importations de blé tendre ont été fournies par les Etats-Unis aux termes des dispositions de la Public Law 460. Les objectifs de la stratégie céréalière marocaine étaient d'encourager l'expansion de la production nationale, en partie grâce à des prix rémunérateurs aux agriculteurs, tout en contrôlant les prix à la consommation par le biais d'importations à bas prix. Ce deuxième objectif s'est révélé difficile à réaliser dans le contexte de la poussée des cours internationaux du blé vers la fin de la période du Plan.

143. Le gouvernement a aussi fixé le prix de la betterave sucrière, du coton et des graines de tournesol produits, essentiellement, dans les zones des CRMVA. Les niveaux ont été relativement élevés, à quelques exceptions temporaires près, étant donné que l'Etat avait pour politique d'encourager le remplacement des importations, notamment du sucre, par la production intérieure dans les zones irriguées. Dans le cas du sucre, cette politique est revenue assez cher au consommateur lorsque les cours internationaux étaient faibles mais cela est beaucoup moins vrai maintenant que les prix ont remonté. Le prix du lait frais a été soutenu--grâce au contrôle des laiteries approvisionnant les zones urbaines--afin d'encourager l'élevage des vaches laitières; le gouvernement, par l'intermédiaire des centres d'affouragement, cède des fourrages aux éleveurs en leur octroyant une subvention de 30%. Ce système a connu des difficultés d'application dont certains groupes ont tiré profit. L'Etat n'a pas fixé le prix des autres produits agricoles, lesquels ont néanmoins été surveillés, ce qui ne les a pas empêchés d'augmenter modérément, notamment ces derniers mois. De 1967 à 1972, le prix des denrées alimentaires a augmenté de 3,2% par an au niveau du consommateur, celui des céréales de 1,7%, le prix de la viande de 7,5% et celui des produits laitiers de 6,7%. Depuis le milieu de 1973, des augmentations plus accentuées ont été enregistrées, ainsi que nous l'avons déjà mentionné.

144. En 1965, l'OCE s'est vu confier le monopole de l'exportation des fruits frais et en conserve, des légumes et du poisson, du vin et du coton. L'OCE a tiré des ressources financières considérables d'une redevance ad valorem prélevée sur toutes les exportations et dont le produit lui a permis de financer la promotion des ventes à l'étranger. Grâce à ses efforts, les exportations d'agrumes (principal produit exporté), se sont maintenues autour de 6000.000 tonnes pendant le Deuxième Plan, en dépit d'une concurrence croissante de la part d'autres producteurs méditerranéens, notamment l'Espagne. Les exportations de légumes frais ont commencé à monter fortement en 1971 après avoir fluctué autour d'une tendance stable les années précédentes; le coton a suivi la même courbe. Les exportations de vin ont fortement reculé après que la Communauté économique européenne (CEE) eût limité les importations de ce produit à la fin de 1970. Les fruits, les légumes et le poisson en conserve ont oscillé puis ont crû fortement depuis 1971. Le Maroc pourrait exporter de grandes quantités de fruits et de légumes--que son climat lui permet de produire l'année entière--ainsi que de poisson, étant donné qu'il a reculé ses limites territoriales dans l'océan Atlantique. Toutefois, ce potentiel n'a pas pu être exploité en raison des contraintes au niveau de la production et de la transformation.

La coordination a été insuffisante entre les efforts de commercialisation de l'OCE, la production agricole--dont la responsabilité incombait à la DMV-- et la transformation, qui était du ressort des Ministères de l'agriculture et de l'industrie. En outre, la rigueur excessive des règlements a provoqué des difficultés de transport et de chargement au port. Il devenait urgent d'adopter des mesures de simplification et de rationalisation dans cet important secteur d'exportation, source de devises et d'un grand nombre d'emplois. Le Ministère du commerce et de l'industrie a fait exécuter une première étude du problème, qui a été achevée en septembre 1973, et dont les conclusions et recommandations, non encore publiées, sont actuellement examinées par les services officiels.

145. Les conditions de prêt de la Caisse nationale de crédit agricole ont subi d'importantes modifications en 1971-72. Le revenu minimum exigé des éventuels emprunteurs ayant baissé, leur nombre est passé à 200.000; en outre, la CNCA a absorbé les petites sociétés de crédit agricole et de prévoyance (SOCAP). La gamme de ses prêts a été étendue et ses procédures allégées. Grâce à ces mesures, le nombre des prêts et des attributaires a augmenté fortement pendant la dernière année du Deuxième Plan, et aurait pu progresser plus rapidement encore si la CNCA avait disposé de plus de personnel. Cela s'est toutefois produit à la fin du Plan. Le crédit de la CNCA ne couvrait toujours qu'une petite partie des besoins de crédits prévus pour 1972: 100% en ce qui concerne la betterave sucrière et le coton; 76% pour les agrumes; mais entre 0 et 30% pour toutes les autres cultures et l'élevage.

146. La valeur ajoutée par l'agriculture a augmenté en moyenne de 5,9% par an de 1967 à 1972. Bien entendu, ce taux ne représente pas une nouvelle tendance à long terme car le Maroc a joui trois ans sur cinq d'un temps exceptionnel (1968, 1971 et 1972). Toutefois, l'analyse des facteurs qui sont intervenus pendant les 12 dernières années fait apparaître que pendant le Deuxième Plan l'agriculture marocaine a acquis la capacité de croître plus rapidement que pendant les premières années de la décennie 1960. Les principaux facteurs retenus concernent l'accélération du développement de l'irrigation, de l'utilisation des facteurs (notamment des engrais), des dépenses de l'Etat et de l'expansion de cultures de haute valeur depuis 1965 environ. Pour ce qui est du long terme, la croissance de l'agriculture semble être passée de 2,5-3,5% environ par an pendant le Deuxième Plan, dépassant donc le taux de croissance de la population des campagnes (1,7% par an). Les Tableaux 7.5 et 7.8 présentent les estimations faites par la mission à ce sujet.

147. En moyenne, 30% environ de la production agricole a été exportée pendant la période du Deuxième Plan; les exportations agricoles sont passées de 1.237 millions de dirhams en 1967 à 1.738 millions de dirhams en 1972, un léger fléchissement étant toutefois enregistré pendant les trois années 1969 à 1971 (Tableau 7.10). Le rapport entre les exportations agricoles et les importations marocaines de denrées alimentaires et d'autres produits agricoles est resté inchangé. L'excédent de la balance du commerce agricole a représenté environ 20% des importations totales de marchandises du pays.

148. Le point le plus faible du comportement de l'agriculture réside dans la répartition inégale des avantages de la croissance. Ainsi qu'il a été indiqué précédemment (par. 49), un tiers au moins des ménages ruraux--ceux qui n'ont pas de terres ou possèdent moins de 2 ha--a connu une érosion revenu réel. Ce sont, par conséquent, la moyenne et la grande agriculture qui

ont surtout bénéficié des avantages de la croissance; les petits producteurs de fruits et surtout de légumes ont dû également réaliser de bons progrès. Cette situation est imputable principalement à la répartition inégale des terres parmi les agriculteurs marocains, qui est décrite ci-après dans la rubrique sur la réforme agraire. Une autre raison est la concentration des ressources de l'Etat, notamment des services de vulgarisation, des investissements et des crédits, dans les régions irriguées et dans les meilleures régions de culture en sec produisant des récoltes de haute valeur. Est intervenue également la négligence relative où ont été tenus l'élevage et les céréales dans les parties plus sèches du pays. Les seuls districts où les taux de croissance démographique ont dépassé la moyenne nationale pendant les années 1960 ont été ceux qui comportaient de vastes projets d'irrigation gérés par les ORMVA.

Objectifs et stratégie du Troisième Plan

149. Les principaux objectifs du Troisième Plan sont:

- continuer d'améliorer la balance commerciale des produits agricoles;
- augmenter la contribution du secteur agricole à la croissance économique grâce à l'augmentation de la production, la transformation sur place des produits agricoles et l'utilisation plus efficace de l'infrastructure existante, principalement des barrages;
- relever le revenu agricole moyen par l'accélération de la mise en irrigation des régions irrigables, par l'amélioration des cultures en sec et de la production animale; et,
- rechercher une plus grande équité dans la répartition des avantages de la croissance par le moyen de la réforme agraire et de la distribution plus équilibrée des appuis fournis par l'Etat aux cultivateurs.

150. En ce qui concerne l'irrigation, l'objectif est de doter près de 96.000 ha d'équipements internes et 116.000 ha d'équipements externes. On ne construirait que deux grands nouveaux barrages d'irrigation (Loukkos et Sousse). Les Tableaux 7.14 et 7.15 contiennent de plus amples détails. Pour ce qui est de l'agriculture en sec, le Plan prévoit l'augmentation des travaux de vulgarisation et la formation de jeunes agriculteurs, l'introduction de meilleurs facteurs sur 140.000 ha (engrais, semences améliorées, labours profonds et nouvelles semences de fourrage) ainsi que la modernisation complète des méthodes culturales sur 93.000 ha (vergers, remembrement des terres et développement intégré). Pour ce qui est de la production animale, l'amélioration proviendra d'abord de l'augmentation des fourrages (enclos et amélioration générale des pâturages) ainsi que de l'insémination artificielle, des croisements, de la création de laiteries, etc. Le programme de réforme agraire comprendrait la distribution de 395.000 ha de terres rendues par des propriétaires étrangers, détournées de l'usage collectif ou transférées au domaine public. Enfin, les activités de soutien se poursuivraient comme, par exemple, de petits travaux d'aménagement dans les villages, le projet DERRO, la formation (800 ingénieurs et 4.200 vulgarisateurs), la recherche sur les semences, l'expansion du cadastre (sur 1 million d'hectares), le boisement (102.500 ha), etc. Une assistance financière et technique serait fournie aux industries alimentaires.

151. Les investissements affectés au programme (Tableau 7.16) représentent une augmentation de 40% par rapport aux montants effectivement dépensés de 1968 à 1972. En valeur réelle, cela implique que la capacité d'investissement de l'Etat devrait augmenter en moyenne de 25 à 30%. Chose plus importante, l'augmentation serait de 50% en ce qui concerne la mise en irrigation (alors que la construction des barrages baisserait), de 100% pour l'amélioration de l'agriculture en sec, la production animale et les activités de soutien, et de 600% pour la distribution des terres dans les régions cultivées en sec.

152. L'augmentation de production prévue au titre de ce programme d'investissement a été estimée par le Secrétariat d'Etat au Plan. Les détails figurent au Tableau 20. La réalisation du taux de croissance prévu serait compatible avec la limite supérieure de la tendance à long terme de la production agricole (par. 146); il ne s'agirait pas d'une accélération de la tendance, en dépit d'un niveau d'investissement substantiellement plus élevé dans le secteur et d'une amélioration de sa composition. De plus, les objectifs des sous-secteurs de l'agriculture se situent en deçà de la tendance dans le cas de la production animale, des céréales, des fruits et des produits forestiers et marginalement au dessus de la tendance dans le cas des légumes. Seules les légumineuses et les cultures industrielles devraient augmenter beaucoup plus vite que la moyenne. Les taux de croissance prévus semblent donc avoir été estimés avec prudence.

153. La réalisation de ces objectifs serait également bénéfique pour la balance commerciale des produits agricoles. Des augmentations rapides sont projetées pour les exportations d'agrumes et de primeurs. Le remplacement des importations se poursuivrait en ce qui concerne le sucre et l'huile végétale. Le déficit en blé augmenterait pour atteindre 900.000 tonnes tandis que le déficit en lait et en beurre serait réduit. La politique retenue, qui met l'accent sur la satisfaction des besoins en céréales, en produits laitiers et en oléagineux, trouve sa justification dans le maintien actuel, et probablement à venir, des prix mondiaux de ces produits à un niveau élevé.

Perspectives du Troisième Plan

154. Les projections relatives à la production et aux exportations figurant dans le Plan semblent compatibles avec le programme et les mesures d'investissement qui y sont précisés. Toutefois, une telle compatibilité sous-entend que les importants organismes publics (OCIC, OCE, et CNCA) exécuteront le programme et les mesures prises par le Ministère de l'agriculture en matière de fixation des prix, de commercialisation à l'étranger et de crédits.

155. L'un des éléments clés du programme d'investissement agricole est l'achèvement des équipements internes et externes. La DMV et les ORMVA ont la capacité de mener à bien ces travaux conformément au calendrier prévu. Les études de justification des projets du Loukkos et des Beni Amir sont terminées. Les études de justification pour les projets du Sousse et des Doukkala sont en voie d'achèvement. Une étude de justification sera bientôt lancée en ce qui concerne le projet de la Moulouya. Ces cinq projets pourraient être financés par des fonds extérieurs.

156. Les programmes d'action visant à augmenter la production des cultures seront exécutés par les ORMVA dans les zones irriguées et les services

Tableau 20: PLACE FAITE A L'AGRICULTURE DANS LE TROISIEME PLAN

(Croissance en termes de valeur ajoutée)

Sous-secteurs	Croissance annuelle <u>1/</u> (%)	Projections pour 1977 (milliers de tonnes)
<u>Production animale</u>	<u>3,0</u>	-
Boeuf	4,1	110,5
Agneau	2,6	40,0
Lait	3,9	600,0 <u>2/</u>
<u>Céréales</u>	<u>2,0</u>	<u>46.500,0</u>
Blé	1,0	19.285,0
Orge	1,6	22.638,0
Maïs	2,5	3.347,0
<u>Légumineuses</u>	<u>4,1</u>	<u>810,0</u>
<u>Cultures industrielles</u>	<u>8,9</u>	-
Betterave sucrière	2,7	2.400,0
Canne à sucre	nouvelle culture	740,0
Coton	11,5	61,0
Huile végétale	15,3	83,8
<u>Légumes</u>	<u>3,7</u>	<u>2.335,0</u>
Tomates	...	607,0
Pommes de terre	...	470,0
Autres	...	1.258,0
<u>Fruits</u>	<u>3,5</u>	<u>1.835,0</u>
Agrumes	4,4	935,0
Olives	4,4	280,0
Raisins de table	3,2	...
<u>Produits forestiers</u>	<u>2,6</u>	<u>3/</u>

1/ De 1973 à 1977.

2/ Millions de litres.

3/ Bois de chauffage: 2,5 millions de mètres cubes; bois d'oeuvre: 168.000 mètres cubes; liège: 45.000 tonnes; alfa: 34.000 tonnes.

Source: Secrétariat d'Etat au Plan.

provinciaux de la DMV dans les zones cultivées en sec; ces deux organisations ont la capacité de mener ces programmes à bien. Toutefois, la récupération récente d'exploitations possédées par des étrangers fait peser un fardeau supplémentaire sur les ORMVA et les services provinciaux qui doivent en assurer la gestion jusqu'à ce qu'elles soient distribuées aux agriculteurs marocains. Une entreprise d'Etat (SOGETA), créée à cette fin, utilise en fait les agents des ORMVA et des services provinciaux pour gérer les exploitations récupérées. Ce détournement de ressources en personnel risque, s'il se poursuit trop longtemps, de gêner l'exécution des programmes d'amélioration des cultures, étant donné que c'est le personnel le plus expérimenté qui est utilisé pour gérer les exploitations récupérées.

157. Le programme d'élevage met de plus en plus l'accent sur la production animale et poursuit l'expansion des services vétérinaires. Le développement de la production animale est étroitement lié à des améliorations génétiques au moyen, notamment, de l'insémination artificielle, de l'accroissement de la production de fourrage et d'autres aliments du bétail, de l'amélioration des pâturages naturels, et de l'adoption de mesures en vue d'encourager la vente de la viande et des produits laitiers. La Division de l'élevage, créée à la fin du Deuxième Plan, devrait dépenser 209 millions de dirhams pendant la période 1973-77 contre 92 millions pour la période 1968-72. Ce service a recruté du personnel marocain, notamment des vétérinaires et des spécialistes étrangers pour la mise en oeuvre de son programme. Néanmoins, il lui sera probablement difficile de réaliser les objectifs du Plan. Les projections relatives à la viande et au lait, établies par le Secrétariat d'Etat au Plan (Tableau 20), tiennent compte des difficultés que rencontrera ce programme. A long terme, la production animale devra être améliorée au moyen de programmes relevant la capacité de charge des pâturages naturels à grande échelle; pendant le Troisième Plan il conviendrait d'entreprendre des projets pilotes dont l'exécution permettrait de mettre à l'épreuve des méthodes modernes d'amélioration des pâturages et d'élevage du bétail en milieu traditionnel, y compris les méthodes mises au point avec beaucoup de succès au King Ranch, exploitation de 12.000 ha près de Meknès que le Gouvernement marocain et une société américaine possèdent et exploitent en commun. Il sera probablement difficile et initialement coûteux de transférer les méthodes du King Ranch à des zones écologiques différentes et aux cadres institutionnels fournis par les "djemaas" locales (collectivités tribales traditionnelles dans la plupart des zones rurales). Ces projets pilotes pourraient faire l'objet de concours extérieurs consentis à des conditions de faveur ainsi que d'assistance technique afin d'alléger le fardeau pesant sur les ressources de l'Etat. Exécutés avec succès, ils permettraient au Maroc d'améliorer sensiblement d'ici à 1978 le lot de ses agriculteurs pauvres; c'est, en effet, de ces pâturages naturels collectifs et de petites parcelles plantées en céréales que dépendent pour leur subsistance la plupart de ces agriculteurs, leurs familles et leurs animaux.

158. En raison du rôle prépondérant que l'Etat continue à jouer dans l'agriculture, l'exécution du Troisième Plan dépendra de la disponibilité de cadres expérimentés. Dans une étude réalisée en 1972, le MARA a évalué le personnel nécessaire à l'exécution des programmes inscrits au Troisième Plan. Ainsi qu'il ressort du Tableau 21, la formation et l'enseignement agricoles ne fourniront probablement pas assez de personnel pour couvrir les besoins. En outre, comme on l'a indiqué, du personnel sera détaché pour gérer les exploitations récemment récupérées. Il est à prévoir qu'une pénurie de personnel se fera sentir pendant toute la période du Plan. Le MARA devra en particulier

veiller à ce que le manque de personnel ne freine pas l'exécution des programmes proposés, notamment dans les régions cultivées à sec.

Tableau 21: ENSEIGNEMENT ET FORMATION AGRICOLES

(Nombre de diplômés en 1973-77)

	Ingénieurs	Techniciens
Estimation des besoins	910	3.690
Promotions prévues	<u>809</u>	<u>3.247</u>
Déficit	101	343
-en pourcentage	11	9

Source: MARA, Direction de l'enseignement.

159. On ne prévoit pas de difficultés particulières en ce qui concerne la plupart des activités d'accompagnement. A condition que les crédits budgétaires prévus soient accordés à temps, le programme de travail dans les villages, le projet DERRO, le boisement et la gestion forestière devraient progresser conformément aux prévisions. Toutefois, il appartiendra aux stations de recherche s'occupant des semences et de la protection végétale d'apporter des améliorations considérables à leur organisation et à leur direction car, dans leur état actuel, elles seraient incapables de combattre une importante épidémie--frappant, par exemple, les agrumes ou les palmiers--qui précipiterait de vastes régions au désastre.

160. Des retards ont été enregistrés dans l'ouverture des crédits en 1973, première année du Plan. Il reste suffisamment de temps pour les rattraper à condition que des mesures fermes soient prises. La création récente au sein du Ministère de l'agriculture d'une Division de la planification chargée de contrôler et de suivre l'exécution du Plan, devrait aider à repérer les difficultés et à proposer des remèdes en temps opportun. Cette division devra recevoir rapidement du personnel en nombre suffisant pour pouvoir exécuter cette tâche.

161. En plus de l'exécution du programme d'investissement, la réalisation des objectifs du Plan nécessite des politiques appropriées en matière de prix, d'exportations et de crédit. Pour encourager la production, les prix des céréales, de la betterave sucrière et des grains de tournesol ont été augmentés de façon importante ^{1/} pour la campagne 1973/74. Les responsabilités de l'Office des céréales ont été élargies aux légumineuses et il s'appelle maintenant l'Office chérifien interprofessionnel des céréales et des légumineuses (OCICL). Parallèlement, une prime de 30% a été introduite pour encourager les

^{1/} Blé dur, 28%; blé tendre, 33%; orge, 33%; betterave sucrière, 15%; graines de tournesol, 22%; et un prix de soutien pour le maïs de 45 dirhams le quintal a été introduit pour la première fois.

agriculteurs à utiliser des semences de céréales améliorées et des dégrèvements d'impôts ont été institués pour contenir l'augmentation de prix des carburants et des engrais destinés aux agriculteurs. Quant aux exportations agricoles, la principale difficulté consiste à résoudre les problèmes d'approvisionnement éprouvés dans le domaine de la production et de la transformation des fruits et légumes. A cette fin, il faudrait prendre incessamment des mesures pour coordonner et simplifier les dispositions relatives à la production, la transformation, le transport et la commercialisation de ces produits; ces mesures représenteront sans doute un réaménagement profond de la tutelle de l'Etat sur le secteur. En ce qui concerne la production, la superficie des plantations d'arbres dans les zones irriguées fait l'objet de décisions ministérielles. Il sera essentiel d'encourager et de garantir la vente des fruits et des légumes aux unités de transformation, notamment pour ce qui est des petits producteurs qui peuvent obtenir de meilleurs rendements à l'hectare que les grands exploitants et qui utilisent davantage de main-d'oeuvre. Ceci est vrai en particulier des primeurs que le Maroc peut produire toute l'année et qui sont écoulés facilement en Europe. Enfin, la CNCA devra accroître ses prêts à court et à long terme, au moins aussi rapidement que prévu, surtout ceux qu'elle consent à la petite agriculture. A cette fin, elle aura besoin de plus de personnel et de ressources financières réunies localement--notamment auprès des épargnants ruraux--ainsi que de ressources extérieures. Le financement par la CNCA de la petite irrigation par pompage mérite une priorité spéciale et devrait être augmenté.

Réforme agraire

162. La propriété foncière au Maroc se répartit de manière très inégale. Les données figurant au Tableau 7.4 indiquent qu'au début des années 1960 environ 23% des travailleurs agricoles n'avaient pas de terres et que 52% supplémentaires possédaient moins de 2 ha chacun, soit 16% des terres recensées, tandis qu'à l'autre extrémité de l'échelle, 4% des agriculteurs détenaient plus de 10 ha chacun et possédaient 33% des terres recensées.^{1/} Le gouvernement s'inquiète de cette situation vu son effet néfaste sur la répartition des revenus et la nécessité de soulager la pauvreté dans les campagnes. La réforme agraire a été la politique suivie par le gouvernement depuis l'indépendance. Toutefois, par le passé, le Maroc a abordé la réforme agraire avec une prudence dictée, en grande partie, par le désir des autorités de réussir dans cette entreprise difficile. La réforme agraire a donc été réalisée en plusieurs phases et l'on s'est efforcé de minimiser le bouleversement de la production agricole; jusqu'ici, elle n'a touché que les terres des étrangers ou du domaine public.

^{1/} Les chiffres cités ici sont approximatifs car le Maroc n'a pas de cadastre national, un projet dont la réalisation est inscrite au Troisième Plan. Le Maroc a un système d'immatriculation copié sur le modèle suisse, en vertu duquel les propriétés sont enregistrées à la demande des propriétaires; ce système donne des résultats assez complets dans les zones urbaines, mais sporadiques dans les zones rurales où les droits fonciers sont communément reconnus par la tradition plutôt que par l'immatriculation. Les chiffres figurant dans le texte proviennent de recensements administratifs effectués de temps à autre et qui n'ont pas toujours été exhaustifs.

163. Au moment de l'indépendance en 1956, les étrangers possédaient plus de 900.000 ha de terres agricoles d'excellente qualité et bien exploitées. La plupart des étrangers possédaient ces terres dans le cadre de trois régimes. Environ 627.000 ha avaient été achetés par des propriétaires privés, pour la plupart français, pendant le Protectorat et enregistrés sous leur nom (terres "melk" ou privées). Environ 250.000 ha avaient été attribués à des colons français, à bas prix, par les autorités du Protectorat, lesquelles à cette fin utilisaient des terres appartenant collectivement à des marocains (terres de colonisation). 28.000 ha avaient été donnés gratuitement à des fermiers français (terres APJ) et 3.000 ha avaient été alloués à une société d'études et de gestion (SEG) à des fins d'expérimentation et de recherche.

164. Après l'indépendance, les propriétaires étrangers ont revendu d'importantes superficies de terres "melk" à des agriculteurs marocains. Depuis le dahir (loi) de 1963, ces transferts ont été subordonnés à l'approbation d'une commission administrative composée de hauts fonctionnaires des Ministères de l'agriculture et de l'intérieur. L'objet déclaré de cette procédure était de faire en sorte que les transferts ne bénéficient pas exclusivement aux agriculteurs marocains aisés et de garder une réserve de terres à distribuer ultérieurement à des agriculteurs marocains pauvres. Les transferts privés ont touché plus de 300.000 ha, et la plupart furent effectués avant 1969.

165. Entre 1956 et 1960, immédiatement après l'indépendance, le gouvernement a récupéré les terres APJ et les terres données à la SEG, qui se trouvaient principalement dans les zones irriguées; ces terres ont été distribuées à de petits agriculteurs durant cette période. Il s'agissait là de la première phase de la réforme agraire. Les terres de colonisation ont été récupérées de 1963 à 1965.^{1/} Initialement, elles sont restées entre les mains de l'Etat et une compagnie agricole avait été établie pour les gérer. En 1966, les exploitations récupérées ont été remises aux assemblées des provinces où elles étaient situées, sous le contrôle du Ministère de l'intérieur. En outre, une loi sur la réforme agraire, en date du 4 juillet 1966, stipule les conditions régissant la distribution de ces exploitations aux agriculteurs marocains. Cette loi a marqué le début de la deuxième phase de la réforme agraire au Maroc.

166. La loi de 1966 prévoyait la distribution des terres nues et stipulait les qualifications des candidats et les dispositions institutionnelles pour la gestion de ces terres par les bénéficiaires. Pour bénéficier des dispositions de la loi, les candidats devaient être citoyens marocains, membres du groupe ethnique local (djemaâ) et vivre depuis cinq ans dans le village où l'exploitation récupérée était située; ils devaient être de bonne moralité et de robuste constitution, âgés de moins de 45 ans, être cultivateurs ou travailleurs agricoles, et n'avoir pas de terre ou ne posséder que de toutes petites parcelles qui seraient remises à l'Etat en échange d'une partie des terres à recevoir. Les bénéficiaires étaient choisis par une commission composée de représentants des Ministères de l'intérieur et de l'agriculture et des collectivités locales.

^{1/} La récupération a commencé en octobre 1963 avec le retour de 48.783 ha dans les provinces de Kenitra et de Rabat; en août 1964, après la récolte, 66.511 ha ont été acquis, essentiellement près de Fès; enfin, en août 1965, 105.000 ha ont été récupérés près de Casablanca et de Meknès.

167. La superficie des parcelles attribuées aux bénéficiaires devait être déterminée de manière à fournir aux ménages une somme annuelle nette d'au moins 4.000 dirhams, revenu estimatif d'un ménage ouvrier dans les villes à cette époque. Par conséquent, la superficie des parcelles dépendait de la capacité productive de la terre, variant entre 5 ha et 8 ha dans les zones irriguées et entre 10 ha et 25 ha dans les zones cultivées en sec. La politique de l'Etat était de vendre ces terres aux prix du marché, que les bénéficiaires paieraient au moyen de prêts à des conditions favorables (remboursement sur 20 ans, y compris deux ans de différé de remboursement et intérêt de 4%, payable normalement en espèces mais parfois en blé). Les bénéficiaires devaient former des coopératives de service gérées par un conseil élu par les membres des coopératives et placées sous le contrôle de directeurs et de comptables nommés et appointés par le Ministère de l'agriculture. Cette condition fût imposée afin de maintenir un niveau de gestion élevé des exploitations.

168. La distribution des exploitations récupérées, effectuée dans le cadre de la loi de 1966, a démarré lentement en 1967, s'est accélérée après 1969 et était pratiquement terminée au début de 1973. Il convient de relever que les plantations, notamment d'agrumes, sont restées sous contrôle de l'Etat pour des raisons techniques et commerciales (lutte plus aisée contre les maladies et les insectes et maintien d'une qualité élevée des produits destinés à l'exportation); la SODEA a été créée en 1972 pour gérer ces plantations, couvrant au total 25.000 ha auxquels sont venus s'ajouter 12.000 ha récupérés en 1973. La gestion des plantations par la SODEA n'est que provisoire, en l'attente d'une formule permettant de les céder aux agriculteurs. On trouvera, au Tableau 22, les détails sur la répartition des terres, effectuée dans le cadre des deux premières phases de la réforme agraire, portant sur environ 181.200 ha répartis entre quelques 11.100 familles.

Tableau 22: DISTRIBUTION DES TERRES, 1957-72

Année	Terres redistribuées (hectares)	Bénéfi- ciaires (nombre)	Coopératives créées (nombre)	Ménages par coopérative
1957-60	11.827	1.262	-	-
1964	2.560	355	-	-
1966	5.666	691	30	23
1967	2.964	443	15	30
1969	16.949	1.471	48	31
1970	19.016	1.213	45	27
1971	31.355	1.864	70	27
1972	<u>90.857</u>	<u>3.802</u>	<u>140</u>	<u>27</u>
Total/Moyenne	181.194	11.101	348	27

Source: Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

169. Le programme de réforme agraire, surtout dans sa deuxième phase, a obtenu un succès considérable. Il a été réalisé avec l'accord de la plupart des marocains, étant donné que l'on s'est attaché à trouver une formule convenant aux conditions sociales qui règnent dans les zones rurales. En outre, bien que l'expérience des coopératives de la réforme agraire soit brève et que les données globales relatives au secteur fassent défaut, il apparaît que la production ait été bonne. A quelques exceptions près, les coopératives ont jusqu'ici obtenu des rendements satisfaisants par hectare, parfois supérieurs à ceux des colons étrangers; elles ont introduit des cultures de haute valeur, telles que les légumineuses, qui n'étaient pas cultivées auparavant. Il en est résulté que les membres des coopératives ont obtenu des revenus nets, à nouveau à quelques exceptions près, qui les ont placés dans la catégorie des agriculteurs aisés du Maroc; la mission a découvert des revenus nets dépassant parfois 6.000 dirhams par an au cours de son enquête sur le terrain.

170. Le programme de réforme agraire a, en dépit de ses succès, connu de sérieuses difficultés tenant, notamment, à la lourdeur de l'appareil administratif d'exécution. L'exécution du programme a été complexe et coûteuse, justement parce qu'elle avait été soigneusement conçue pour répondre à la situation régnant dans les campagnes marocaines et pour éviter tout recul de la production. Il a fallu faire toute la préparation nécessaire à la création des coopératives (relevés de terrain, sélection des bénéficiaires, construction des bâtiments et des logements, etc.); une fois les coopératives mises en place, il a été nécessaire de stimuler et de contrôler leurs opérations (un directeur et un comptable ont été nommés par coopérative). Etant donné les ressources en personnel disponibles au Maroc, le Ministère de l'agriculture a dû détourner du personnel d'autres tâches essentielles pour l'affecter au programme, lors de la distribution de plus de 90.000 ha à quelques 3.800 bénéficiaires en 1972. Par conséquent, les deux phases du programme n'ont touché qu'un petit nombre de bénéficiaires et pour cette raison n'ont guère contribué à la solution du problème causé par la répartition inégale de la propriété foncière dans les zones rurales. Le nombre total des bénéficiaires (11.101 ménages) n'a représenté que 1% environ de la population visée (c'est-à-dire des familles sans terre ou possédant moins de deux hectares dans les zones cultivées en sec).

171. Le gouvernement était pleinement conscient de cette situation lorsqu'il a préparé le Troisième Plan et décida, ainsi que nous l'avons déjà relevé, de s'attaquer au problème de la répartition des revenus par le biais d'un vaste train de mesures comprenant, entre autres, une nouvelle accélération de la distribution des terres aux agriculteurs pauvres. Sur la base d'une estimation préliminaire effectuée en 1971, le Troisième Plan préconise la distribution de 395.000 ha. Le Plan signale que le code des investissements agricoles de 1969 et la loi sur la réforme agraire de 1966 devront éventuellement être révisés afin d'améliorer les procédures de distribution, bien qu'il ne précise pas les révisions nécessaires. Ceci constituerait la troisième phase du programme de réforme agraire au Maroc.

172. Un dahir (loi) du 2 mars 1973 a complété la récupération de toutes les exploitations aux mains d'étrangers. Entre 4.000 et 5.000 exploitations, couvrant une superficie de 400.000 à 450.000 ha, ont fait l'objet d'un recensement en 1973 dans le cadre de cette loi. Environ 326.500 ha ont été effectivement récupérés, mais étant donné que 43.410 ha sont encore en contentieux, la récupération de cette superficie ne sera totale que lorsque ce contentieux sera réglé. Les 326.500 ha comprennent des terres nues (195.800 ha), des plantations d'arbres (40.900 ha), des forêts (22.300 ha), et des pâturages naturels (67.500 ha).

173. Le gros des fermes récupérées (208.530 ha) a été provisoirement confié au Ministère de l'agriculture, lequel a récemment créé à cette fin une société de gestion (SOGETA). Le personnel de la SOGETA provient principalement des services centraux de la DMV, des ORMVA et des services provinciaux. Quelques 12.000 ha de plantations ont été confiés à la SODEA. Les 106.000 ha restants sont en contentieux ou font l'objet de dispositions de gestion provisoires en raison de leur éloignement. Aux termes d'une nouvelle loi agraire du 29 décembre 1972, ces terres devraient être distribuées aux agriculteurs déshérités, mais cette distribution n'a pas encore commencé. De même, la distribution envisagée des terrains collectifs et publics n'a pas encore commencé. En conséquence, il n'est pas encore possible, à ce stade, d'évaluer la portée et les répercussions exactes de la troisième phase de la réforme agraire.

174. Deux implications cependant apparaissent plutôt certaines. Tout d'abord, comme la gestion des fermes récupérées nécessite beaucoup de personnel agricole expérimenté--lequel est déjà trop peu nombreux--l'exécution d'autres programmes essentiels risque d'en pâtir. Deuxièmement, en dépit des efforts déployés par chacun, il est probable que les changements de gestion des exploitations récupérées iront de pair, au début, avec un recul temporaire de la production qui pourrait s'élever à 2% de la production agricole totale du Maroc.

175. La distribution de près de 400.000 ha entre 1974 et 1977, conformément aux prévisions du Plan, constituera une tâche administrative énorme si l'on suit les procédures prévues par la loi sur la réforme agraire de 1972. Il serait souhaitable, comme le suggère le Plan, de revoir la loi en vue d'en simplifier les procédures et de diminuer, par conséquent, les besoins en personnel, étant donné que la réalisation de l'objectif du Plan en matière de distribution en dépend probablement. Il conviendrait, en particulier, d'alléger l'encadrement des coopératives qui ont le mieux réussi et d'envisager des formules de coopération plus souples quant au crédit, aux facteurs et aux ventes.

176. A supposer que l'objectif de distribution prévu par le Plan soit atteint, le nombre des bénéficiaires serait faible (30.000 à 50.000) par rapport au nombre des ménages visés, c'est-à-dire démunis de terres ou

possédant moins de deux hectares (environ 1 million). La troisième phase de la réforme agraire intéresserait environ 3 à 5% de ces ménages. Partant, la réalisation de l'objectif du Troisième Plan concernant la redistribution des terres n'aurait qu'une incidence réduite sur la distribution des revenus et des fruits de la croissance parmi les ménages ruraux du pays. Toutefois, à la marge, l'effet serait assez significatif, étant donné que le nombre des bénéficiaires représenterait environ 15% de l'augmentation du nombre des ménages ruraux pauvres pendant la période du Plan.

177. A plus long terme, il est probable que le Maroc sera amené à envisager un réaménagement plus profond des structures foncières. La mission estime que l'introduction de plafonds, modulés suivant la qualité des terres (irriguées, en sec, pâturages, etc.), sur la propriété individuelle ou familiale serait un moyen simple de dégager un fonds de terres à redistribuer. De même, la mission a le sentiment que plus de souplesse, quant à la taille minimum des lots distribués, serait souhaitable en vue d'augmenter le nombre des bénéficiaires, ceci tenant compte bien entendu du potentiel de production et de revenu des lots, établi sur la base des conditions pédologiques, climatiques, culturelles et commerciales (par exemple, les lots destinés aux cultures maraîchères en irrigué pourraient avoir une taille inférieure à 5 ha et, néanmoins, permettre aux bénéficiaires d'en tirer un revenu relativement élevé). La superficie des terres et le nombre des bénéficiaires qui pourraient être touchés par un tel réaménagement des structures foncières et des conditions d'accès à la propriété des lots distribués, ne peuvent être estimés avec une précision raisonnable sur la base des données disponibles. Dans le but simplement de fournir un ordre de grandeur, une estimation grossière, fondée sur les données incomplètes et dépassées du Tableau 7.4, indique que des plafonds s'élevant en moyenne à 15 hectares libéreraient entre 1 million et 1,5 million d'hectares, ce qui permettrait de distribuer des lots atteignant en moyenne 7.5 ha à un nombre de familles se situant entre 135.000 et 200.000, représentant entre un tiers et la moitié des ouvriers agricoles sans terres.

178. En raison des difficultés considérables, que rencontreraient la préparation et l'exécution d'un vaste programme de redistribution, il est important qu'entre-temps le gouvernement poursuive avec vigueur les autres mesures inscrites dans le Troisième Plan pour l'amélioration de la répartition des fruits de la croissance. Ces mesures comprennent tout d'abord celles qui concernent spécifiquement les zones rurales. Ainsi qu'il a été signalé auparavant, il s'agit de l'amélioration des pâturages et de la production animale dans le secteur traditionnel, des programmes et projets intégrés visant le développement des cultures en sec (par exemple, le projet de développement de Meknès, le projet DERRO, les programmes visant à une meilleure utilisation des labours profonds, des engrais et des semences améliorées, etc.), de la promotion de la production à petite échelle des fruits et légumes pour l'exportation, et de l'équipement des villages réalisé à l'aide de la Promotion nationale. Ces mesures comprennent aussi celles qui touchent aux zones urbaines (logements bon marché, assainissement, etc.), étant donné que les familles pauvres des campagnes continueront

d'émigrer vers les villes. Enfin, elles comprennent les mesures sur le plan national, telles qu'un système plus progressif d'imposition des revenus, l'introduction de taxes sur les successions et de taxes foncières basées sur la valeur des terres, des services sociaux accrus (éducation, santé et meilleurs services d'émigration et d'immigration) ainsi que la Promotion nationale. Sous-tendant ces mesures seront un taux de croissance économique plus élevé, générateur de nouveaux emplois; et le soin qu'on apportera à éviter les investissements dans des méthodes de production inutilement capitalistiques. Jusqu'à un certain point, ces mesures pourraient compenser l'effet limité que la réforme agraire aura à elle seule sur la répartition des fruits de la croissance. Certaines, comme celles qui sont conçues pour relever la capacité productive des agriculteurs pauvres dans les zones les moins favorisées, représenteraient une attaque du problème de la pauvreté rurale à sa racine.

179. Toutefois, pendant le reste de la période du Plan, on arrivera probablement à résoudre en partie seulement les problèmes liés à une meilleure répartition des fruits de la croissance et à l'amélioration de la situation des ménages ruraux les plus déshérités. Il n'est pas possible d'estimer avec précision l'effet qu'auront les différentes mesures énumérées dans le paragraphe précédent sur les revenus moyens des différentes classes de la population rurale mais, prises immédiatement, elles pourraient commencer à avoir un effet sensible vers la fin de la période du Plan. Il est toutefois probable, qu'à moins d'une redistribution des terres à une échelle suffisamment vaste, les problèmes de distribution et de pauvreté confrontant le Maroc ne seront résolus que progressivement à long terme.

II. POLITIQUES INDUSTRIELLES

180. Par suite de la stagnation de la demande intérieure et des obstacles rencontrés dans le développement des ventes à l'étranger de minerais et de biens manufacturés, la croissance de l'industrie minière et celle de l'industrie manufacturière sont restées faibles pendant les dix années ayant suivi la proclamation de l'Indépendance en 1956. Sur le plan de l'offre, les difficultés qui ont entravé l'investissement et la production n'étaient pas moins sérieuses. Certaines d'entre elles étaient d'ordre général: ainsi, en dépit des mesures d'encouragement contenues dans le Code des investissements de 1960, le climat général d'investissement est resté incertain pour un certain nombre de raisons parmi lesquelles il faut mentionner les contrôles administratifs rigoureux exercés sur les importations et sur les mouvements de capitaux extérieurs. D'autres se rapportaient à des domaines plus particuliers: c'était le cas de l'irrégularité des livraisons et de la qualité des matières premières locales pour les industries de transformation des fruits, des légumes et du poisson pour l'exportation, ou encore des lacunes de l'organisation interne pour l'Office des phosphates (OCP). Pendant ces dix ans, les valeurs ajoutées de l'industrie minière et de l'industrie manufacturière n'ont respectivement augmenté que d'environ 3 % et 4 % par an alors que leur part dans le PIB restait voisine de 5 % et 12,5 %. Bien qu'ils n'aient contribué à créer qu'un nombre minimum d'emplois, ces deux secteurs ont joué un rôle important dans la balance des paiements, et les minerais ont en moyenne représenté à peu près 35 % des exportations de marchandises du Maroc, alors que les produits manufacturés (à l'exception du vin) en représentaient environ 15 %.

Les industries extractives

181. Au cours du Second Plan quinquennal (1968-72), un sérieux effort d'investissement a été fait en faveur de la production des phosphates et autres minéraux. Les investissements effectués par l'OCP se sont montés à 629 millions de dirhams (environ 125 millions de dollars), essentiellement afin d'améliorer l'efficacité de l'exploitation des mines ainsi que la capacité des installations du port de Casablanca. Associés à des améliorations substantielles de son fonctionnement, ces investissements ont permis à l'OCP d'accroître ses exportations de 9,3 millions de tonnes en 1967 à 13,6 millions de tonnes en 1972, soit une augmentation d'environ 8 % par an, en face de la forte concurrence internationale et de la baisse des prix mondiaux. L'OCP a également eu à satisfaire les demandes de sa filiale, Maroc Chimie, qui sont passées de 460.000 tonnes en 1967 à 600.000 tonnes en 1972 en dépit de difficultés techniques. Les investissements dans le secteur minier, à l'exclusion des phosphates, se sont montés à 131 millions de dirhams (environ 25 millions de dollars) pendant la période 1968-73, dont 37 % pour le plomb et le zinc, 21 % pour la pyrrhotite, 15 % pour le cobalt, 9 % chacun pour le manganèse et le cuivre, et le reste pour le fer, l'antimoine, le sel, etc. La valeur des exportations de ces minerais s'est cependant maintenue aux alentours de 220 millions de dirhams par an (environ 45 millions de dollars) en prix courants. De 1967 à 1972, l'augmentation de la valeur ajoutée du secteur minier a été de 5,5 % par an et, à la fin du Deuxième Plan, ce secteur employait 35.000 travailleurs, soit moins de 1 % de l'ensemble de la population active.

182. Le Troisième Plan s'est fixé comme objectifs d'accroître le potentiel minier du pays au moyen d'une prospection systématique, de moderniser les exploitations minières et de développer le traitement des minerais dans le pays même. Ceci exigera un ensemble d'investissements de 3,4 milliards de dirhams (environ 850 millions de dollars) pendant la période 1973-77, à répartir entre la prospection, l'extraction, le traitement et le transport des phosphates et des autres minerais. Le Plan prévoit que, de 1973 à 1977, la valeur ajoutée du secteur minier augmentera de 13 % par an et la valeur des exportations de minerais de 12,5 % par an. Ces taux de croissance traduisent une accélération considérable par rapport aux résultats précédents, qui pourrait se justifier en raison des perspectives d'exportations encourageantes pour les phosphates et autres minerais; cependant, leur réalisation reposera sur la possibilité d'effectuer les investissements nécessaires selon le calendrier prévu et les délais inévitables pourraient entraîner des défaillances, en particulier dans le cas des minerais autres que les phosphates.

183. Le programme d'investissement de l'OCP pendant la période 1973-77 représente environ 2,2 milliards de dirhams (quelque 550 millions de dollars) compris dans les montants mentionnés plus haut. Cette somme inclut 1,0 milliard de dirhams devant être utilisés pour le développement et la modernisation de l'extraction des phosphates, 0,9 milliard de dirhams pour la production d'acide phosphorique et de MAP par la filiale de l'OCP, Maroc Phosphore, et 0,3 milliard de dirhams pour l'extension de l'infrastructure de transports. A l'aide de ces investissements, l'OCP espère porter ses exportations à 26 millions de tonnes en 1977 et satisfaire également une demande intérieure d'environ 2,5 millions de tonnes de la part de Maroc Chimie et de Maroc Phosphore en 1977. L'OCP, qui contrôle 60 % des réserves mondiales de phosphates et qui possède une organisation solide et une gestion dynamique, domine le marché mondial et est capable de réaliser cet ambitieux programme. A long terme, on pense que la demande mondiale de phosphates augmentera de 7 % par an. En ce moment, il existe une pénurie temporaire de phosphates et, pour ses livraisons des six premiers mois de 1974, l'OCP a obtenu un prix de 42 dollars par tonne, qui est trois fois plus élevé que le prix de 1973. Il est possible, cependant, que ce prix élevé encourage les concurrents du Maroc à stimuler leur production et leurs ventes, faisant ainsi diminuer les prix du phosphate à plus longue échéance.

184. Le Troisième Plan prévoit des investissements d'environ 1,2 milliard de dirhams au cours de la période 1973-77 pour les minerais autres que les phosphates. Sur ce montant, 0,5 milliard de dirhams seraient consacrés à la prospection pétrolière et 1,7 milliard de dirhams à la prospection et à l'extraction d'autres minerais. La Direction des mines investirait environ 55 millions de dirhams pour la prospection générale, les études, la formation du personnel, etc., alors que le BRPM investirait environ 350 millions de dirhams pour la prospection et l'extraction, dont 125 millions pour la prospection pétrolière et 40 millions pour des projets fondés sur l'exploitation du gaz naturel, en coopération avec l'Algérie. On pense que le secteur privé investira environ 800 millions de dirhams (dont 375 millions pour la prospection pétrolière) dans des entreprises conjointes avec le BRPM. Les perspectives de réalisation de ce programme sont moins bonnes que celles du programme de phosphates car elles reposent largement sur des participations privées, qui ne sont pas encore toutes assurées.

185. Afin d'attirer les investisseurs privés vers le secteur minier, le gouvernement a pris de nouvelles mesures d'encouragement en août 1973. Celles-ci comprennent des exonérations de droits de douane et de la taxe sur le chiffre d'affaires (TPS^{*}) pour les achats de matériel, des exonérations fiscales temporaires ou non sur les exportations, une subvention de 2 % sur les paiements d'intérêts sur les prêts de la BNDE, ainsi que des garanties aux investisseurs étrangers en ce qui concerne le rapatriement de leurs dividendes et de leur capital. De manière peut-être plus importante, les mesures nouvelles prévoient une subvention gouvernementale pouvant aller jusqu'à 50 % des investissements d'infrastructure relatifs aux projets miniers (routes d'accès ou voie ferrée, énergie, eau, équipements sociaux, etc.). Ces avantages généreux, ainsi que les possibilités d'association avec le BRPM qui a une longue expérience en ce domaine, devraient attirer de substantiels investissements privés dans ce secteur. Le Plan prend également des mesures spéciales en faveur des coopératives de mineurs. Enfin, on pense que le PNUD, la République Fédérale d'Allemagne, l'URSS et le Japon fourniront de l'assistance technique pour la prospection et les études dans plusieurs régions du pays.

L'industrie manufacturière

186. Comme pour l'industrie minière, la croissance de l'industrie manufacturière s'est accélérée pendant le deuxième Plan, et la valeur ajoutée du secteur a augmenté de 5,6 % par an de 1967 à 1972. Les sous-secteurs de pointe ont été l'alimentation (6,8 %), le montage de voitures et de camions (6,8 %), les textiles et les produits du cuir (6,0 %), et les matériaux de construction (5,4 %). D'autres sous-secteurs, tels que ceux des produits chimiques, du papier et de la pâte à papier ou celui des petites industries, ont augmenté de moins de 5 % par an. Les données disponibles montrent que, à la fin du second Plan, la structure de l'industrie manufacturière était fortement orientée en faveur de la production des biens de consommation, qui représentaient 63 % du total du secteur, alors que les industries produisant des biens intermédiaires et des biens d'équipement étaient beaucoup moins importantes (respectivement 24 % et 13 %). Parmi les entreprises employant plus de 10 personnes, le sous-secteur le plus important était celui des industries alimentaires, qui représentait 43 % de la valeur ajoutée par le secteur de l'industrie manufacturière; il était suivi par les textiles et les produits du cuir (17 %), la métallurgie (16 %), les produits chimiques (10 %), les matériaux de construction (6 %), le papier et la pâte à papier (5 %) et les autres sous-secteurs (4 %).

187. D'après les chiffres contenus dans les documents du Troisième Plan, les investissements dans l'industrie manufacturière se sont montés à environ 1.900 million de dirhams (environ 380 millions de dollars) pendant les cinq années 1968-72. De cette somme, 425 millions ont été investis dans cinq entreprises publiques et semi-publiques produisant du sucre (295 millions) et des textiles (130 millions).

* Taux sur les produits et services.

Le reste, soit plus des trois quarts du total, a été effectué par des entreprises privées, principalement dans les industries alimentaires et les textiles. L'investissement privé dans l'industrie manufacturière a augmenté rapidement pendant les trois premières années du Plan mais est resté stagnant en 1971 et 1972 lorsque les investisseurs ont paru adopter une attitude d'expectative en face de la situation politique en attendant les mesures nouvelles concernant la "marocanisation" et les incitations aux investissements. Au cours du Deuxième Plan, la Banque nationale pour le développement économique (BNDE) a accordé des crédits se montant à 630 millions de dirhams pour les investissements dans l'industrie manufacturière. La plus grande partie de ce financement était sous forme de prêts directs à long terme et de garanties de prêts à moyen terme par des banques commerciales; les prises de participation en capital par la BNDE n'ont pas dépassé 30 millions de dirhams pendant la période 1968-72 (Tableau 8.7). Une autre source de financement à l'industrie a été Maroc-Leasing, dont la caractéristique était de financer l'importation de lots de matériel sous forme de location-vente, plutôt que des projets entiers. La plupart de ses fonds ont été cependant obtenus de la BNDE; son chiffre d'affaires est passé de 8 millions de dirhams en 1966 à 24 millions en 1970 pour retomber par la suite à 17 millions en 1971 et 15 millions en 1972.

188. Les exportations de produits manufacturés ont augmenté de 13,6 % par an au cours du Deuxième Plan, passant de 17 % des exportations totales de marchandises du Maroc en 1967 à 24 % en 1972. Les exportations de produits alimentaires transformés ont augmenté beaucoup plus lentement (7,6 % par an) que celles d'autres produits manufacturés (19 % par an). Comme le montre le Tableau 3.1, l'industrie manufacturière a exporté une large gamme de produits, allant de produits en boîte aux engrais, leur caractéristique commune étant d'avoir été obtenus à partir de matières premières produites sur place par le secteur agricole et le secteur minier. La politique de substitution des importations a été développée pour les produits de base et les autres biens de consommation; néanmoins, en 1972, la plus grande partie des importations du Maroc était composée de produits industriels finis et semi-finis (62 %) et d'un certain nombre de produits alimentaires transformés (environ 10 %).

189. La croissance plus rapide de la production et des exportations pendant le Deuxième Plan ne devrait pas détourner l'attention de certaines difficultés auxquelles doit encore faire face le secteur de l'industrie manufacturière. En premier lieu, la capacité disponible a été sous-utilisée dans la plupart des sous-secteurs; ceux du ciment, du montage de véhicules à moteur, du papier et de la pâte à papier étant des exceptions notables. La sous-utilisation a été particulièrement marquée dans l'industrie alimentaire (50 %), due essentiellement à l'irrégularité des livraisons de matières premières. En second lieu, la quantité de main-d'oeuvre utilisée par le secteur de l'industrie manufacturière est restée faible par suite de l'utilisation de méthodes de production à coefficient de capital élevé. A la fin du Plan, le secteur utilisait moins de 10 % de la main-d'oeuvre totale, soit à peu près 380.000 travailleurs, dont 225.000 environ dans l'artisanat traditionnel et les petites industries. En troisième lieu, la plus grande partie des

investissements a été concentrée à Casablanca, à Rabat, et dans la plaine côtière du nord-ouest. Enfin, le rôle du gouvernement aurait eu besoin d'être clarifié et rationalisé à certains égards. La manière dont certains de ces problèmes doivent être abordés dans l'avenir, tout en entretenant une croissance accélérée, est décrite dans le Troisième Plan.

190. L'objectif principal du Troisième Plan est d'obtenir un taux de croissance du secteur de l'industrie manufacturière d'environ 11 % par an de 1973 à 1977. Le Plan regarde l'accélération de la croissance des exportations de produits manufacturés comme l'élément fondamental de la stratégie industrielle qui permettra de réaliser cet objectif de croissance, et l'on pense que la part des exportations de produits manufacturés dans les exportations totales passera de 24 % en 1972 à 32 % en 1977. Cependant, le Plan envisage de développer la substitution des importations dans les industries alimentaires (sucre, huiles comestibles, produits laitiers et viande), les textiles, les pièces détachées de véhicules à moteur, les chantiers navals et les produits chimiques (chlore, soude et chlorure de polyvinyle). Les besoins d'investissement du secteur de l'industrie manufacturière en 1973-1977 ont été évalués par le Plan à environ 3,6 milliards de dirhams (environ 900 millions de dollars); sur cette somme, 2,6 milliards de dirhams seraient investis par les entreprises publiques et semi-publiques, et 1,0 milliard de dirhams par le secteur privé. En même temps, le Plan prévoit que le coefficient d'utilisation de la capacité existante passera à 85 % en 1977. Dans le cadre du Plan, on s'attend à ce que la stratégie de développement des exportations et la croissance accélérée de l'industrie manufacturière favorisent la demande de travail; en cinq ans, environ 90.000 emplois nouveaux devraient être créés. Enfin, le Plan recommande de prendre des mesures spéciales, telles que l'attribution modulée d'avantages à l'investissement, pour corriger l'inégalité de l'investissement de l'industrie manufacturière dans les diverses régions du pays.

191. L'accent mis par le Plan sur les exportations de produits manufacturés paraît particulièrement judicieux étant donné le potentiel existant au Maroc pour l'exportation, fondé sur les disponibilités en matières premières d'origine locale aussi bien qu'importées. Les nouvelles mesures prises en août 1973 pour encourager les exportations de produits industriels sont considérées par le gouvernement comme l'instrument essentiel de la mise en application d'une stratégie visant à développer les exportations. Ces mesures comprennent des exonérations de l'impôt sur le revenu pour la partie exportée de la production, des attributions gratuites de devises aux exportateurs afin de développer les ventes à l'étranger, ainsi que des garanties aux investisseurs étrangers pour le rapatriement de leurs dividendes et de leurs capitaux. De plus, le Plan préconise de rationaliser les divers contrôles sur les exportations industrielles, en particulier celui portant sur les changes, de créer un centre pour le développement des exportations, d'établir des postes de conseillers commerciaux à l'étranger, et de délivrer des cartes d'identité aux exportateurs, qui leur donneraient priorité pour l'obtention d'avantages divers ainsi que pour les contrôles administratifs. Le Plan recommande d'entreprendre des études afin de rechercher activement des possibilités supplémentaires de sous-traitance avec des sociétés

étrangères. Enfin, il suggère des dispositions de protection conditionnelle pour les industries qui peuvent vendre à la fois sur le marché intérieur et à l'étranger. Dans le cadre de ces dispositions, les investisseurs concluraient un accord avec le gouvernement pour remplir des objectifs d'exportation définis en échange d'une protection garantie pour leurs ventes sur le marché intérieur.

192. Les mesures précédentes fournissent une structure considérablement améliorée pour le développement des exportations industrielles. Il est encore trop tôt pour évaluer leur effet de manière précise car elles ont été prises tout récemment; cependant leur efficacité sera largement déterminée par la manière dont elles sont appliquées. Dans le cas d'une protection conditionnelle, on devra s'efforcer de choisir des projets pour lesquels des économies d'échelle suffisantes peuvent être fournies par l'existence de séries plus longues destinées à l'exportation, et qui ne représentent pas un fardeau supplémentaire pour les consommateurs locaux. Dans le cas des industries alimentaires pour l'exportation, le gouvernement devra également mettre en place un nouveau dispositif de contrôle pour le secteur, afin d'assurer aux usines un approvisionnement plus important et régulier en matières premières de bonne qualité.

193. Le gouvernement a pris en août 1973 de nouvelles dispositions afin d'encourager les investissements dans le secteur de l'industrie manufacturière. Pour les investissements compris entre 0,1 et 30,0 millions de dirhams (hors impôt), le bénéfice de ces nouvelles dispositions est accordé à peu près automatiquement, encore que les investisseurs aient à déposer leur candidature au ministère de l'industrie. Les avantages accordés comprennent des exonérations de droits de douane et d'impôts indirects sur tous les achats de biens d'équipement, des exonérations d'impôts sur le revenu et de patente pendant dix ans, des garanties aux investisseurs étrangers pour le rapatriement de leurs dividendes et de leurs capitaux, ainsi qu'une subvention de 2 % sur les paiements d'intérêts sur les prêts de la BNDE. Les investissements dans les secteurs soumis à réglementation, tels que le montage de véhicules à moteur, ainsi que les investissements dépassant 30 millions de dirhams restent soumis à l'approbation individuelle du gouvernement, dans le cadre de dispositions spéciales prévoyant des avantages qui peuvent être plus ou moins importants que ceux indiqués plus haut.

194. Ce nouveau système d'incitations à l'investissement fournit un cadre approprié pour la poursuite des investissements dans l'industrie manufacturière, et il présente des améliorations importantes par rapport au précédent. Les avantages sont maintenant accordés presque automatiquement, et sont uniquement subordonnés au dépôt d'une demande au ministère de l'industrie. Ils sont relativement moins favorables aux méthodes de production à coefficient de capital élevé, car l'octroi d'une allocation à l'investissement a été abandonné. Une modulation régionale a été introduite: les exonérations fiscales temporaires ne peuvent plus être attribuées pour des investissements à Casablanca, et ceux-ci bénéficieront seulement d'un amortissement accéléré à un taux double du taux normal. Néanmoins, comme dans le cas des exportations, l'efficacité des mesures concernant les investissements ne peut encore être évaluée car leur application vient de commencer.

195. D'autres mesures ont également été prises en faveur de l'investissement dans l'industrie. A la place du BEPI, un Office pour le développement industriel (ODI) a été créé en 1973 afin de développer l'investissement dans l'industrie au moyen d'études commandées par le gouvernement et de prises de participations gouvernementales. L'ODI va consacrer 15 millions de dirhams à des études de préinvestissement, et le ministère de l'industrie 5 millions de dirhams à des études générales. De plus, le Plan prévoit de dégager 423 millions de dirhams (environ 105 millions de dollars) durant les cinq années 1973-77, pour des prises de participation de l'Etat dans des entreprises industrielles. Le personnel de l'ODI a besoin d'être considérablement renforcé si l'on veut réaliser le programme d'études et de prises de participation qui est prévu. La mission a examiné les divers projets d'investissement identifiés dans le rapport du Troisième Plan qui concernent les entreprises publiques et semi-publiques, et elle a discuté des perspectives d'investissement avec un certain nombre d'investisseurs privés. De ceci, il semble résulter que les objectifs du Plan pourraient être difficiles à atteindre, et que des défaillances de l'ordre de 10 % ou plus puissent se produire, qui réduiraient en conséquence la croissance de la production industrielle. De plus, il est probable qu'on enregistrera en 1974 une diminution sensible de la demande dans les pays développés, qui rendra difficile la réalisation des objectifs du Plan en ce qui concerne les exportations industrielles. Ces difficultés probables mettent en relief la nécessité d'efforts redoublés de la part du gouvernement afin d'aider les investisseurs privés et les exportateurs à remplir les objectifs du Plan.

196. Les nouvelles dispositions d'incitation à l'investissement, ainsi d'ailleurs que les autres mesures, ont encore une certaine tendance à favoriser les investissements à coefficient de capital élevé et ceux effectués dans les régions les plus développées du pays, encore que cette orientation soit maintenant moins marquée qu'auparavant. Le gouvernement devrait mettre à l'étude des mesures qui permettraient au secteur de l'industrie manufacturière de contribuer plus efficacement aux objectifs du développement régional et de l'emploi. Parmi celles-ci pourraient figurer des mesures fiscales, ainsi que des dispositions susceptibles de donner un poids plus important aux problèmes de l'emploi et aux considérations régionales au cours de l'évaluation des projets industriels par la BNDE. En particulier, le développement industriel global de la région de l'Est semblerait mériter un examen nouveau. Cette région possède une usine de pelletisation pour le minerai de fer qui a été mise en route en 1973, des mines de charbon à Jerada, ainsi que des usines de plomb et de fluor. De plus, un important projet d'irrigation y est situé, qui pourrait servir de base à des industries alimentaires. Enfin, elle pourrait recevoir du gaz d'Algérie par pipeline, qui alimenterait une aciérie, une cimenterie et d'autres industries, mais elle aurait cependant besoin d'un port sur la Méditerranée. Les études de ces projets qui ont été faites devraient être mises à jour et intégrées dans le cadre global du développement de la région au point de vue industriel, minier et agricole.

197. Le Plan propose de prendre des mesures spéciales pour l'artisanat et les petites industries, et des avantages particuliers à l'investissement leur ont été accordés en août 1973. Les petites entreprises industrielles sont particulièrement nombreuses dans les textiles, le traitement du cuir, les industries alimentaires, et représentent une source d'emplois importante particulièrement à mi-temps pour les paysans. L'artisanat textile et celui du cuir sont menacés par la production moderne à grande échelle. Aussi, des crédits de 51 millions de dirhams pour l'investissement et de 34 millions de dirhams pour les dépenses courantes sont-elles prévues dans le Troisième Plan pour l'aide de l'Etat à l'artisanat et aux petites industries. Celle-ci comporterait l'installation dans tout le pays de centres de services qui fourniraient une assistance financière et technique aux coopératives, ainsi que la création d'un organisme d'achat des cuirs. Les incitations à l'investissement attribuées en août 1973 aux petites industries sont un peu plus généreuses que celles qui concernent la grande industrie. En particulier, elles comportent une subvention de 5 % sur les paiements d'intérêts sur les prêts de la Banque Populaire, dont les clients sont exclusivement des artisans et de petits industriels. Pour ce qui concerne les incitations à l'investissement, les petites industries sont celles qui exigent un investissement inférieur ou égal à 5.000 dirhams par emploi créé. Ce plafond semble élevé car, dans l'industrie du vêtement par exemple, les unités de production à grande échelle demandent un investissement d'environ 5.000 dirhams par emploi; il devrait probablement être abaissé afin d'éviter que les avantages attribués ne profitent finalement aux gros industriels.

198. Le Plan pense que la plus grande partie du financement à long terme de l'investissement industriel viendra de la BNDE, à qui est fixé un programme de prêts de 950 millions de dirhams pour la période 1973-77 mais, en 1973, le montant des prêts de la BNDE a été sensiblement inférieur au niveau fixé par le Plan. De plus, Maroc-Leasing continuera à prendre part au financement des importations d'équipement. Enfin, la Société nationale d'investissement (SNI) a récemment créé trois sociétés privées d'investissement dans le but d'offrir aux épargnants privés une gamme de moyens plus large pour participer au capital d'entreprises industrielles. Afin de faciliter la mobilisation des capitaux privés étrangers, un assouplissement du contrôle des changes serait probablement souhaitable (voir paragraphe 88).

199. Selon un dahir (loi) de mars 1973 et un décret de mai 1973, les investisseurs étrangers ont l'obligation de s'associer avec des ressortissants marocains dans le secteur des services et plusieurs secteurs industriels secondaires, ces derniers englobent plusieurs industries alimentaires, les engrais, le montage de réfrigérateurs et d'appareils de radio et de télévision, le travail du bois et l'ébénisterie, ainsi que les tanneries. Le but du gouvernement est d'accélérer l'émergence d'une classe suffisamment importante d'entrepreneurs marocains, et de faciliter l'accès de nouveaux entrepreneurs à la propriété industrielle. Un plan de financement a été mis au point en décembre 1973 pour l'achat d'affaires

touchées par les mesures de "marocanisation". Dans le cadre de ce plan, des crédits à des conditions de faveur seront fournis aux ressortissants marocains possédant un actif inférieur à 500.000 dirhams, qui désirent acheter une partie ou la totalité d'affaires "marocanisées"; le plan a été établi principalement à l'intention des Marocains employés dans des affaires possédées par des étrangers. Il est probable que la "marocanisation" aura un effet négatif sur l'investissement privé étranger; cependant, cet effet devrait être temporaire et limité, car une grande partie du secteur de l'industrie manufacturière est exclue du champ d'application de ces mesures. En particulier, celles-ci ne s'appliquent pas aux industries utilisant une technologie avancée et exigeant des investissements importants (par exemple, les aciéries et l'électronique).

III. TOURISME

Le Deuxième Plan (1968-1972)

200. La construction de moyens d'hébergement touristique pendant la période 1968-1972 n'a pas atteint les objectifs posés par le Deuxième Plan mais les arrivées de touristes et les recettes en devises ont en revanche atteint les niveaux préconisés par le plan. Avec la construction de 15.815 lits pendant la période 1969-1972, la capacité d'hébergement du Maroc a augmenté de 70 % pour atteindre 36.340 lits en 1972. Les investissements totaux ont atteint 465 millions de dirhams alors que le plan avait prévu 30.800 lits supplémentaires pour un coût de 724 millions de dirhams.

201. Le nombre de touristes étrangers (y compris les passagers des croisières) a augmenté de 18 % par an, passant de 588.000 en 1968 à 1.113.000 en 1972, soit virtuellement les objectifs posés par le plan (1.150.000 arrivées). Environ 60 % des touristes au Maroc sont venus d'Europe, 20 % de France, 10 % des Etats-Unis, 7 % d'Espagne et 7 % d'Allemagne. Les arrivées des Etats-Unis et du Canada ont augmenté sensiblement, passant de 13 % en 1968 à 20 % en 1972. La majorité des touristes est arrivée par la mer (55 % en 1972), nombre d'entre eux avec leurs voitures, sur des ferry-boats traversant le détroit de Gibraltar et arrivant à Tanger et Ceuta. L'accès facile du Maroc pour les touristes motorisés a été l'un des principaux facteurs de l'augmentation soutenue des arrivées dans le pays. Un tiers des visiteurs est arrivé par voie aérienne, principalement à Casablanca et un tiers de ceux-là est arrivé par charter à Marrakech, Agadir et Tanger. On estime qu'environ deux tiers des touristes sont venus au Maroc pour un voyage de plaisance. Un nombre important de personnes sont aussi venues pour affaires ou pour visiter leur famille, les investissements étrangers au Maroc étant encore considérables et le nombre d'étrangers vivant au Maroc restant encore assez élevé.

202. Environ 90 % des investissements effectués de 1968 à 1972 ont été financés par des Marocains mais plus de 30 % de l'hébergement existant en 1972 était géré et exploité par des étrangers. Les villages de vacances qui desservent en partie le marché des classes moyennes ont représenté près de 30 % des moyens d'hébergement construits et constituaient à la fin de 1972 plus d'un cinquième de la capacité du pays. Le programme de développement du camping et caravanning reçoit une attention spéciale depuis 1970 et, en 1972, le Maroc a été en mesure d'offrir au total 8.600 places pour héberger le nombre croissant de visiteurs motorisés venus d'Europe.

203. Le taux d'occupation des hôtels a varié considérablement entre Agadir - où l'occupation annuelle approche de 80 % - et la côte du Nord, où la saison ne dure que cinq mois. Le taux global d'occupation des lits a été évalué à 57 % en 1970. Il semblerait que l'augmentation des arrivées s'est accompagnée d'une diminution de la durée moyenne du séjour causée par le nombre croissant d'excursionnistes venus au Maroc à l'occasion de vacances plus longues passées sur la côte méridionale de l'Espagne.

Rôle de l'Etat

204. Le rôle de l'Etat dans ce secteur a concerné la promotion, la formation professionnelle ainsi que la fourniture de l'infrastructure et d'incitations. Les dépenses de promotion ont été faites par l'Office national marocain du tourisme et ont augmenté de 44 % de 1968 à 1972, année où elles ont totalisé 8,2 millions de dirhams. Cette somme a représenté environ 1 % des recettes touristiques et a probablement été insuffisante vu l'importance du tourisme pour le Maroc.

205. La formation professionnelle a été transférée du Ministère de l'éducation au Ministère du tourisme en janvier 1970. Le Maroc n'avait des écoles que pour la formation de personnel de niveaux moyen et inférieur. Pendant la période du plan, on a formé 338 cadres moyens et 2.500 employés subalternes alors que les objectifs du plan étaient de 630 et de 6.000 postes respectivement. En outre, 124 boursiers marocains se sont rendus à l'étranger pour être formés à des postes supérieurs. Les ressources en personnel qualifié ont été inférieures aux besoins et les hôteliers ont engagé du personnel non qualifié à des salaires inférieurs, auquel ils ont donné une formation sommaire sur le tas. Dans certains cas, la qualité du service s'en est ressentie.

206. Les investissements limités consacrés à l'infrastructure dans les zones les plus recherchées par les investisseurs (c'est-à-dire Agadir et Marrakech) ont provoqué une pénurie de terrains viabilisés et retardé nombre de projets hôteliers. Sur les 47 millions de dirhams prévus dans le plan pour des travaux d'infrastructure, 14,3 millions ont été consacrés au terrain de golf de Dar es-Salam et 19,7 millions de dirhams aux travaux d'infrastructure des zones prioritaires (ZAP) d'Agadir, de Tanger, de Smir et d'Al Hoceima. Toutes les terres viabilisées d'Agadir ont été remises à des promoteurs; néanmoins, les demandes de terres pour la construction de 20.000 lits supplémentaires étaient en suspens à la fin de la période du plan. Quelque 300 ha de terres ont été équipées à Tanger, mais 1.200 lits seulement sont maintenant en voie de construction dans cette zone. A Smir, on a effectué des travaux importants et d'une importance mineure à Al Hoceima.

207. Pendant la période du plan, 20.869 lits (soit un investissement de 600 millions de dirhams) ont été approuvés par la Commission d'investissement et ont pu bénéficier d'incitations. Ces dernières comportaient: des prêts du CIH consentis à 4,5 % d'intérêt (au lieu du taux obligatoire de 8,75 %), des subventions en capital, l'exemption de droits de douane et de la taxe sur les produits et services (TPS) frappant le matériel importé, la réduction du droit d'enregistrement de 1,5 % à 0,5 % du capital social et un amortissement accéléré. Pendant la période quinquennale 1968-1972, les incitations ont coûté au Trésor environ 73,5 millions de dirhams dont 26 millions pour la subvention des taux d'intérêt, 16 millions de dirhams pour les subventions en capital et 31,5 millions de dirhams pour les droits de douane et les exemptions de la TPS. En 1971, l'Etat a reconnu que ces incitations étaient devenues encombrantes et a annoncé de nouvelles mesures d'encouragement.

Incidence économique

208. Sur la base de différentes études, on a estimé que chaque touriste a dépensé en moyenne 65 dirhams par jour, dont 40 % ont été consacrés à des achats, 35 % à l'hébergement et 25 % à la nourriture. Les recettes en devises au titre du tourisme sont passées de 450 millions de dirhams en 1968 à 893 millions de dirhams en 1972, ce qui représente respectivement 14 % et 21 % des exportations totales en biens et services du pays. En 1972, 13.400 personnes étaient employées dans les hôtels et quelque 61.000 artisans vendaient leur production aux touristes.

Le Troisième Plan

209. A supposer que les arrivées augmentent de 22 % par an pour atteindre 2,7 millions en 1977, le Troisième Plan estime qu'il sera nécessaire de créer 55.000 lits de plus, principalement dans la catégorie des hôtels à quatre et à trois étoiles, ce qui porterait la capacité d'hébergement à 92.000 lits au total en 1977. Le plan prévoit aussi la construction de 18.000 nouvelles places de camping et caravanning, lesquelles totaliseraient 26.000 en 1977. Sur la base des arrivées et de la construction prévues, le plan compte que les dépenses en devises passeront à 2.400 millions de dirhams en 1977. Les investissements totaux consacrés aux moyens d'hébergement sont fixés dans le plan à 1.340 million de dirhams, dont 105 millions seulement seraient financés par le budget central de l'Etat.

210. Afin d'encourager les investissements privés, le gouvernement a pris en août 1973 les nouvelles mesures d'encouragement suivantes:

- exemption de la TPS sur l'équipement;
- exemption de la patente pendant dix ans;
- réduction des redevances d'enregistrement de 1,5 % à 0,5 % du capital social lors de la constitution de la société;
- exemption de l'impôt sur le revenu pendant les dix premières années d'exploitation (totale pour les installations dans les régions plus pauvres et réduite à 50 % pour les installations situées ailleurs);
- assistance de l'Etat sous deux formes:
 - i) une avance sans intérêt du Trésor versée par le CIH qui peut couvrir jusqu'à 15 % de l'investissement (coût des terres non compris) remboursable en cinq ans à compter de la sixième année; les hôtels à cinq étoiles ne peuvent pas bénéficier de cette incitation, les autres n'étant qualifiés que si leurs fonds propres couvrent 20 % du coût du projet; et
 - ii) un prêt du CIH aux conditions suivantes: 4,5 % d'intérêt, échéance maximum à 20 ans dont un différé d'amortissement maximum de cinq ans; enfin,

- garantie pour les investisseurs étrangers de pouvoir exporter librement leurs dividendes et rapatrier le capital social en cas de liquidation.

La commission des investissements est abolie. Le bénéfice des incitations est automatique mais néanmoins soumis à une décision de la part du Ministère du tourisme dans les 30 jours qui suivent le reçu de la demande. Les investissements importants (plus de 30 millions de dirhams) peuvent bénéficier d'incitations, lesquelles peuvent être plus généreuses ou moins importantes que celles qui sont décrites ci-dessus, chaque cas faisant l'objet d'un accord avec le gouvernement.

211. Comparé à l'ancien système d'incitations, le nouveau système a éliminé la subvention pour l'équipement, l'amortissement accéléré et l'exemption des droits de douane frappant le matériel importé. Par conséquent, le nouveau système réduit les incitations pour la construction de capacités projectionnelles. En outre, il a introduit l'exemption de l'impôt sur le revenu ainsi que de la patente, ce qui devrait favoriser l'efficacité des opérations. Enfin, il a introduit une légère modulation d'après l'emplacement et la catégorie de l'hôtel; il accorde une avance sans intérêt et réduit les exigences en matière de fonds propres régissant l'octroi d'incitations de 30 % du coût du projet à 20 %. Le coût pour l'Etat de ces nouvelles incitations sera probablement inférieur à celui des anciennes et le processus d'approbation est en principe quasi automatique. Etant donné que les exigences en matière de fonds propres ont été abaissées de 30 % à 20 % pour les prêts du CIH, les investisseurs utilisant la totalité des avantages peuvent maintenant obtenir une rentabilité supérieure sur leurs fonds propres.

212. L'objectif du plan pour la construction d'hôtels apparaît trop élevé eu égard surtout à l'insuffisance des provisions pour l'infrastructure, lesquelles s'élèvent à 87 millions de dirhams; le manque de terres viabilisées risque de continuer à retarder la construction de nouveaux hôtels, notamment dans les régions de Marrakech et d'Agadir. Le Ministère du tourisme a entrepris des efforts particuliers dans ce domaine pour remédier à cette situation. Une étude de développement financée par le PNUD a commencé en 1973 en ce qui concerne Agadir mais les travaux de construction proprement dits ne pourront être entrepris qu'une fois l'étude achevée en 1975. En outre, l'industrie du bâtiment risque d'avoir elle aussi des problèmes en raison d'objectifs de construction importants et de manque de capitaux. En 1973, seulement 1.000 nouveaux lits ont été installés, essentiellement parce que les investisseurs attendaient l'annonce de nouvelles mesures d'encouragement. Il semblerait plus réaliste de compter sur l'installation de 35.000 nouveaux lits seulement pendant le Troisième Plan, pour un coût de 800 millions de dirhams.

213. Le trafic touristique entre l'Europe et les pays méditerranéens a augmenté rapidement ces dernières années mais il risque de progresser plus lentement si l'Europe connaît une phase de ralentissement économique. Le Maroc, qui est d'accès facile et qui offre des attractions naturelles et culturelles exceptionnelles, peut probablement maintenir le trafic touristique à un niveau supérieur à celui de ses concurrents. Les mesures ci-après contribueraient considérablement à assurer la continuité de la forte augmentation des arrivées de touristes:

- i) fournir des terres viabilisées dans les principales zones touristiques, notamment à Agadir et Marrakech;
- ii) développer le programme de formation; à cette fin, les hôtels acquitteraient une redevance de formation, qui permettrait de réunir les fonds nécessaires au financement du programme et de faire participer les hôteliers au processus de formation régulière;
- iii) coordonner les activités de promotion à l'étranger et augmenter les fonds réservés à cette fin, qui dans le plan ne représentent que 0,8 % des recettes escomptées;
- iv) coordonner les activités des hôtels dans le secteur public et semi-public (40 % de l'hébergement) étant donné que l'importance d'un tel groupe renforcerait le pouvoir de négociation des hôtels marocains vis-à-vis des exploitants des pays originels;
- v) améliorer le rassemblement et le traitement des données sur le tourisme;
- vi) simplifier les procédures d'immigration en éliminant la nécessité pour les touristes d'avoir un passeport;
- vii) adopter des lois réglementant le secteur, notamment en ce qui concerne les catégories et les prix; et
- viii) développer la flotte de ferry-boats marocains dans le détroit de Gibraltar.

Etant donné la construction des installations touristiques projetées et les mesures citées ci-dessus, on peut provisoirement estimer que les arrivées de touristes atteindront environ 2,2 millions en 1977 et que les recettes se situeront autour de 1,9 milliard de dirhams. Il se peut que ces estimations soient trop optimistes si le fléchissement économique constaté en Europe à la suite des récentes augmentations du pétrole brut s'accroît et se prolonge au-delà des prévisions utilisées pour ces projections.

IV. AUTRES SECTEURS ECONOMIQUES

Transports

214. Le système des transports marocains comprend: 51.500 km de routes principales, secondaires et tertiaires, dont environ 21.500 km sont bitumés; un réseau ferroviaire de 1.200 km, dont un tronçon de la ligne internationale Casablanca-Tunis; six grands ports d'importance variable et six ports secondaires; et huit aéroports dont certains accueillent des vols transocéaniques, deux qui reçoivent le trafic touristique dans le Sud et un qui est la plaque tournante des échanges intérieurs. Les chemins de fer, les routes, les ports et les aéroports sont la propriété des pouvoirs publics qui les administrent. C'est au Ministère des travaux publics et des communications qu'il incombe de formuler et de mettre en oeuvre la stratégie nationale des transports. Les entreprises et services publics qui préparent et exécutent les mesures en question sous l'égide du Ministère sont: le Service des transports routiers qui établit les règlements de la circulation routière; l'Office national des transports (ONT) qui est chargé de l'application de la réglementation nationale en matière de transports; l'Office national des chemins de fer (ONCF) qui exploite le réseau ferroviaire; la Compagnie de transport du Maroc, liaison nationale (CTM/LN) qui exploite le réseau de transport routier de voyageurs; les deux compagnies aériennes nationales dont Royal Air Maroc (RAM) qui assure des vols entre le Maroc et 14 pays et Royal Air Inter (RAI) qui assure les vols intérieurs; et la Compagnie de transport maritime (COMANAV) qui dépend du Ministère de l'industrie et du commerce.

215. Le système de transports est essentiellement concentré dans les plaines côtières qui s'étendent entre les montagnes de l'Atlas et l'océan Atlantique et dessert de façon satisfaisante toutes les zones de production du pays. Toutefois, dans le cadre d'un vaste plan de développement du littoral méditerranéen, le gouvernement envisage de construire un important complexe portuaire à Nador dont l'objet essentiel sera de desservir le complexe sidérurgique qui est prévu à cet endroit et d'assurer l'acheminement de la production agricole des zones irriguées de la région orientale. Ce port servira également à l'expédition des minéraux (charbon, bentonite, cuivre, etc.) et des produits agricoles transformés (pâte à papier, etc.).

216. En 1970 et 1971, un bureau de consultants a réalisé une étude portant sur les transports routiers et ferroviaires ainsi que sur les installations portuaires. Cette étude présentait également des prévisions de trafic, et donnait des indications sur les besoins d'investissements ainsi que sur la structure et l'organisation de ce secteur et était complétée par des études de justification portant sur la construction d'une autoroute le long du littoral. C'est à partir des résultats de cette étude qu'ont été établis les projets de transport présentés dans le cadre du Troisième Plan. Une étude sur l'évolution à long terme des transports aériens, entre 1970 et 1985, a également été effectuée. Son objet était de fournir des directives pour les investissements à prévoir dans les aéroports, d'aider RAM à planifier ses achats d'avions et d'harmoniser les investissements dans les transports aériens avec l'expansion industrielle et touristique. Les propositions contenues dans le Plan en matière de transport aérien sont fondées sur cette étude.

217. Les transports intérieurs du Maroc sont réglementés par l'Etat. En ce qui concerne les transports de surface, les objectifs des autorités sont d'assurer la coordination entre les divers modes de transport et entre les services publics et privés. Des compagnies privées exploitent des services de transport routier et maritime; l'Office national des chemins de fer exploite le réseau ferroviaire. Par l'intermédiaire de l'Office national des transports, les pouvoirs publics accordent les licences nécessaires aux transporteurs routiers privés, fixent les tarifs et taux applicables aux transports routiers et ferroviaires de voyageurs et de marchandises, assurent la répartition des chargements entre les transporteurs publics, et émettent et assurent l'encaissement des factures relatives aux services rendus par lesdits transporteurs. Selon les conclusions de l'étude, l'organisation actuelle des transports est coûteuse pour l'économie marocaine. Le gouvernement est conscient de ce problème et l'étudie attentivement. Le Bureau de planification constitué au sein du Ministère des travaux publics et des communications est chargé de poursuivre ces études.

218. Les dépenses prévues pour les transports sont dans l'ensemble appropriées, bien qu'elles semblent élevées dans le cas des chemins de fer et de l'ONT. Le Maroc est doté d'un assez bon réseau routier qui d'une façon générale satisfait les besoins de l'économie, mais des crédits seront nécessaires pour accroître la capacité de certains itinéraires, effectuer d'importants travaux de modernisation du réseau routier et améliorer l'entretien routier. Le budget de 465 millions de dirhams, prévu dans le Troisième Plan, suffira à couvrir ces dépenses. Pour le réseau de routes principales, la tranche de travaux la plus importante coûtera 72 millions de dirhams qui seront affectés à la construction de la première phase de travaux de l'autoroute Casablanca-Rabat. Un crédit de 123 millions de dirhams est prévu pour la réalisation d'autres travaux de modernisation des routes principales et secondaires; un montant de 146 millions de dirhams est alloué aux travaux d'entretien (non compris l'achat de matériel d'entretien routier, auquel est affecté un crédit de 19 millions de dirhams). Enfin, 105 millions de dirhams seront consacrés à la construction et l'entretien des routes tertiaires, et notamment la construction de voies de transit et de voies de desserte dans les zones agricoles.

219. L'accroissement du trafic ferroviaire enregistré au cours des dernières années a été presque entièrement imputable à l'augmentation du transport de phosphates entre Khourigba et Casablanca. C'est pourquoi, dans le cadre du projet Maroc-Phosphore, le lan prévoit un crédit de 29,7 millions de dirhams pour l'achat de camions, de matériel et de matériel roulant. Il est cependant envisagé d'engager des dépenses plus importantes pour de gros travaux d'entretien de la voie permanente des lignes autres que celles utilisées pour le phosphate, pour acheter du matériel divers et pour effectuer certains travaux et compléter le parc de matériel roulant et de locomotives, actuellement insuffisant. Dans le lan, 128,5 millions de dirhams ont été affectés à des investissements dans l'équipement, plus 78,1 millions de dirhams pour un programme complémentaire (non compris les investissements relatifs au projet Maroc-Phosphore), et 226 millions plus 49 millions de dirhams pour l'achat de matériel roulant et de locomotives supplémentaires. La nécessité économique de ces investissements est difficile à établir, car les réglementations en vigueur empêchent de connaître la position économique réelle des chemins de fer.

Les chemins de fer concurrencent les transports routiers grâce aux tarifs élevés que les règlements obligent ces derniers à appliquer. Les investissements fixes proposés comprennent d'importantes rénovations qui ne sont pas indispensables au maintien de l'exploitation. Les autres investissements semblent aller en priorité à l'achat de wagons, aux dépens des locomotives; l'ONCF envisage d'acheter 1.000 nouveaux wagons et non 600 comme l'avaient recommandé les consultants et 47 locomotives seulement, ce qui est nettement inférieur aux besoins estimés.

220. L'exploitation de la liaison ferroviaire qui achemine le trafic de phosphates est financièrement rentable, et subventionne en fait plusieurs autres services qui fonctionnent à perte, et particulièrement le transport des voyageurs. Dans l'ensemble, les chemins de fer enregistrent un léger bénéfice financier, bien que celui-ci provienne du niveau insuffisant des provisions constituées pour l'amortissement des immobilisations. Selon les estimations, la capacité d'autofinancement des chemins de fer serait, au cours de la période de réalisation du Plan, de 95,5 millions de dirhams; le solde des investissements prévus, lesquels s'élèvent à 376,6 millions de dirhams, sera sans doute financé en grande partie par des crédits commerciaux étrangers. L'autofinancement dépendra toutefois de l'expansion effective du trafic et des tarifs appliqués; l'ONCF est en train de négocier de nouveaux tarifs avec l'OCP.

221. Le Maroc possède six ports importants qui en 1973 ont enregistré un trafic total de plus de 21 millions de tonnes. Le port de Casablanca à lui seul compte pour 70 % de l'ensemble du trafic portuaire et le port voisin de Mohammedia 10 %; ce trafic étant, pour l'essentiel, constitué par le trafic pétrolier. Le port de Tanger, au nord du pays, est surtout un port de voyageurs où débarquent et embarquent les touristes européens. Trois autres ports sont situés sur le littoral atlantique: Kenitra, Safi et Agadir; ces deux derniers desservant le sud du pays. Les ports de Casablanca et Mohammedia sont administrés par une direction qui a été créée au sein du Ministère des travaux publics et des communications, les autres ports dépendent directement du Ministère. Les autorités marocaines envisagent de créer un organisme autonome qui sera chargé de l'administration de tous les ports.

222. A l'heure actuelle, la capacité portuaire du Maroc est suffisante et l'exploitation des ports donne toute satisfaction. Il faudra bientôt rénover et étendre les installations à Casablanca, construire de nouvelles installations d'embarquement de voyageurs à Tanger, agrandir les installations servant à la flotte de pêche à Agadir. Un crédit de 263 millions de dirhams est alloué pour ces travaux dans le Plan. Sur ce montant, 200 millions de dirhams seraient financés par les ressources propres des ports. Ces crédits ne concernent pas le projet d'aménagement du port de Nador, mais par contre, 20,6 millions seront dépensés pour le port de Kenitra. Comme ce dernier est très vulnérable aux inondations, qu'il faut constamment le draguer pour en permettre l'accès aux navires, et qu'il est en outre situé à proximité du port de Casablanca, la justification économique de cet investissement devrait être revue à la lumière du développement de l'arrière-pays de Kenitra.

223. L'industrie touristique fournit 90 % du trafic aérien du Maroc. Les investissements prévus pour l'aménagement des aéroports, qui s'élèvent à 185,8 millions de dirhams, sont surtout destinés à faire face à la croissance rapide du trafic touristique, qui selon les prévisions devrait se poursuivre. Les crédits les plus importants, d'un montant de 84,2 millions de dirhams, sont destinés à l'aéroport de Casablanca, dont l'aérogare est insuffisante en période de pointe et qui doit être agrandie sans plus attendre. Il est également prévu d'agrandir l'aéroport d'Agadir où l'on s'attend à une augmentation du trafic de transit direct à destination des régions méridionales du pays. Enfin, des équipements de navigation seront installés.

Adduction d'eau

224. Les ressources en eau sont inégalement réparties à travers le territoire. Les régions méridionales et orientales du pays sont extrêmement sèches, se confondant progressivement avec le Sahara, alors que le Nord et l'Ouest reçoivent en général plus de 400 mm de précipitations par an. Mais même dans ces régions, la pluviosité varie d'une année à l'autre, et la plupart des précipitations ont lieu pendant les mois d'hiver. Certaines régions du pays possèdent des ressources en eau souterraines, mais ces ressources sont limitées et ont souvent besoin d'être alimentées par des ouvrages de surface.

225. L'absence d'eau constitue l'un des principaux obstacles à la production agricole. Dans certaines régions, les eaux souterraines ont été utilisées pour suppléer à l'insuffisance des pluies. Dans d'autres on a tiré profit de la topographie du pays - grands fleuves descendant des régions montagneuses et arrosant les plaines fertiles des alentours - pour aménager un réseau d'irrigation à partir de ces fleuves. Au fur et à mesure que sera exploité ce potentiel considérable qu'offrent ces régions pour la mise en place de nouveaux réseaux d'irrigation, la demande d'eau destinée à l'agriculture augmentera. La poussée démographique et l'amélioration du réseau d'adduction d'eau potable entraîneront également un accroissement rapide de la demande d'eau pour l'usage domestique. Enfin, le développement rapide de l'industrie et du tourisme, qui devrait se poursuivre, viendra encore gonfler la demande d'eau. Comme les ressources limitées et variables ne permettent pas de répondre à cette constante augmentation de demande, les conflits d'affectation de ces ressources deviendront plus fréquents et il sera de plus en plus important d'en assurer la bonne répartition. Les autorités marocaines, conscientes de ce problème, devront fournir à la Division de l'hydraulique du Ministère des travaux publics suffisamment de personnel pour la réalisation des études nécessaires. Pendant la période du Plan, le Département rassemblera toutes les données sur les ressources en eau et leur emploi pour l'ensemble du pays, afin de disposer des renseignements de base qui permettront de mettre au point un plan directeur de l'utilisation des ressources en eau et de préparer des propositions pour des travaux hydrauliques à réaliser pendant la durée du Plan 1978/82.

226. Une étude financée par le PNUD sur le thème de l'offre et de la demande d'eau potable au Maroc a démarré en 1968 et est sur le point de s'achever. Les résultats de cette étude seront très utiles à la prévision des besoins et à la planification de la construction dans tout le pays.

227. Pendant la période du Deuxième Plan quinquennal, l'approvisionnement en eau potable et la distribution ont été réorganisés. L'Office national des eaux potables (ONEP), créé en 1972 et placé sous la direction du Ministère des travaux publics, est chargé d'exploiter l'ensemble des installations de production d'eau du pays. L'ONEP assure également la distribution de l'eau dans certaines petites villes. Dans les autres centres urbains et dans les zones rurales, la distribution est assurée par les régies municipales d'eau et d'électricité, sous la direction du Ministère de l'intérieur.

228. Pendant la période du Deuxième Plan, les dépenses consacrées à la production et à la distribution d'eau potable se sont élevées à environ 206 millions de dirhams; l'objectif pour le Troisième Plan est de 938 millions de dirhams, sur cette somme, 50 % environ (467 millions de dirhams) seront consacrés à la construction de nouvelles installations de production qui seront exploitées par l'ONEP, y compris 335 millions de dirhams pour l'approvisionnement en eau de la région littorale de Casablanca, Rabat et Salé. Le reste du budget servira à financer des études (5 millions de dirhams), et la construction de réseaux de distribution dont la réalisation sera confiée à l'ONEP (31 millions de dirhams), au Ministère de l'agriculture (54 millions de dirhams) et au Ministère de l'intérieur (382 millions de dirhams). En dépit des retards déjà pris dans l'engagement des dépenses et de l'accroissement qu'elles représentent, il semble possible d'atteindre les niveaux de dépenses prévus. Le projet du Bouregreg, qui constitue le principal poste de dépenses, est maintenant en cours de réalisation et devrait être opérationnel en avril 1976. Pour ce qui est du personnel de l'ONEP, la situation s'est améliorée en 1973 où le nombre des ingénieurs est passé de 37 à 56. La formation du personnel est organisée par le Centre de formation de Rabat. Les études sur la gestion et les tarifs de l'ONEP sont sur le point d'être entreprises.

229. Les systèmes d'égouts qui n'existent que dans les grandes villes sont incomplets et insuffisants, et le Maroc ne possède pas de grandes usines de traitement des eaux d'égouts. Cette situation présente un danger pour la santé des populations et pourrait commencer à nuire au tourisme dans certains centres tels que Marrakech, Tanger et Fès. Le Plan ne prévoit pas de crédit pour l'évacuation des eaux usées. Comme les besoins dans ce domaine s'accroissent rapidement, il est nécessaire que les pouvoirs publics commencent à étudier les réalisations les plus urgentes.

Energie

230. L'énergie utilisée au Maroc provient principalement des sources primaires suivantes: produits pétroliers importés; charbon extrait sur place; et hydro-électricité. Selon les estimations du Plan, la consommation d'énergie primaire a augmenté de 6,8 % par an entre 1965 et 1970. Parmi les différentes sources d'énergie, c'est la consommation des produits pétroliers qui a connu la croissance la plus rapide, avec une progression moyenne de 7,3 % par an entre 1965 et 1970 pour atteindre 11 % entre 1967 et 1971. La production de

pétrole brut étant faible et en diminution, les importations de pétrole brut et de produits pétroliers ont également connu une rapide augmentation. La production de charbon à Jerrada a augmenté lentement, l'ONE ayant réduit ses achats étant donné que les ressources hydrauliques suffisaient à ce moment-là; la mine de Jerrada a connu des déficits financiers. La production d'énergie hydro-électrique (destinée au réseau public d'électricité) s'est accrue de 3,7 % par an entre 1965 et 1972 et représente une fraction de plus en plus faible de la production totale d'électricité.

231. Le Maroc possède deux raffineries de pétrole qui traitent les produits pétroliers importés ainsi qu'une faible quantité de pétrole brut produit sur place. Pour répondre à l'accroissement de la demande, on a développé la capacité de ces deux raffineries en 1972 qui est passée de 1,6 à 3 millions de tonnes par an. En 1970 et 1971 cependant, les besoins ont dépassé la capacité de production et il a été temporairement nécessaire d'importer des produits transformés. Selon les prévisions du Plan, la demande devrait progresser au taux annuel de 9,3 % par an, ce qui exigerait la construction d'une capacité de raffinerie supplémentaire avant la fin de la période du plan. Il est envisagé, dans le cadre du Plan, de construire une nouvelle raffinerie dans la région de Casablanca-Mohammedia, d'une capacité de 2,5 millions de tonnes par an, et dont le prix s'élèverait à 320 millions de dirhams. Les études portant sur la justification du projet, sa conception technique et l'évaluation des coûts n'ont pas encore démarré.

232. La compagnie d'électricité (ONE) est le plus gros consommateur de charbon de Jerrada; les usines de ciment et de sucre sont également de gros acheteurs. Selon les estimations, la demande devrait passer de 705.000 tonnes en 1972 à 975.000 tonnes en 1977, principalement en raison de l'accroissement de la demande d'électricité (650.000 tonnes en 1977). Dans les mines, de grands travaux (Siège V) doivent être faits afin d'accroître la capacité, d'augmenter la productivité et de réduire les déficits. On évalue les dépenses d'équipement qui seront engagées à cet effet pendant la durée de l'exécution du plan à 51,4 millions de dirhams; sur cette somme, 15 millions de dirhams seront financés par le budget.

233. Le secteur public de l'électricité comprend:

- i) l'Office national de l'électricité (ONE), entreprise d'Etat qui produit la presque totalité de l'énergie électrique du pays et la transmet aux principaux centres de charge; elle assure également la distribution de l'électricité en dehors des grandes villes et fournit 40 % des ventes de détail;
- ii) onze régions municipales qui sont des services municipaux; ces régions achètent l'électricité en gros auprès de l'ONE et la distribuent dans les principaux centres urbains, réalisant 58 % des ventes aux consommateurs; ces régions assurent également la distribution de l'eau;

- iii) le Ministère de l'intérieur qui exploite les petits réseaux d'environ 110 municipalités isolées; l'ONE est chargé de l'entretien de ces réseaux dont les ventes totales ne représentent que 0,3% environ de la consommation publique;
- iv) Electras Marroquies, toujours détenu par des intérêts privés, dispose d'installations d'une capacité de production limitée et achète également l'électricité en gros à l'ONE; ses ventes représentent 2 % de la consommation totale et intéressent surtout le nord du pays.

234. Par ailleurs, certaines entreprises industrielles produisent de l'électricité pour leur propre usage. A la fin de l'année 1972, la capacité installée destinée à la consommation privée s'élevait à 120 MW.

235. La consommation finale d'électricité produite par l'ONE a progressé en moyenne de 8,3 % par an depuis 1965, et la puissance appelée maximum a progressé à peu près au même taux passant de 272 MW en 1965 à 470 MW en 1972. Malgré un ralentissement de la croissance industrielle, la croissance de la demande s'est accélérée vers la fin du Deuxième Plan. Le Troisième Plan prévoit un taux d'accroissement de 7 % par an au cours de la période du Plan, ce qui porterait la puissance appelée maximum à environ 670 MW en 1977. Cependant, compte tenu de la reprise de la croissance industrielle et de l'extension du réseau qui sera nécessaire pour faire face à de nouveaux besoins de consommation, l'ONE estime que l'accroissement de la demande s'élève maintenant à 10 % par an. Le programme d'investissement de l'ONE a été révisé en conséquence; il permettra de couvrir une demande maximum de 750 MW en 1977.

236. La capacité de production obtenue dans le cadre de ce nouveau programme d'investissement devrait amplement suffire à la demande projetée. La capacité installée, qui était de 672 MW à la fin de 1972, atteindrait 900 MW à la fin de 1977. En outre, les investissements qui seront entamés après 1977 seront reportés dans le Troisième Plan. Ceux-là comprennent les deuxième, troisième et quatrième phases de 60 MW chacune de la station thermique de Kenitra (on compte que les première et deuxième phases seront opérationnelles en 1977), et les deux premières phases de 125 MW chacune d'une nouvelle station thermique à Mohammedia. Les dépenses globales d'investissement de l'ONE s'élèveraient à 545 millions de dirhams pendant la période 1973-77.

237. Un crédit supplémentaire de 481 millions de dirhams sera alloué pour le transport, la distribution et les autres travaux, ainsi que diverses dépenses d'équipement. On prévoit notamment des dépenses de 106 millions de dirhams pour des lignes de transport, et 65 millions de dirhams pour les ouvrages et le réseau de distribution, qui pourra faire l'objet d'un financement extérieur. En outre, des investissements importants seront consacrés à l'électrification rurale dont le financement sera assuré de sources diverses. Un montant d'environ 60 millions de dirhams, représentant une surtaxe de 4,5 % sur les ventes de l'ONE, sera consacré aux systèmes de distribution exploités par l'ONE. Un montant d'environ 29 millions de dirhams, provenant de crédits budgétaires ordinaires, sera investi dans l'électrification des villages par les Ministères de l'agriculture et de l'intérieur. Le programme d'électrification rurale devrait amener l'électricité à quelque 100 villages sur les 580 qui restent à électrifier.

238. On examine actuellement la possibilité de construire un gazoduc entre l'Algérie et le Nord-Est du Maroc. Les principaux acheteurs de gaz seraient sans doute la Cimenterie maghrébine et l'aciérie dont la construction est envisagée près de Nador. La station thermique de l'ONE dans cette région sera équipée de manière à pouvoir utiliser du gaz aussi bien que du charbon. Une étude de justification préliminaire a été faite pour ce projet, mais certains problèmes importants, notamment celui du prix du gaz, celui du coût du gazoduc et celui du volume éventuel de consommation, n'ont pas encore été résolus et doivent faire l'objet d'une étude approfondie. Le Plan prévoit un crédit de 70 millions de dirhams pour la réalisation de ce projet.

V. MESURES SOCIALES ET POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

Population et emploi

239. Au cours des années à venir, le rythme de croissance de la population marocaine restera soutenu; cependant, le Troisième Plan ne propose qu'un programme de planification familiale assez limité. Alors que le taux de mortalité diminuera - par suite principalement du fléchissement de la mortalité infantile que devrait entraîner l'amélioration des services sanitaires et des efforts faits pour éduquer les mères - le taux de natalité devrait rester élevé. Le Troisième Plan présente deux projections de population pour les 20 prochaines années: la première a été établie en prenant l'hypothèse d'un maintien du taux d'accroissement actuel qui est de 3 % par an, tandis que dans la deuxième, ce taux d'accroissement est progressivement ramené à 2,5 % à la fin des années 1990, ce qui correspondrait à une baisse du taux de natalité due à l'adoption progressive des méthodes de planification familiale qui est préconisée par le Plan. L'hypothèse du maintien d'un taux d'accroissement de population élevée qui est retenue par le Plan est préoccupante compte tenu du fardeau que cette croissance fera peser sur les générations futures.

240. Le programme de planification familiale qui figure dans le Plan est extrêmement modeste. L'objectif fixé pour la période 1973-77 - diminution du taux brut de natalité de 49 à 43 % grâce à la participation de 391.390 nouvelles acceptantes - est inférieur à ceux du Deuxième Plan. Quinze millions de dirhams ont été alloués pour les dépenses d'exploitation et d'investissement du programme, soit, pour la période 1973-77, moins de 0,1 % des dépenses totales de l'Etat et 2,1 % seulement de l'ensemble des dépenses de santé. Le Maroc aurait besoin d'un programme beaucoup plus ambitieux, particulièrement destiné à améliorer la situation des mères des familles pauvres, en leur apprenant à mieux planifier leur famille. Les enquêtes menées pendant la période d'exécution du second plan dans les régions rurales et urbaines indiquent que les femmes comme les hommes reconnaissent qu'il s'agit là d'une nécessité.

241. Malgré l'élévation du taux de croissance du PIB, le chômage restera un des problèmes les plus graves qui se poseront pendant l'exécution du Troisième Plan, car la croissance de la population en âge de travailler, et par conséquent celle de la population active, devrait s'accélérer au cours de cette période. Compte tenu du taux de natalité enregistré par le passé, le nombre d'individus compris dans la tranche d'âges 15-64 progressera de 4 % par an de 1972 à 1977. Ce taux de croissance sera légèrement ralenti par le maintien du courant d'émigration mais restera cependant sensiblement supérieur au taux enregistré au cours des années 1960 - soit 2 %. Les projections du Troisième Plan intéressant la population active retiennent des taux d'activité de la population masculine et féminine obtenus sur la base des tendances passées et en concluent, sur la base de cette hypothèse, que la population active comprendra dans son ensemble environ 5 millions d'individus en 1977. Il s'agit là d'une hypothèse raisonnable; si l'on retranche de ce chiffre celui de la population émigrante, on obtient un taux de croissance de la population active de 3,9 % par an; en 1977, celle-ci s'élèverait donc à 53,1 % de la population du groupe d'âges 15-64, contre 53,4 % en 1971 et 54,4 % en 1960.

242. Les calculs relatifs à la création d'emplois contenus dans le Troisième Plan devront être révisés à la lumière des perspectives d'expansion économique différentes indiquées dans le présent rapport. Les projections relatives à l'emploi qui apparaissent au Tableau 23 sont fondées sur les taux de croissance modifiés du PIB qui ont été donnés plus tôt ainsi que sur des hypothèses plus optimistes que celles du plan en ce qui concerne l'évolution future du nombre d'emplois qu'engendrera la production. 1/ Cependant, d'après les projections ainsi modifiées, la création d'emplois devrait être légèrement inférieure aux prévisions du Plan.

Tableau 23: CREATION D'EMPLOIS

	Accroissement annuel exprimé en pourcentages		Accroissement exprimé en nombre absolu (en milliers)	
	1961-71	1973-77	1961-71	1973-77
Agriculture	0,8	1,2	150	118
Industrie <u>/1</u>	5,3	8,6	260	331
Services <u>/2</u>	2,7	5,8	198	266
Administration	<u>2,9</u>	<u>5,7</u>	<u>72</u>	<u>89</u>
Emplois	1,9	3,9	680	804
Chômeurs	<u>1,3</u>	<u>4,0</u>	<u>45</u>	<u>81</u>
Population active	1,8	3,9	725	885
Nombre d'individus dans le groupe d'âges 15-64	2,0	4,0	1469	1700

/1 Y compris industries extractives, industrie manufacturière, énergie, bâtiments et programme de travaux publics.

/2 Y compris transports, commerce et autres services privés.

Source: Estimations de la mission et Tableaux 1.5, 1.7 et 9.

243. Si l'on compare les chiffres relatifs à la création d'emplois qui figurent au Tableau 23 avec l'augmentation prévue de l'effectif de la main-d'oeuvre au cours de la période du Plan, il semble que la tendance à l'augmentation du chômage sera probablement plus forte que ne le prévoit le Plan. Comme dans le passé, il est probable que le chômage touchera surtout les zones

1/ Ainsi pour chaque secteur, le taux de croissance de l'emploi (e) est obtenu à partir du taux de croissance du PIB (y) et du PIB par travailleur (p) par l'équation suivante: $1 + y = (1 + p)(1 + e)$.

urbaines les plus peuplées ainsi que les jeunes travailleurs. Compte tenu de cette perspective, il est indispensable que les pouvoirs publics donnent la priorité à des politiques de développement entraînant la création d'emplois plus nombreux et adoptent des mesures visant à encourager activement l'émigration.

244. Dans le secteur agricole, la stricte application de la politique d'investissement prévue par le Plan devrait conduire, pour un accroissement donné de la production, à créer plus d'emplois que par le passé. En effet, dans leur ensemble, les investissements proposés concernent davantage les progrès de l'agriculture et de l'élevage que la construction des barrages qui ne porte des effets qu'à long terme. Parallèlement, l'importance accordée à la production de denrées agricoles - légumes en particulier - pour l'exportation dont la culture requiert une nombreuse main-d'oeuvre devrait avoir des résultats similaires. En outre, la mécanisation des opérations agricoles devrait être soigneusement étudiée afin d'éviter d'utiliser des machines - telles que les moissonneuses-batteuses - qui entraînent la suppression d'emplois et de n'introduire qu'après une étude approfondie du matériel destiné à supprimer des goulets d'étranglement, ou à accomplir un travail qui ne peut être fait par l'homme, tel que les labours profonds. Il serait intéressant d'étudier l'opportunité d'une augmentation du prix du matériel agricole par le biais de l'impôt car le niveau actuel d'imposition semble bas.

245. Dans l'industrie manufacturière, il est probable que les nouvelles mesures d'encouragement aux investissements favoriseront moins l'importation de matériel que par le passé, ce qui devrait entraîner un ralentissement de la tendance à l'accroissement de la productivité par travailleur enregistrée au cours des années soixante. Il serait également souhaitable d'introduire une réglementation assurant que les choix opérés par la BNDE et le gouvernement en matière d'investissements intéressant le secteur industriel tiennent plus largement compte de l'incidence de ces investissements sur l'emploi. Il est également important que les pouvoirs publics s'efforcent activement de mettre en oeuvre leur programme de soutien à l'artisanat, en accordant une aide aux artisans qui risquent de souffrir de la concurrence des industries modernes (textiles, chaussures, etc.). Dans le bâtiment, les stratégies adoptées afin de supprimer les obstacles à la construction de logements à bon marché et de mieux organiser le financement de la construction d'habitations résidentielles seront des éléments importants d'une politique active de l'emploi.

246. Enfin, les mesures proposées dans le cadre du Troisième Plan afin d'améliorer le fonctionnement du programme de travaux publics devraient être adoptées sans retard afin que les objectifs de création d'emploi assignés à ce programme dans le cadre du Plan puissent être atteints. Le programme de travaux publics "Promotion nationale" a permis de réduire sensiblement les problèmes posés par le chômage et par le sous-emploi dans les zones rurales et, dans une moindre mesure, dans les zones urbaines. Dans le cadre de ce programme, lancé en 1961 avec l'aide alimentaire des Etats-Unis, de grands travaux utilisant une nombreuse main-d'oeuvre (routes villageoises, assainissement, boisement et épierrement) ainsi que des projets destinés à accroître la production (petite irrigation et plantation d'arbres) ont été entrepris dans les zones rurales

tandis que dans les zones urbaines, des travaux de construction et d'entretien (marchés, aménagement des rues, construction de terrains de sport et rénovation urbaine) ont été effectués. Pendant la durée d'exécution du deuxième lan, le gouvernement a dépensé 451 millions de dirhams pour ce programme - soit 120 millions de dirhams représentant les crédits spécialement alloués à cet effet auxquels est venu s'ajouter un crédit budgétaire normal de 331 millions de dirhams - et a utilisé l'aide américaine en blé pour un montant équivalent à 246 millions de dirhams. Soixante pour cent environ de ces montants sont allés au secteur agricole, 25 % aux routes et 14 % aux zones urbaines. Le programme de travaux a créé 18 millions de jours de travail, ce qui correspond en moyenne à l'emploi de 89.000 travailleurs pendant 200 jours par an. Pendant la durée d'exécution du Troisième Plan, les pouvoirs publics se proposent de fournir dans le cadre de ce programme un emploi à 100.000 travailleurs par an (200 jours ouvrables) et prévoient à cet effet d'octroyer des crédits budgétaires dont le total s'élève à 651 millions de dirhams et d'appliquer différentes mesures visant à accroître l'efficacité de ce programme. En un premier temps, comme il n'est plus possible d'obtenir une aide américaine en blé, les salaires des travailleurs du programme seront entièrement versés en espèces, égaux au salaire minimum agricole garanti (SMAG) et les retards jusque-là intervenus dans les paiements seront éliminés. Deuxièmement, outre les projets déjà en cours, les projets susceptibles d'être retenus au titre du programme comprendront des projets dans les secteurs du tourisme, de la construction de logements à prix modérés, et de l'éducation qui emploieront une nombreuse main-d'oeuvre et qui seront menés de préférence dans les régions les moins favorisées. Troisièmement, les règles intéressant l'utilisation de machines seront appliquées avec une plus grande souplesse. Quatrièmement, on intensifiera la surveillance sur le terrain à la fois pour obtenir de meilleurs résultats et pour assurer la formation des travailleurs participant au programme; c'est là un aspect important du programme qui a été jusqu'à présent négligé. Il est indispensable que dans la réalisation de ce programme, les pouvoirs publics atteignent non seulement les objectifs financiers du Plan, mais encore ses objectifs véritables, c'est-à-dire la création de 100.000 emplois. Par ailleurs, si les ressources budgétaires le permettent, il faudrait envisager la possibilité d'étendre ce programme au-delà des travaux prévus; en effet, il est probable que les tensions qui se feront sentir sur le marché du travail et auxquelles il sera nécessaire de remédier seront probablement plus fortes que le donnent à penser les prévisions du plan.

247. Pour les mêmes raisons, il convient d'encourager l'émigration en adoptant des mesures plus efficaces que celles qui sont préconisées par le plan. Selon les prévisions du Plan, l'émigration nette s'élèverait à environ 75.000 individus au cours des années 1973-77. Bien que l'on ne dispose pas de chiffres nets permettant d'évaluer l'émigration nette dans le passé - les retours n'étant pas officiellement comptés - il est probable que les estimations du Plan pour la période 1973-77 sont inférieures au montant de l'émigration nette enregistrée au cours du Deuxième Plan; selon les chiffres officiels, les départs se sont élevés à 125.000 en 1968-72. En outre, les travailleurs marocains ne représentent qu'une faible proportion de l'ensemble des travailleurs étrangers en Europe, et leurs qualités sont généralement fort appréciées. Ainsi il semble que le Maroc pourrait utilement encourager l'émigration. Cette conclusion devrait notamment conduire les autorités marocaines à adopter une attitude énergique vis-à-vis des

pays européens et des autres pays méditerranéens dans le cadre des négociations qui sont en cours avec les pays de la Communauté européenne. Du fait de l'ampleur de sa population et de la pauvreté des ressources, comparées à celles d'autres pays méditerranéens, le Maroc pourrait probablement obtenir que l'on accroisse l'importance relative du contingent des travailleurs marocains par rapport à ceux des autres pays européens. Une politique d'émigration plus dynamique devrait également conduire à renforcer et à améliorer les services d'émigration qui se trouvent au Maroc; ces services ne devraient pas se contenter d'assurer un contrôle administratif de l'émigration, mais également offrir aux travailleurs d'autres formes d'assistance (transports, aide aux familles et surtout recherche active des possibilités d'emploi offertes en Europe afin que les travailleurs marocains ne soient pas limités aux offres faites par les bureaux des employeurs européens qui se trouvent au Maroc).

Politique de l'enseignement ^{1/}

248. Les objectifs de la politique de l'enseignement et de la formation professionnelle, énoncés dans le plan sectoriel 1973-1977, concernent essentiellement: 1) un programme immédiat visant à améliorer et à étendre le système actuel, et 2) le lancement, au cours du prochain plan, d'un programme de recherche et de développement, destiné à préparer une refonte radicale du système. Les aspects fondamentaux de cette stratégie sont décrits ci-après de même que les aspects financiers du plan et les besoins en aide extérieure.

249. L'extension et l'amélioration du système actuel consistent en un dosage équilibré de mesures quantitatives et qualitatives visant à une croissance relativement modeste des effectifs scolarisés, à l'amélioration de l'efficacité interne et à l'introduction aux niveaux primaire et secondaire de programmes à orientation plus pratique. La formation (préalable et en cours d'emploi) des enseignants du primaire et du premier cycle du secondaire est considérée comme prioritaire. Quant au second cycle, où la pénurie en professeurs de sciences et de mathématiques est déjà grande et risque fort de s'aggraver, aucune solution spécifique n'a encore été énoncée. Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, un des objectifs indiqués est sa décentralisation et des crédits ont été débloqués pour la création d'un nouvel ensemble universitaire à Casablanca. En dehors du système scolaire proprement dit, on préconise la coordination des nombreux programmes de formation professionnelle et technique mis sur pied par plusieurs ministères techniques, ainsi qu'une amélioration importante de leur rendement à tous les niveaux. On envisage également de créer un système de formation professionnelle pour les élèves qui sortent du secondaire, et parallèlement, de renouveler les efforts visant à l'élaboration, à l'échelle du pays, d'un programme efficace d'alphabétisation. Des crédits ont été débloqués pour atteindre ces deux objectifs, mais le Plan ne fait état d'aucune autre mesure pratique permettant de remédier à la situation. Celle-ci est en effet grave puisque, chaque année, plus de cent mille élèves se retrouvent à la fin de leurs études primaires ou secondaires

^{1/} Ce chapitre repose sur les conclusions d'une mission sectorielle, qui s'est rendue au Maroc en septembre 1973, et qui était placée sous la direction de M. J. Bolibaugh.

sans espoir de formation professionnelle, et plusieurs centaines de milliers d'enfants et d'adolescents ne sont pas scolarisés du tout (en 1971 le taux de scolarisation du groupe d'âge entre 7 et 11 ans était de 39 %; 76% de la population globale, âgée de plus de cinq ans, était analphabète).

250. Le développement de la formation des maîtres est des plus prioritaires si l'on veut répondre aux besoins d'effectifs toujours croissants et accélérer la marocanisation du corps enseignant. Au niveau du primaire, le nombre des instituteurs formés dans les Ecoles régionales d'instituteurs (ERI) n'a cessé de croître ces dernières années; le maximum sera atteint en 1974/75, quand chaque promotion dépassera 2.000 enseignants; ce chiffre diminuera pendant le restant du Plan. Les postes restant vacants après 1974/75 seront affectés à des instituteurs stagiaires et à des instituteurs diplômés pour des recyclages en zone rurale. Afin de pouvoir remplacer les enseignants étrangers dans les ERI, il faudra 517 nouveaux professeurs marocains du second cycle du secondaire. Au niveau du premier cycle du secondaire, l'augmentation des effectifs et le remplacement des professeurs étrangers font que l'on estime à 14.782 le nombre total de nouveaux professeurs nécessaires d'ici à 1979/80. La réalisation de cet objectif dépend étroitement de l'ouverture de quatre nouveaux Centres pédagogiques régionaux (CPR) en octobre 1974 et de huit autres en octobre 1975. Il est prévu qu'avant la fin du Plan onze CPR d'enseignement général seront en service: la durée des études sera de deux ans et l'effectif des promotions dépassera 3.000 par an. A cela s'ajoutent deux CPR d'éducation physique et un CPR de technologie, pouvant former respectivement 310 et 160 professeurs. Dans l'immédiat, les enseignants des CPR seront en majeure partie recrutés à l'étranger. Le nombre des professeurs du second cycle du secondaire ainsi formés ne sera qu'infime comparé aux besoins. La pénurie est considérable et ne fera qu'augmenter en sciences et en mathématiques. Le seul établissement préparant des professeurs à ce niveau est l'Ecole normale supérieure (ENS) qui, grâce à un nouveau programme d'études d'un an après la licence, pourra former chaque année 300 professeurs. Un décret a été adopté en 1973 qui établit un système de promotion interne aux niveaux des cycles primaire et secondaire de l'enseignement secondaire.

251. Les chiffres figurant au Tableau 24 indiquent les objectifs d'expansion de l'enseignement public primaire et secondaire fixés par le Plan. Proportionnellement, les augmentations les plus substantielles apparaissent au niveau des sections scientifiques du premier cycle du secondaire. 1/ L'expansion de l'enseignement primaire est considérée comme un des aspects de la première étape d'un programme à long terme visant à la rénovation du système d'enseignement et à la scolarisation intégrale d'ici à 1995. Dans l'intervalle, l'augmentation annuelle des effectifs devra passer de 11.000 à 17.000. On estime qu'environ 52 % des enfants de sept ans seront scolarisés d'ici à 1977/78 contre 44 % en 1972/73. La promotion de l'enseignement dans les campagnes pose de sérieux problèmes; une carte complète de la répartition géographique des écoles est en préparation en vue d'un réseau adéquat d'écoles rurales.

1/ En 1977/78, les nouvelles inscriptions en première année du premier cycle du secondaire représenteront plus de 30 % des effectifs du CM2 de 1976/77 contre 26% en 1973/74. Dans le deuxième cycle, pour la même année, elles représenteront 60 % des 3AS contre 44 % en 1973/74.

Tableau 24: OBJECTIFS DU TROISIEME PLAN POUR L'ENSEIGNEMENT GENERAL /1

Niveau	Chiffres effectifs 1972/73	Objectifs du Plan 1977/78	Augmentation (%)
<u>Primaire</u>			
Nouveaux élèves	228.000	313.000	43,6
Total des effectifs	1.216.000	1.477.000	21,5
<u>Secondaire, premier cycle</u>			
Nouveaux élèves	61.096	107.672	76,2
Total des effectifs	241.530	381.750	58,1
<u>Secondaire, second cycle (lettres)</u>			
Nouveaux élèves	10.011	13.253	32,4
Total des effectifs	25.942	37.121	43,1
<u>Secondaire, second cycle (sciences)</u>			
Nouveaux élèves	11.031	26.507	140,3
Total des effectifs	25.135	63.761	153,7
Bacheliers	3.460	15.040	334,7

/1 Les chiffres indiqués pour le secondaire sont valables pour l'enseignement public moderne bilingue qui regroupe la grande majorité des élèves du secondaire. On ne s'attend pas à ce que les effectifs des autres types d'enseignement (arabe, type français et traditionnel) dépassent, au cours de cette période, le total enregistré en 1972/73, soit 16.896 élèves. Le Plan ne fixe aucun objectif à l'enseignement privé. Les chiffres ayant trait à l'enseignement technique du second cycle du secondaire ne figurent pas au tableau. Le total des effectifs pour l'année scolaire 1972/73 était de 4.298 et l'on prévoit 710 élèves pour 1977/78.

Source: Documents du Troisième Plan quinquennal.

252. Le Plan ne fixe pas d'objectifs à l'enseignement supérieur. L'année 1990 y est indiquée comme celle où le nombre des étudiants devrait approcher 100.000. Etant donné que l'Université Mohamed V a déjà presque atteint son niveau de saturation, des crédits importants (252 millions de dirhams) ont été débloqués dans le cadre du Plan pour la construction de nouvelles installations universitaires à l'extérieur de Rabat. Récemment, une commission a été créée dont la tâche est de définir les objectifs de l'enseignement supérieur de façon plus précise.

253. Le Plan souligne la nécessité d'accélérer la formation de spécialistes dans un grand nombre de programmes. Toutefois, la croissance escomptée ne satisfera pas aux besoins prévus par le Plan dans différents domaines, notamment pour ce qui est du personnel médical et paramédical, des professeurs de sciences, techniciens et instructeurs dans les domaines autres que l'agriculture. Les besoins en personnel du secteur agricole ont été étudiés plus haut.

254. L'essentiel des mesures destinées à améliorer la qualité du système d'enseignement se limite aux niveaux primaire et secondaire de l'enseignement général. Au niveau du primaire, elles prévoient, entre autres, la suppression des classes à mi-temps (un seul instituteur ayant la charge de deux classes, l'une le matin, l'autre l'après-midi) et la réduction du nombre des "classes en tandem" (deux instituteurs, et deux classes différentes le même jour); l'intensification des stages professionnels des instituteurs sans diplôme et des enseignants qualifiés dans les zones rurales qui toucherait quelque 2.000 maîtres par an; l'amélioration du contrôle de l'enseignement, grâce à la formation de 317 inspecteurs supplémentaires; le remaniement des emplois du temps, qui devront faire une plus grande place à des matières telles que l'arithmétique et les sciences; l'amélioration du programme de formation des maîtres du primaire pour qu'ils acquièrent une meilleure compréhension du milieu rural; la limitation à deux redoublements de classe par élève au sein du même cycle; et enfin le développement des cantines scolaires, surtout dans les zones rurales. D'autres mesures comprennent l'élaboration d'une carte détaillée de la répartition des écoles qui permette la mise en place d'un réseau plus rationnel et plus dense d'écoles rurales; la nomination de planificateurs régionaux, ainsi que l'instauration d'un programme d'études en vue de la scolarisation systématique de la population rurale, en particulier pour résoudre les problèmes qui se posent dans les régions aux caractéristiques démographiques et physiques spécifiques telles que nomadisme, dispersion de la population, insuffisance du réseau routier. Parmi les mesures touchant à l'enseignement secondaire, on notera: l'expansion de la formation des maîtres permettant de remplacer les étrangers, ce qui présentera l'avantage, entre autres, de pouvoir élargir l'usage de la langue arabe dans l'enseignement; l'intensification du contrôle des établissements scolaires et de la formation sur le tas, principalement avec l'aide des services des nouveaux CRP; l'augmentation des crédits pour l'achat du matériel et de fournitures scolaires et pour l'entretien des bâtiments. Le Plan n'indique aucune mesure à court terme pour l'amélioration de l'efficacité interne de l'enseignement supérieur. Il mentionne simplement des études à faire sur la réforme des structures et des programmes universitaires, et attire l'attention sur la nécessité de coordonner les programmes postsecondaires d'un certain nombre de ministères techniques.

255. Les propositions du Plan touchant à une réforme à long terme font appel en termes généraux à des changements fondamentaux, indiquent dans quel sens devront aller les recherches et le développement et quels pourront être les ministères appelés à jouer un rôle clé dans cette refonte. Parmi ceux-ci se trouvent le Ministère de l'éducation et le Ministère de la coopération et de la formation. Si des recherches et des activités de développement peuvent être effectuées d'ici la fin du Plan, elles permettront aux responsables de choisir parmi les divers types de réformes celles qui devront être appliquées dans le cadre du prochain plan. Un crédit de 10 millions de dirhams a été affecté à ces activités de recherche, et l'on envisage d'établir un réseau de comités interministériels composés de responsables et d'experts en matière de réforme, ainsi que de faire appel à des spécialistes étrangers.

256. Quant au but général de la réforme, il est d'adapter l'ensemble du système d'enseignement, par ses structures, ses programmes et son administration, à la réalité socio-économique du Maroc. L'un des objectifs prioritaires est de développer un nouveau type d'enseignement primaire adapté aux besoins des zones rurales éloignées où le manque de motivation, la dispersion de la population et le nomadisme sont autant d'obstacles à la scolarisation intégrale qui est prévue pour 1995. Pour le secondaire, mention n'est faite d'aucun nouvel objectif à long terme. Bien entendu, la marocanisation du corps enseignant et l'adoption progressive de l'arabe comme langue d'instruction se poursuivront, ainsi que les efforts pour promouvoir les études scientifiques et de caractère plus pratique. Le développement des programmes de formation professionnelle destinés aux milliers de jeunes ayant suivi l'enseignement secondaire, mais ne pouvant continuer leurs études dans le supérieur, ne semble pas pouvoir être suffisant d'ici à l'échéance du Plan, et devra se poursuivre au cours du prochain plan. Des crédits d'investissement s'élevant à 352 millions de dirhams ont été prévus à cet effet dans le Plan, ainsi que des crédits pour les dépenses ordinaires de 652 millions. Au niveau postsecondaire, un système universitaire plus flexible s'impose, ainsi qu'une meilleure coordination et, par là même, un meilleur rendement des programmes organisés par plusieurs ministères techniques. Une étude de préinvestissement BIRD/Unesco faite à la demande des pouvoirs publics et devant servir de base à la réforme de l'enseignement supérieur vient d'être publiée.

257. Pour la période de cinq ans allant de 1973 à 1977, les dépenses d'investissement consacrées à l'enseignement et à la formation professionnelle se chiffreront à 1.622 millions de dirhams, soit en moyenne 14,5 % des investissements publics. La priorité est faite à l'enseignement secondaire supérieur et professionnel qui se partagent respectivement 34 %, 16 % et 20 % du total. La part de l'enseignement primaire est de 18 %, celle pour la formation des maîtres, de 9 %, les 3 % restants étant destinés à la construction de locaux administratifs et à la recherche.

258. Les dépenses de fonctionnement augmenteront chaque année de 11,8 % et représenteront 28 % du budget courant global en 1977, soit en chiffres réels 1,6 milliard de dirhams en 1977 contre 1 milliard de dirhams en 1973. Les plus fortes augmentations de dépenses courantes apparaîtront dans les budgets de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle, suivis par ceux de l'enseignement supérieur et de l'enseignement primaire. Au total, les dépenses de fonctionnement et d'investissement pour l'enseignement général et la formation professionnelle représenteront en moyenne 6,1 % du PIB. Les efforts faits pour l'éducation sont spectaculaires si l'on compare les chiffres actuels à ceux de 1970, date à laquelle les dépenses courantes représentaient 25,4 % du budget public, les investissements 4,6 % des dépenses d'investissement du secteur public, l'ensemble du budget de l'éducation ne dépassant pas 19 % du budget global, soit 4,2 % du PIB. Certains objectifs risquent de ne pas être atteints à la suite d'insuffisances de personnel ou d'organisation.

259. Quant à l'aide financière et à l'assistance technique dans les secteurs de l'enseignement et de la formation professionnelle, pendant la durée du plan, il est difficile de faire des prévisions exactes. Pour ce qui est de l'aide financière, les pouvoirs publics semblent avoir adopté

une politique assez flexible; pour ce qui est de l'importance et de la nature de l'assistance technique cela dépendra étroitement du degré de mise en oeuvre du Plan. Aussi, les estimations ci-après ne sont-elles qu'indicatives d'un certain ordre de grandeur. En termes d'aide financière, on estime qu'on fera appel à des sources étrangères pour un montant d'environ 350 millions de dirhams, soit 22 % des dépenses d'investissement pour l'ensemble du secteur de l'enseignement et de la formation professionnelle. Parmi les projets les plus importants figureront vraisemblablement le financement de la construction et d'une partie de l'équipement du nouvel ensemble universitaire de Casablanca, celui de 20 nouvelles écoles et de deux à quatre nouveaux CPR, ainsi que l'achat de matériel scientifique et technologique pour des écoles secondaires déjà existantes. A cela s'ajouterait le financement, pour des écoles primaires déjà en place, de cantines et de salles de classes supplémentaires qui permettraient de réduire le nombre des "classes en tandem".

260. Les besoins en assistance technique (enseignants) diminueront probablement d'ici à la fin du Plan, grâce, notamment, à l'augmentation rapide attendue du nombre des nouveaux enseignants marocains dans le premier cycle du secondaire. En 1972/73, l'enseignement public du premier cycle du secondaire comptait environ 4.000 professeurs étrangers qui devraient tous être remplacés d'ici à 1980. Un plan de remplacement des enseignants étrangers est en cours de préparation au Ministère de l'éducation. D'un autre côté, les effectifs croissants et le manque de professeurs marocains dans l'enseignement supérieur et dans le second cycle du secondaire entraîneront une augmentation des besoins en professeurs étrangers. Cependant, cette augmentation devrait être plus que compensée par les diminutions importantes susmentionnées. Ainsi, alors que les enseignants étrangers (l'enseignement privé mis à part) étaient au nombre de 6.700 pour l'année scolaire 1972/73, ils pourraient ne plus être que quelque 4.700 en 1977/78. En outre, peut-être sera-t-il nécessaire de recruter quelques professeurs étrangers dans les domaines de la recherche et du développement et de l'enseignement parascolaire.

Développement régional

261. Les différentes régions du Maroc sont dotées de ressources naturelles variables, et jusqu'à présent le développement et la croissance démographique se sont surtout concentrés dans les zones les plus favorisées. Le principal facteur naturel de cette concentration a probablement été le niveau des précipitations; les régions situées au sud et à l'est des monts Atlas reçoivent moins de 400 mm de pluie par an, ce niveau diminuant pour n'atteindre plus que 100 mm vers le Sahara; le rendement de ces terres, si elles ne sont pas irriguées, est bas et fort variable et les pacages y sont maigres. Le nord-ouest, en revanche, bénéficie de plus de 400 mm d'eau de pluie, ce qui, en dépit d'une mauvaise répartition des pluies au cours de l'année et des irrégularités du terrain, permet de pratiquer l'agriculture sèche intensive. Par ailleurs, cette région dispose de ressources d'eau importantes pour l'irrigation et s'ouvre sur l'océan Atlantique, situation propice à la pêche et aux échanges internationaux. Les données sur la population et l'emploi qui figurent au Tableau 25 permettent de comparer les différentes régions du Maroc pour l'année 1971. Les régions du nord-est et du nord-ouest occupent une place privilégiée dans l'économie. Casablanca, centre économique et financier et Rabat, la capitale politique, qui ne couvrent que 7 % de la superficie du pays, groupaient en 1971 39 % de la population urbaine et 48 % des emplois industriels.

Tableau 25: SURFACE DE LA REGION, POPULATION ET EMPLOI
(En pourcentage des totaux enregistrés
pour l'année 1971)

Régions <u>/1</u>	Surface	Population	Population urbaine	Emploi industriel
Sud	31,1	11,2	3,9	5,5
Tensift	9,0	16,0	10,8	7,8
Centre	8,2	25,8	37,9	48,1
(Casablanca)	(2,6)	(11,2)	(29,3)	(39,8)
Nord-Ouest	6,7	19,5	24,3	21,0
(Rabat)	(4,4)	(4,2)	(10,0)	(8,7)
Centre-Nord	9,6	12,3	8,9	7,3
Région orientale	10,6	7,2	6,6	4,7
Centre-Sud	<u>24,8</u>	<u>8,0</u>	<u>7,6</u>	<u>5,5</u>
Maroc	100,0	100,0	100,0	100,0

/1 Les régions comprennent les provinces suivantes:

Sud: Agadir, Ouarzazate, Tarfaya;
Tensift: Marrakech, Safi;
Centre: Casablanca, Settat, Kourigba, El Jadida, Beni-Mellal;
Nord-Ouest: Rabat-Salé, Kenitra, Tétouan, Tanger;
Centre-Nord: Al Hoceima, Fès, Taza;
Région orientale: Nador, Oujda;
Centre-Sud: Meknès, Ksar es-Souk.

Source: Troisième Plan quinquennal.

262. Bien que l'on n'ait pas encore rassemblé de données statistiques sur ce point, les disparités régionales semblent s'accroître. Les renseignements les plus sûrs dont on dispose à ce sujet sont les chiffres sur les migrations intérieures qui figurent au Tableau 26. Ces chiffres montrent que de 1960 à 1971, les Marocains se sont déplacés vers les régions du Centre et du Nord-Ouest attirés sans doute par les emplois créés en plus grand nombre dans ces régions. Casablanca, en particulier, a attiré en moyenne 24.300 migrants par an pendant cette période de 11 ans et Rabat-Salé 12.000. Les activités économiques à croissance rapide (agriculture irriguée, industries modernes, mines de phosphate, énergie, transports et services modernes) se trouvaient principalement dans ces régions. C'est ce que montrent les chiffres élevés relatifs à la population urbaine, aux emplois industriels, aux cultures sous irrigation et aux ventes d'énergie enregistrés pour ces régions en 1971 et 1972, alors que le nombre d'emplois dans l'agriculture, exprimé en pourcentage du nombre total d'emplois, y est inférieur à la moyenne nationale. De même, en 1972, l'infrastructure routière était bien plus développée et la

densité téléphonique était beaucoup plus élevée dans les régions du Centre et du Nord-Ouest que dans les autres régions. Seules les activités touristiques se répartissent à peu près également entre les différentes régions, à l'exception toutefois de la région orientale et de la région du Centre-Sud.

Tableau 26: QUELQUES INDICATEURS DU DEVELOPPEMENT REGIONAL
(1972, sauf indication contraire)

Régions ^{/1}	1961-71 Migrations (en milliers)	Emplois agricoles (en pourcentage du total)	Cultures sous irri- gation ^{/2} (%)	Vente d'énergie (%)	Capacité hôtelière (%)
Sud	-53	66	8,7	4,2	15,5
Tensift	-167	64	5,5	7,8	13,2
Centre	222	39	39,1	47,7	14,4
(Casablanca)	(267)	(6)	(-)	(33,6)	(12,4)
Nord-Ouest	107	46	16,8	20,6	37,5
(Rabat)	(132)	(13)	(-)	(8,7)	(14,0)
Centre-Nord	-38	61	(-)	6,4	12,2
Région orientale	-33	38	19,8	6,0	1,3
Centre-Sud	<u>-37</u>	<u>56</u>	<u>10,1</u>	<u>7,3</u>	<u>5,9</u>
Maroc	0	52	100,0	100,0	100,0

^{/1} Voir Tableau 25, note 1.

^{/2} Sur une large échelle dans le cas des ORMVA.

Source: Troisième Plan quinquennal.

263. Quoi qu'il en soit, les autorités ont entrepris des efforts spéciaux pour aider les régions déshéritées. Dans le secteur de l'éducation primaire et de la santé, les installations ont été assez équitablement réparties; la proportion des élèves dans l'enseignement primaire et le nombre de personnes par lit d'hôpital ne varient pas sensiblement d'une région à l'autre. Par ailleurs, les pouvoirs publics ont entrepris dans le cadre du programme de grands travaux des programmes de construction de routes villageoises dans les régions déshéritées, un programme global de développement (DERRO) dans les montagnes du Rif et ont effectué des investissements dans le secteur agricole dont la rentabilité - exprimée en termes de croissance de la production - était moindre dans lesdites régions que dans les régions bénéficiant de meilleures conditions climatiques et pédologiques. Toutefois, il est probable que les investissements publics ont été essentiellement consacrés aux régions les plus développées.

264. Vers la fin du Deuxième Plan, les pouvoirs publics ont créé des établissements destinés à favoriser le développement régional et à aider à la préparation du Troisième Plan. En premier lieu, le dahir du 16 juin 1971

délimitait les régions économiques énumérées aux Tableaux 26 et 27 et, à l'échelon national, confiait la responsabilité du développement régional au Secrétariat d'Etat au Plan. Deuxièmement, un comité interministériel a été chargé en 1968 de déterminer dans quelles régions effectuer les plus gros investissements et d'étudier les projets de développement régional. Troisièmement, une commission nationale de développement régional a été formée afin de collaborer à la préparation du Troisième Plan; ensuite, dans chaque région, une assemblée consultative régionale a été créée pour évaluer les possibilités de développement de la région et présenter des propositions de projet à la commission nationale et au Secrétariat du Plan. Ces organes, composés de représentants des assemblées provinciales et des chambres d'agriculture, de l'artisanat, du commerce et de l'industrie ont également dressé un inventaire des ressources régionales. Enfin, en 1973, dans le souci de resserrer les contacts entre les services publics et les populations, deux nouvelles régions ont été créées.

265. Le Troisième Plan accorde au développement régional une place plus grande que le Second Plan et comprend parmi ses objectifs: une plus grande importance à une répartition régionale équitable des investissements effectués au titre du Plan; la réduction des disparités existant dans les services sociaux; la protection de l'environnement, et le maintien aux administrations régionales des tâches de coordination et de surveillance de l'exécution du Plan. Pour réaliser ces objectifs, les pouvoirs publics ont introduit une certaine modulation régionale dans les mesures d'encouragement aux investissements privés dans le secteur de l'industrie et du tourisme (exemption temporaire totale de l'impôt sur le revenu pour les régions les moins favorisées, exemption temporaire de la moitié de l'impôt sur le revenu pour les autres régions, et amortissement accéléré seulement pour Casablanca). Le Ministère de l'intérieur a été également chargé de veiller et de collaborer à l'établissement, par les collectivités locales, de programmes d'investissements quinquennaux qui serviront de base à la répartition du produit de la taxe sur le chiffre d'affaires entre les collectivités locales. Un fonds de développement régional, dont le budget s'élèvera à 300 millions de dirhams pour la période du Plan, a été créé pour le financement des projets régionaux. Enfin, le Plan prévoit la réalisation de plusieurs études relatives au développement régional et la réforme des finances des collectivités locales en vue d'augmenter leurs ressources et de leur conférer davantage d'autonomie. Le Tableau 27 montre la répartition par région des investissements publics nationaux pendant le Troisième Plan.

266. Les objectifs de développement régional du Troisième Plan régional sont fort valables mais peut-être n'accordent-ils pas assez de place à la décentralisation. Les régions délimitées aux termes de la loi de 1971 sont très étendues, d'où les disparités marquées à l'intérieur de chaque région entre les provinces et les cercles. Afin de mieux cerner les besoins régionaux et de définir les critères qui présideront à la répartition géographique des investissements et des services publics, il serait utile d'avoir une meilleure connaissance du niveau relatif de développement socio-économique au moins de chaque province et si possible de chaque cercle. Pour cela il faudrait regrouper dans un même indice plusieurs indicateurs de développement. Cet indice pourrait être utile aux pouvoirs publics pour la détermination des objectifs et des politiques de développement régional tels que la répartition des services sociaux et la définition des zones où les investissements doivent être plus particulièrement encouragés.

Tableau 27: INVESTISSEMENTS DU TROISIEME PLAN
PAR REGION/¹
(en millions de dirhams)

Régions/ ²	Montant	Pourcentage du total
Sud	1.046	9,4
Tensift	760	6,8
Centre (Casablanca)	2.129 (1.222)	19,0 (10,9)
Nord-Ouest (Rabat)	2.277 (566)	20,4 (5,1)
Centre-Nord	715	6,4
Région orientale	607	5,4
Centre-Sud	<u>657</u>	<u>5,9</u>
Total partiel	8.193	73,3
Services centraux	346	3,1
Non affectés	<u>2.638</u>	<u>23,6</u>
Total	11.176	100,0

¹ Administration centrale seulement.

² Voir note ¹, Tableau 25.

Source: Troisième Plan quinquennal.

Développement urbain

267. Comme cela a été indiqué précédemment, l'urbanisation s'est accélérée au Maroc de 1960 à 1970. La population urbaine est passée de 29 % de la population totale (3,4 millions) en 1960 à 35 % (5,4 millions) en 1971, soit une progression moyenne de 4,2 % par an. En 1971, la moitié de la population urbaine était concentrée dans les cinq centres urbains les plus importants - Casablanca, Rabat-Salé, Fès, Marrakech et Tanger - et la population de 11 villes dépassait 100.000 habitants. Cependant, de 1960 à 1970, la croissance des grandes villes a été plus lente que celle des villes de moins de 100.000 habitants, dont la population s'est accrue en moyenne de 5,3 % par an.

268. L'augmentation de la population urbaine est due, pour près de la moitié, aux mouvements migratoires en provenance des zones rurales. Ces mouvements, qui intéressaient en moyenne 80.000 personnes par an, se sont

accélérés au cours de cette période, et les migrants ont généralement préféré s'installer dans les villes de moins de 100.000 habitants, plutôt que dans les grandes agglomérations, ce qui s'explique peut-être par la difficulté d'y trouver un emploi, et l'insuffisance de leurs services d'accueil. Le taux de croissance de la population en âge de travailler (15 ans à 64 ans) a été sensiblement supérieur dans les zones urbaines (3,3 % par an) au taux enregistré pour l'ensemble du Maroc (2,0 % par an). Il en a été de même pour le taux de chômage qui varie entre 12,5 % et 16,0 % dans les cinq grands centres urbains. Le logement et les services municipaux n'ont pas suivi le rythme de la croissance démographique et de nombreux habitants ont dû vivre dans des bidonvilles.

269. Au cours de la période d'exécution du Second Plan, les pouvoirs publics ont fait porter leurs efforts sur l'amélioration du logement et des installations communales dans les zones rurales, afin d'essayer d'atténuer les disparités entre les villes et les villages, et ils se sont également efforcés de freiner l'exode rural. Environ 23 millions de dirhams ont été consacrés à l'amélioration de 23.000 habitations rurales, dans diverses régions; en outre, 70 millions supplémentaires ont été consacrés, sous le contrôle du Ministère de l'Intérieur, à la construction de routes, à l'approvisionnement en eau et à la réalisation d'infrastructures diverses dans les villages. Dans les zones urbaines, les pouvoirs publics ont consacré près de 58 millions de dirhams au logement, ainsi que 7 millions pour des études d'aménagement urbain, auxquels il faut encore ajouter les prêts à la construction de logements à bon marché, dont le total s'est élevé à 140 millions de dirhams. Des travaux préliminaires ont été effectués afin de déterminer les dispositions législatives dont l'adoption était nécessaire afin d'orienter l'aménagement des centres urbains et ruraux, et, vers la fin de la période d'exécution du Plan, un nouveau Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de l'environnement (MUHE) a été créé. Cependant, si l'on fait le bilan, les programmes du Deuxième Plan n'ont que faiblement remédié au problème du logement et des autres aménagements nécessaires aux citoyens, et particulièrement à ceux qui appartiennent aux couches les plus défavorisées. A la fin de la période d'exécution du Plan, on trouvait dans les bidonvilles, en plus des chômeurs, des travailleurs pourvus d'emploi avec leurs familles et, dans les vieux quartiers (méquinas), le surpeuplement était devenu la règle.

270. Parallèlement à la poursuite de l'effort entrepris dans les zones rurales, le Troisième Plan met fortement l'accent sur le problème du logement urbain et de l'aménagement des villes. Il propose un cadre juridique en prévision de la croissance urbaine, notamment la création d'un fonds national dont la fonction serait d'acheter et d'aménager des terrains à construire, l'adoption d'un décret qui obligerait les centres urbains et ruraux à établir, puis à réaliser, un plan directeur de développement, la création d'offices régionaux pour la planification et la construction, ainsi que la promulgation de divers décrets et lois destinés à réglementer les opérations d'expropriation, de financement, de formation, etc. Le Fonds national d'achat et d'équipement du territoire (FNAET) a été créé en 1973 et les pouvoirs publics étudient actuellement d'autres propositions. En outre, le Plan envisage des dépenses d'investissement se montant à environ 3.300 millions de dirhams pour la période 1973-77. Le Plan prévoit par ailleurs des investissements privés dans ce domaine de 2.400 millions de dirhams. On trouvera dans le Tableau 28 des chiffres plus détaillés ainsi qu'une comparaison avec les chiffres correspondants pour la période 1968-72.

Tableau 28: DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL

Rubriques	1968-72 Chiffres effectifs	1973-77 Prévisions
Dépenses du MUHE	102	1.387
dont: (zones urbaines)	(68)	(1.125)
(zones rurales)	(27)	(209)
(études)	(7)	(53)
Dépenses des autres ministères	70	40
Prêts de la Banque populaire	<u>140</u>	<u>1.861</u>
Dépenses de l'Etat	312	3.288
Dépenses de logement des particuliers/ <u>1</u>	1.700	2.340

1 Estimations.

Source: Troisième Plan quinquennal.

271. Des investissements de 1.125 millions de dirhams, dont environ 87 millions de dirhams pour l'assainissement, effectués par le MUHE dans les zones urbaines permettraient de construire environ 312.000 unités de logements destinés à des ménages ayant des revenus inférieurs à 1.500 dirhams par mois. Ces fonds seraient pour l'essentiel (84 %) progressivement récupérés auprès des ménages, le type de logement et les conditions de remboursement étant modulés en quatre catégories selon les revenus des bénéficiaires. La réalisation des objectifs du Plan diminuerait sensiblement le problème du logement pour les familles dont le revenu s'établit entre 150 et 1.500 dirhams par mois; on estime que le nombre des logements manquants passerait pour ces familles de 366.000 en 1972 à 51.000 en 1977. Cependant, l'effet de ces mesures serait beaucoup moins sensible pour les familles dont le revenu mensuel est inférieur à 175 dirhams, dont le nombre de logements manquants passerait de 235.000 à 163.000 et le Plan admet qu'en 1977 le problème du logement, bien que moins aigu, restera grave pour les habitants des villes appartenant aux couches les plus défavorisées. Les investissements devant être réalisés par le MUHE dans les zones rurales (209 millions de dirhams) devraient permettre la construction ou la rénovation de 52.000 logements; ils comprendraient notamment un crédit de 16 millions de dirhams pour le revêtement des rues, l'approvisionnement en eau, etc. Les frais engagés seraient également récupérés pour l'essentiel (89 %) par les paiements faits par des bénéficiaires, les conditions de remboursement étant modulées en trois catégories selon les revenus.

272. Le programme du Troisième Plan marque une très nette progression par rapport aux réalisations du deuxième, et suppose des efforts considérables de la part de tous les organismes concernés. En matière de personnel et d'organisation, les obstacles risquent d'être particulièrement difficiles à surmonter, en particulier au sein du MUHE, ministère récemment créé, qui ne dispose pas encore du personnel qualifié nécessaire. Il est probable que la solution de ces problèmes exigera des délais plus longs que ceux escomptés par le Plan et, pour cette raison, les réalisations resteront sans doute en deçà des objectifs fixés. Cependant, même dans cette dernière hypothèse, le programme proposé par le Plan représentera une contribution importante à l'amélioration des conditions de logement des habitants les plus pauvres des zones urbaines et rurales, ainsi qu'un effort pour harmoniser l'aménagement urbain avec la croissance de la population. La réalisation de ce programme stimulerait également l'industrie du bâtiment et ouvrirait un grand nombre d'emplois.

